

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 25 du 4 juin 2015, 14 h 00

Pharo – Salle du conseil – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 10 septembre 2015

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Mireille BASTIEN, Jacques DEJOU, Jean-Raymond FANLO (pouvoir), Yves LAFONT, Laurence MOURET, Thierry PAUL, Dominique VIRIOT-BARRIAL, Jean-Michel VITON.

Collège des autres enseignants et personnels assimilés :

Melika BAKLOUTI, Didier VANDAMME, Denis COLLOMP, Sophie de CACQUERAY (pouvoir), Caroline GAUDY-MARQUESTE (pouvoir), Michèle LAGET (pouvoir), Anne MAILLOUX.

Collège des personnels administratifs :

Cécile GARNIER (pouvoir), Corinne GORI.

Collège des Etudiants :

Loussarine KAVOUKDJIAN-DETOT, Gabriel WEINDEL, Marie DELFINO, Eddy TRAVERSARI, Marianne FADDOUL (pouvoir), Pascaline CAMAIL (pouvoir), Antoine GAEREMYNCK (pouvoir), Pierre-Louis JUSTE (pouvoir), Guillaume POIGNET (pouvoir), Morgane HENOCQUE, Charles HENAUX (pouvoir).

Personnalités extérieures avec voix délibérative :

Ivan DEYDIER, Serge BARD (pouvoir), Pierre RICHTER.

Effectif présent : 31 (*quorum à 21, le quorum est atteint*).

ASSISTENT EN QUALITÉ D'INVITÉS : Jean-Philippe AGRESTI, Christophe ALAUX, Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Marie-Pierre BALZING, Virginie de BARNIER, Ariane BLIEK, Martine BUSTANY, Marianne CROUSILLAC, Philippe DUMAS, Pierre GRANIER, Isabelle MERCIER, Lionel NICOD, Jocelyne VIEVILLE.

ORDRE DU JOUR :

- I **Approbation de procès-verbal**
- PV de la CFVU du 02/04/2015
- II **Actualités**
- III **Présentation**
- IAE
- IV **Vie étudiante**
- Bilan convention Radiolab/Euphonia
- Projets FSDIE
- V **Formation / Pédagogie**
- Conseils de perfectionnement : principes et mise en œuvre
- Charte conversion des notes à l'international
- Formations délocalisées en Métropole et DROM-COM : éléments de bilan
- Modifications de l'offre de formation – vague 5
- Modifications des MCC des composantes – vague 1
- Diplômes d'établissement : créations
- Projets FIP
- Calendriers 2015/2016 des composantes – vague 2
- Droits nationaux et tarifs divers

Questions diverses



Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14h08.

Il précise que l'ordre du jour initialement communiqué présente deux modifications : le bilan complet des formations délocalisées en Métropole et DROM-COM est reporté, et fera ce jour l'objet d'un point succinct d'information ; l'approbation d'une demande de subvention dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Région a été intégrée tardivement, en raison de contraintes de calendrier liées aux instances décisionnelles de la Collectivité Territoriale.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

A l'unanimité, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 2 avril 2015.

II ACTUALITES

1) Réunions AMU / lycées à CPGE

Dans le prolongement des récentes dispositions législatives, l'Université d'Aix-Marseille a établi une convention cadre avec les lycées publics proposant des CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles). Conformément aux orientations nationales, cet accord vise à faciliter l'accès aux études universitaires aux élèves de CPGE par des possibilités de passerelles et de dispenses. Ce processus s'accompagne de l'élaboration de tableaux de correspondance entre les enseignements et filières de CPGE d'une part, et les UE et formations universitaires d'autre part : la constitution de ces tableaux a été réalisée dans le cadre de rencontres multilatérales ayant réuni l'Université d'Aix-Marseille, l'Université Toulon-Var, et l'ensemble des EPLE concernés.

Cette entreprise a fortement mobilisé les enseignants-chercheurs impliqués : le VP Formation remercie donc vivement les acteurs qui ont œuvré dans ce sens, rappelant que ces opérations se sont déroulées dans un climat particulièrement serein et constructif.

2) Schéma Directeur de l'Offre de Formation (SDOF)

Le VP Formation réalise un premier point d'étape du Schéma Directeur de l'Offre de Formation d'AMU, dont le lancement est désormais effectif : l'enjeu de ces premiers travaux réside dans le fait d'articuler manière optimale les réflexions émergeant des groupes pilotés au niveau central d'une part, avec les pistes de travail dégagées au sein des composantes d'autre part.

3) Rendez-vous territoriaux de la jeunesse

M. Weindel dresse un bilan succinct des Rendez-vous territoriaux de la jeunesse qui se sont tenus récemment en Avignon, en présence des autorités ministérielles compétentes. De multiples tours de tables ont été menés, autour de trois thématiques : le logement, la santé, et l'accès au droit. Rassemblées par des rapporteurs, les multiples propositions qui ont émergé de ces échanges ont été soumises au Ministre, et ont permis d'ouvrir des discussions particulièrement pertinentes.

M. Weindel souligne que ces rencontres doivent notamment leur richesse à la diversité de leurs participants (non seulement étudiants, mais également jeunes salariés, demandeurs d'emplois...).

4) Horaires de la bibliothèque de la Faculté de Médecine : expérimentation

Mme Delfino indique qu'une expérimentation a été conduite par la bibliothèque de l'UFR de Médecine, qui a prolongé ses horaires d'ouverture jusqu'à 22 heures en période de révisions ; cette expérimentation a été réalisée conjointement avec le CROUS, qui a proposé des repas gratuits le soir à cette même période.

Les premiers retours des étudiants quant à cette expérimentation sont plutôt favorables.

Mme Viéville indique que cette opération fera prochainement l'objet d'un bilan formel, qui sera présenté devant le conseil de gestion du SCD du 19 juin 2015.

III PRESENTATION

L'Institut d'Administration des Entreprises

Mme de Barnier présente l'organisation et l'offre de formation de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) (voir annexe).

Cette intervention est suivie d'une discussion.

Mme Bastien observe que les formations de l'IAE se caractérisent par une finalité professionnelle particulièrement accusée, l'orientation vers la recherche s'avérant moins prégnante. Elle demande si le renouvellement du vivier d'enseignants-chercheurs de la composante ne se trouve pas de ce fait freiné. Mme de Barnier indique que l'attractivité de l'Institut demeure très forte : un ratio de soixante-deux candidats pour un poste a en effet pu être constaté lors du dernier recrutement d'enseignant-chercheur réalisé.

Mme Mailloux demande comment s'organise la sélection des étudiants, compte tenu de la diversité des profils. Mme de Barnier indique que des tests de management sont réalisés. Dans la mesure où de nombreux cours sont dispensés en Anglais, les candidats subissent également des tests de niveau linguistique. Enfin, un entretien de motivation est mené. Ces opérations sont bien entendu conduites sur la base d'un examen des prérequis.

Mme Mailloux sollicite ensuite quelques précisions quant à la politique de la composante en matière de coopération internationale, notamment avec les zones Afrique, Asie et Proche-Orient. Mme de Barnier indique que l'IAE bénéficie de labels internationaux divers : les accréditations associées à ces labels exigent l'accueil de publics multiples, ce qui exclut de fait la multiplication de partenariats internationaux structurés par voie conventionnelle. L'IAE reçoit en



revanche de nombreuses demandes individuelles de candidats ressortissants des Etats des zones précédemment citées.

Enfin, Mme Mailloux s'interroge sur la situation de l'offre de formation de l'IAE au sein de l'établissement, notant que cette offre est susceptible de présenter des points de convergence avec celles de la FEG et de l'IMPGT. Mme de Barnier confirme cet état de fait. Elle indique qu'un important travail de rationalisation est effectué entre l'IAE, la FEG et l'IMPGT :

- L'IAE et la FEG ont vocation à intervenir tous deux dans le domaine des sciences de gestion au sein du secteur privé. Afin de prévenir une offre de formation redondante, une complémentarité est recherchée ;
- Par ailleurs, l'IAE intervient aussi en complémentarité avec l'IMPGT, le premier formant les futurs intervenants du secteur privé, tandis que le second prépare à l'exercice professionnel dans le secteur public.

Ces mises en cohérence font actuellement l'objet d'un important développement, ce qui passe par une rationalisation non seulement des contenus pédagogiques, mais également des recrutements d'enseignants-chercheurs.

Le régime financier appliqué aux usagers de l'IAE est ensuite abordé.

M. Weindel s'interroge notamment sur les possibilités d'exonération offertes aux inscrits. Mme de Barnier insiste tout d'abord sur le fait que l'IAE comporte environ 20 % d'étudiants boursiers sur critères sociaux en formation initiale. Par ailleurs, de nombreux stagiaires sont inscrits au titre du régime de l'apprentissage, ce qui permet à ceux-ci d'être rémunérés durant la formation, qui est d'ailleurs financée par l'employeur. A cet égard, Mme de Barnier souligne que l'IAE comprend un service spécifiquement dédié à la mise en place d'une aide aux usagers en vue d'identifier une entreprise d'accueil. A titre d'exemple, Mme de Barnier indique qu'environ deux-cents apprentis par an s'inscrivent à l'IAE en collaboration avec l'entreprise Airbus Helicopters.

Compte tenu de ces régimes et modalités d'inscription, seul un tiers des inscrits à l'IAE finance sur fonds propres le coût total des études.

Mme Baklouti demande comment se répartissent et se calculent les frais d'inscription administrative.

Pour la formation initiale, Mme de Barnier indique que les droits d'inscription en master sont bien entendu conformes au montant réglementaire fixé au niveau national. Un diplôme d'établissement d'un montant de quatre mille euros est par ailleurs proposé : facultative, l'inscription à ce diplôme est cependant privilégiée par la plupart des étudiants, car le montant global de cette inscription ouvre droit à des prestations qui rendent la formation particulièrement attractive (incluant notamment un séjour de dix jours aux Etats-Unis).

IV VIE ETUDIANTE

1) Bilan convention Radiolab/Euphonia

Mme Crousillac présente le bilan d'exécution de la convention relative au projet *Radiolab*, convention conclue entre l'association étudiante Euphonia, et Radio Grenouille, structure associative bénéficiant elle-même de financements publics (voir annexe).

Dans le prolongement de cet exposé, M. Agresti rappelle quelques éléments de contexte. Il indique que la convention *Radiolab* avait été conclue antérieurement à la création de l'Université d'Aix-Marseille, avec l'Université de Provence. AMU a par la suite continué à soutenir le dispositif : l'association Euphonia a en effet pleinement tenu ses engagements, ce qui a permis de dimensionner le projet à l'échelle de l'établissement désormais fusionné. A la faveur d'un travail collaboratif et ouvert, l'association s'est également imposée comme un important relais d'information. La commission FSDIE projets s'est ainsi prononcée en faveur d'une reconduction des financements consentis dans le cadre de la convention ici présentée, mais également dans le cadre de la convention avec le ballet Preljocaj concernant le projet *Unidanse*.

M. Weindel évoque un projet antérieur de Web Radio sur le campus aixois, demandant si cette initiative a abouti. M. Agresti confirme que ce projet a effectivement vu le jour, ayant bénéficié à la fois de subventions issues du FSDIE et des savoir-faire des acteurs impliqués dans le projet *Radiolab*. Initialement peu structurée, la Web Radio aixoise a ainsi pu fonctionner. Celle-ci est cependant suspendue actuellement, en raison de tensions internes relatives aux modalités de gestion et de gouvernance de la structure. M. Agresti insiste toutefois sur l'opportunité de préserver l'existence de cette Web Radio.

M. Traversari déplore une communication très insuffisante quant au projet *Radiolab*, suggérant une démarche plus volontariste en la matière (affiches, bandeaux sur le site web de l'établissement...). Mme Crousillac note qu'une communication efficace s'avère extrêmement complexe à mettre en œuvre : l'Université de Provence avait mis à disposition du projet *Radiolab* un stand lors des pré-rentrées, démarche qui s'est révélée infructueuse ; de même la diffusion d'affiches n'avait pas permis de promouvoir significativement l'initiative, compte tenu de l'abondance des supports de communication en circulation dans l'établissement.

Mme Viéville demande si les émissions réalisées dans le cadre de *Radiolab* ont été archivées : Mme Crousillac confirme que celles-ci sont disponibles en podcast sur le site web dédié.

M. Lafont demande si des collaborations ont pu être établies entre les acteurs de *Radiolab* et les structures d'AMU susceptibles d'intervenir dans ce domaine d'activité (EJCAM, licence Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son...) : Mme Crousillac confirme que des liens se sont tissés dans ce sens.



M. Lafont demande enfin si des enseignants peuvent formuler des suggestions ou propositions de projets : Mme Crousillac indique que cela est possible, même si *Radiolab* a avant tout vocation à fonctionner sur la base d'initiatives étudiantes.

2) Projets FSDIE

Confirmant ses propos antérieurs, M. Agresti rappelle que la commission FSDIE projets du 28 mai 2015 propose la reconduction du soutien financier en faveur du projet *Radiolab*. Est également proposée l'affectation d'une enveloppe issue du FSDIE aux *Journées Santé Bien-être*, pour lesquelles sont par ailleurs sollicités des financements de la Région (voir *infra*).

Mme Delfino ajoute que la commission FSDIE a choisi de ne pas soutenir l'initiative *Delta Festival*, compte tenu de l'opacité du projet et des échanges peu concluants menés avec les porteurs.

Un projet culturel n'a pu être subventionné, en dépit de son opportunité : celui-ci s'appuyait en effet sur la diffusion d'un *Pass Culture* payant, donnant accès à certaines activités par ailleurs susceptibles de faire l'objet d'une bonification de points dans les cursus. En formation initiale, les activités pédagogiques entrant dans la validation du diplôme font l'objet du versement par l'étudiant à l'établissement de droits nationaux au diplôme. Hormis ces droits nationaux, aucune activité d'enseignement s'inscrivant dans le cursus ne peut donner lieu à la perception de droits supplémentaires. Ainsi, les activités sportives ne peuvent être dispensées aux usagers à titre onéreux et se voir associer un droit spécifique que si celles-ci sont envisagées comme un loisir, mais en aucun cas si elles interviennent en tant que bonus dans la validation des semestres et des diplômes.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financement formulées par la commission FSDIE projets du 28 mai 2015 (voir annexe).

A l'issue de ce vote, Mme Mailloux note la raréfaction des subventions consenties à certains projets pourtant très porteurs pour l'établissement, évoquant plus particulièrement *Radiolab*. Elle souhaiterait donc que soit instruite la question de définir dans quelle mesure il serait possible d'abonder le financement de tels projets au moyen d'éventuels reliquats du FSDIE constatés en fin d'exercice budgétaire.

3) Demande de subvention à la Région

Le VP Formation indique que le projet des *Journées Santé Bien-être*, qui bénéficie d'une subvention issue du FSDIE (voir *supra*), est bâti sur la base de sources de financement diversifiées. Les porteurs sollicitent ainsi un soutien de la Région à hauteur de quatre mille euros, dans le cadre de l'appel à projets *Vie Etudiante*.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la demande de subvention formulée par l'Université d'Aix-Marseille auprès de la Région PACA, dans le cadre de l'appel à projets *Vie Etudiante* 2015, au titre du projet *Journées Santé Bien-être*.

V FORMATION / PEDAGOGIE

1) Conseils de perfectionnement : principes et mise en oeuvre

Le VP Formation présente les objectifs et la structuration du projet de cadrage relatif aux principes et à la mise en oeuvre des conseils de perfectionnement de l'Université d'Aix-Marseille. S'appuyant sur de récentes dispositions législatives et réglementaires, ce texte vise l'établissement d'un cadre harmonisé, tout en garantissant une indispensable marge de souplesse, permettant de prendre en considération les spécificités des formations.

Produit par un groupe de travail dédié, le texte s'attache à préciser le périmètre de compétence des conseils de perfectionnement, notamment sur la base des orientations fixées par l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Trois principes majeurs sont mis en lumière :

- Le conseil de perfectionnement a vocation à constituer un espace de dialogue ;
- Il travaille en forte proximité avec la formation concernée ;
- Il constitue un maillon essentiel du lien entre la formation et le monde socio-économique.

Enfin, le cadrage propose une définition du positionnement du conseil de perfectionnement au sein de la composante : ses liens avec les organes de gouvernance de la structure sont précisés, d'un point de vue organique comme du point de vue de la coordination fonctionnelle à instituer entre les différentes instances de l'UFR.

A cet égard, le VP Formation précise que plusieurs échelons consultatifs intervenant dans le processus de décision sont définis ; les conseils de perfectionnement ont vocation à produire un bilan annuel propre à étayer ces prises de décisions. Par ailleurs, le texte précise les modalités de composition des conseils de perfectionnement.

Dans le prolongement de ce propos, M. Weindel revient sur la teneur des échanges conduits au sein du groupe de travail, rappelant que la question du positionnement du conseil de perfectionnement dans la composante a été particulièrement discutée, compte tenu de la complexité associée au fait d'ajouter un niveau de collégialité supplémentaire à des structures de pilotage déjà lourdes.



Pour conclure cette présentation, le VP Formation précise quelques éléments de calendrier : l'échéance visée consiste à doter chaque composante d'un conseil de perfectionnement à la fin de l'année universitaire 2015/2016, ce qui permettra une première année de fonctionnement effectif en 2016/2017.

Cet exposé donne lieu à une discussion.

M. Vandamme demande à quoi renvoie la mention de *comités des études*. Le VP Formation indique que de nombreuses composantes ont établi dans leurs statuts une instance spécifiquement dédiée aux questions de formation, de pédagogie et de vie étudiante : ces instances peuvent être affectées de dénominations variables selon les UFR, l'appellation de *comité des études* pouvant notamment être employée.

Mme Mouret note que la mention explicative développant le principe d'un positionnement coordonné du conseil de perfectionnement et de la composante indique que ces deux instances peuvent s'interpeller mutuellement : cette assertion lui semble peu claire, dans la mesure où le conseil de perfectionnement est par nature rattaché à une formation ; l'établissement d'un lien direct entre le conseil de perfectionnement et l'UFR ne peut donc être présenté comme une modalité de fonctionnement usuelle.

M. Nicod indique que cette proposition de rédaction répond notamment à l'exigence d'encadrer le déroulement des conseils de composante de fin d'année, qui permettent la préparation de la rentrée universitaire suivante ; il évoque plus particulièrement le cas des licences professionnelles, qui ont vocation à déboucher sur des menus de métiers strictement identifiés. Dans ce contexte, le rôle des conseils de perfectionnement peut s'avérer primordial dans la perspective d'alerter la composante sur le fait que deux programmes sont susceptibles de viser les mêmes débouchés et de présenter des redondances qui apauvrissent l'offre de formation de l'UFR.

Mme Mouret confirme l'opportunité de cette rationalisation ; elle estime toutefois que cette démarche s'inscrit dans l'organisation de la cartographie des formations et ne saurait être strictement assimilée aux compétences du seul conseil de perfectionnement.

Mme Mouret souhaiterait plus largement que le texte définisse avec davantage de précision le positionnement du conseil de perfectionnement dans la composante. Elle rappelle en effet que les présidents des conseils de perfectionnement déjà existants peuvent être des professionnels extérieurs à l'établissement, représentant le secteur industriel et ne relevant aucunement d'un statut universitaire. Eu égard à ce type de configuration, il importe que le texte garantisse expressément un circuit de décision qui associera la totalité des échelons de validation de la composante (équipe pédagogique, département, conseil d'UFR, voire autres échelons intermédiaires selon l'organisation de la structure).

M. Dejou estime également important que la rédaction du texte insiste sur le fait que le conseil de perfectionnement constitue bien une instance interne à la composante, et qu'il ne saurait en aucun cas statuer en tant qu'autorité indépendante en émettant des préconisations directement auprès de la direction de l'UFR.

Complétant ces propos, Mme Mailloux confirme que le conseil de perfectionnement constitue un outil d'amélioration des formations, notamment à la lumière du point de vue de certains représentants du monde socio-économique : à ce titre, il est tout à fait souhaitable que ces personnalités extérieures soient significativement associées à l'instance. Pour autant, il serait opportun que le cadrage rappelle clairement que les instances régulières de l'établissement restent seules maîtresses de l'accréditation et de la structuration des formations.

Compte tenu de ces éléments, M. Weindel suggère d'encadrer de manière plus stricte la composition type des conseils de perfectionnement, en imposant que ceux-ci soient présidés par un enseignant-chercheur de l'établissement.

Mme Americi estime que ces modalités de représentation des personnalités extérieures dans les conseils de perfectionnement ne doivent pas être trop contraintes, car ce type d'instance présente précisément l'intérêt majeur de faire connaître les formations au monde socio-économique.

Le VP Formation ajoute qu'il serait contreproductif de se priver du regard critique constructif que peuvent porter des représentants du monde socio-économique sur les formations universitaires. A l'évidence, les instances régulières de l'établissement restent seules décisionnaires. Les préconisations émises par le conseil de perfectionnement demeurent strictement consultatives, et peuvent à ce titre apporter des éclairages tout à fait pertinents dont il importe de ne pas réduire la portée.

Mme Mailloux demande selon quelles modalités sera organisée l'articulation entre les préconisations émises par le conseil de perfectionnement d'une part, et les modifications effectives des maquettes pédagogiques d'autre part. De même, elle s'interroge sur la manière dont les discussions menées en conseil de perfectionnement viendront alimenter les réflexions conduites dans le cadre du Schéma Directeur de l'Offre de Formation d'AMU. Le VP Formation indique que les conseils de perfectionnement sont de fait représentés dans les divers groupes de travail qui contribuent à la construction du SDOF, en la personne des responsables de composante et de formation.

Mme Mailloux demande ensuite si la gestion des stages a vocation à entrer dans le champ des discussions des conseils de perfectionnement, notamment pour les formations à finalité professionnelle : le VP Formation confirme le bien-fondé de soumettre ces réflexions aux conseils de perfectionnement.

Rappelant qu'il existe déjà de nombreux dispositifs intervenant en soutien à la gestion des stages, Mme Mailloux insiste sur la nécessité de communiquer au plus vite ces éléments aux futurs conseils de perfectionnement.



Mme Mouret exprime ses inquiétudes quant à la difficulté à mobiliser les enseignants au sein des conseils de perfectionnement, constatant que l'octroi d'équivalences de service ne constitue pas un levier suffisant dans cette perspective. Des liens informels avec le monde socio-économique se sont déjà tissés dans le cadre des formations à finalité professionnelle, et il s'avère extrêmement ardu de structurer ces liens dans le contexte institutionnel d'un conseil de perfectionnement. Quant aux formations à finalité recherche, les équipes pédagogiques peinent à développer les collaborations extérieures.

Prenant acte des demandes d'ajustements formulées par la CFVU quant à la rédaction du projet de cadrage, le VP Formation indique que le vote du texte est différé : cette rédaction sera revue en collaboration avec les équipes de la DEVE et les membres du groupe de travail dédié, en vue d'une nouvelle présentation à la CFVU de juillet 2015.

2) Charte conversion des notes à l'international

La construction d'un espace européen d'enseignement supérieur et de recherche constitue une mission statutaire des universités : à cet égard, les autorités européennes formulent des recommandations qui s'inscrivent dans le prolongement du processus de Bologne.

Le VP Formation précise les préconisations récemment émises : celles-ci visent une publication par les établissements des règles de conversion et d'intégration dans le cursus d'origine des notes obtenues à l'étranger, dans le cadre d'une mobilité sortante. Le présent projet de charte répond à cette demande.

Le VP Formation ajoute que l'éventualité de produire une grille de correspondance unique pour l'ensemble de l'établissement a rapidement été écarté, compte tenu des spécificités des formations d'une part, et des particularités propres aux divers pays d'accueil d'autre part. Ainsi, le présent cadrage a pour principal objectif de poser le principe de la constitution et de la publication de telles grilles par les composantes.

Complétant ce propos, Mme Bustany confirme que l'hétérogénéité des situations ne permet en aucun cas de systématiser le traitement des notes obtenues à l'étranger, ces notes pouvant intervenir à des niveaux de granularité extrêmement variables (année, semestre, UE...) : la constitution des grilles de correspondance ne peut donc relever que du niveau composante. A ce jour, certaines UFR ont déjà engagé ce travail, et la charte a pour but de conduire à la généralisation de ce dispositif à l'ensemble des composantes d'AMU.

Mme Mouret souhaiterait qu'un cadre d'ensemble soit mis à disposition des composantes, qui pourront ensuite l'adapter : Mme Bustany confirme qu'un modèle type sera prochainement proposé par la Direction des Relations Internationales (DRI), document qui fournira quelques éléments macroscopiques relatifs notamment à la transposition des notes par lettres en notes chiffrées compatibles avec le système de notation français.

M. Vandamme estime inopportun de contraindre les équipes pédagogiques à opérer une évaluation chiffrée sur la base d'enseignements suivis et d'examens passés à l'étranger, préférant une notation binaire de type acquis/non acquis. Il rappelle qu'outre la stricte problématique de la conversion des notes, les modalités qui président à l'évaluation des étudiants à l'étranger s'avèrent extrêmement hétérogènes. En effet, une même note numérique peut témoigner d'un excellent niveau dans un pays alors qu'elle révélera une performance médiocre dans un autre. Par ailleurs, certains pays pratiquent une notation relative permettant à l'étudiant de se situer dans sa cohorte, indépendamment de toute évaluation de la qualité des travaux en valeur absolue. M. Vandamme estime qu'un dispositif de conversion numérique pose un problème d'équité : les notations par lettres ne sauraient correspondre à des tranches de notation numérique identiques d'un pays à l'autre.

Enfin, M. Vandamme souligne que certains pays optent pour une absence de compensation et de seconde session, préférant adopter une notation plus clémente, ce qui ne correspond nullement aux règles de progression en vigueur en France : dans un tel contexte, la transposition dans le cursus français d'une note obtenue à l'étranger n'est en aucun cas probante ni exploitable en vue d'un interclassement des étudiants.

A ces divers titres, M. Vandamme remet vivement en cause l'intérêt d'instituer un système de conversion, souhaitant intégrer les enseignements validés par les étudiants à l'étranger sous forme de validations d'acquis.

Directrice des Relations Internationales (RI), Mme Bliet indique que les premières préconisations issues du processus de Bologne tendaient en effet vers une simple évaluation binaire de type acquis/non acquis sans système chiffré de graduation ; cependant, les autorités européennes demandent désormais expressément une évaluation chiffrée des performances, annexée à l'affectation des crédits ECTS.

Le VP Formation et M. Granier estiment qu'une telle transposition est en tout état de cause indispensable au calcul des mentions, ainsi qu'à la mise en jeu de la compensation telle qu'elle est prévue par la réglementation française.

En écho aux réticences exprimées par M. Vandamme, M. Collomp confirme que les modalités d'évaluation des étudiants sont fortement hétérogènes d'un pays à l'autre : à cet égard, il préconise la désignation d'un enseignant référent identifié qui, en vertu d'une connaissance particulière du pays concerné et de son expertise pédagogique, sera à même d'analyser les spécificités de la notation du pays d'accueil, et par là même d'assurer une transposition juste et équitable des notes obtenues par l'étudiant.

M. Collomp considère pour sa part qu'il est pleinement justifié d'intégrer au cursus d'origine sous forme de note chiffrée les validations d'enseignements acquises par l'étudiant en pays étranger, afin notamment de faire état de la progression du candidat.

Il attire toutefois l'attention de l'auditoire sur la nécessité de réaliser une communication préalable auprès des étudiants sortants, dans la mesure où la transposition d'une note élevée obtenue à l'étranger peut déboucher sur



une note moins avantageuse une fois rapportée au système français. Les règles de progression entre les différents niveaux peuvent également différer d'un pays à l'autre : à titre d'exemples, M. Collomp indique que l'organisation des études en Italie permet aux candidats de valider des UE de première année en fin de licence ; certains pays choisissent quant à eux de ne pas attribuer de note supérieure à 10/20 à l'issue de la seconde session. Il importe donc que les étudiants sortants soient avertis de ces aspects avant de se voir affecter leurs notes finales.

Dans le prolongement de ce propos, Mme Mouret insiste sur l'importance d'effectuer une communication auprès des étudiants afin de rappeler le caractère strictement indicatif des grilles de correspondance qui seront publiées.

M. Alaux confirme l'intérêt d'établir ces grilles de correspondance, les procès-verbaux qui présentent des validations d'acquis s'avérant peu exploitables et pouvant être source de disparités dans le traitement d'une même cohorte. Il rappelle toutefois que ces grilles ne présentent aucune automaticité et constituent un outil d'aide à la décision du jury, qui statuera en tout état de cause de manière souveraine. L'équipe pédagogique de la formation d'origine pourra donc adapter la grille, et il importe que la charte insiste expressément sur cet aspect.

Le VP Formation propose donc que la phrase suivante qui figure dans la charte soit mise en exergue au moyen d'une police de caractères gras :

Ces grilles seront indicatives et pourront donner lieu à modulation.

Cette phrase sera immédiatement précédée du paragraphe relatif à la *publicité des grilles de conversion*, paragraphe qui mentionnera que *ces grilles indicatives devront être portées à la connaissance des étudiants avant leur départ.*

Mme Baklouti évoque l'éventualité d'instituer un système hybride qui permettrait d'affecter une note ou une validation d'acquis en fonction de la durée annuelle ou semestrielle de la mobilité. Mme Mouret note qu'un tel dispositif poserait des problèmes significatifs pour l'interclassement des candidats.

Mme Baklouti demande ensuite si la grille de correspondance publiée par la composante pourra faire état des modalités de transposition du positionnement relatif de l'étudiant dans la cohorte durant le séjour à l'étranger : le VP Formation indique que cette modulation appartient à l'équipe pédagogique.

Mme Mailloux note que certaines mobilités effectuées dans le cadre du programme Erasmus permettent de réaliser un stage : elle demande si l'évaluation du stage a vocation à être réalisée par AMU après le retour de l'étudiant, ou si cette évaluation est opérée dans le pays d'accueil.

M. Collomp précise la pratique de l'UFR ALLSH quant à cette question : le stage est évalué au moyen d'un rapport et non d'une épreuve ponctuelle intégrée à la session d'examen de l'établissement d'accueil. Compte tenu de ce facteur, le rapport de stage est rédigé sous la responsabilité d'un enseignant référent d'AMU, et est à ce titre évalué par les instances pédagogiques d'AMU. La structure d'accueil du stagiaire, que celle-ci se situe en France ou à l'étranger n'est en tout état de cause pas coordonnée par des personnels enseignants-chercheurs : l'évaluation du rapport de stage ne relève donc aucunement de cette structure d'accueil. Le rapport de stage est produit postérieurement à la mobilité : il est donc évalué au sein d'AMU.

Récapitulant les échanges menés, le VP Formation confirme la nécessité d'une transposition numérique des notes obtenues à l'issue d'une mobilité à l'étranger, *a fortiori* dans la mesure où cette demande est formulée au niveau européen. Il indique que la charte insistera plus particulièrement sur le caractère indicatif des grilles de correspondance associées à cette opération.

Vote

Par 29 voix pour et 2 abstentions, la CFVU approuve la Charte de conversion des évaluations obtenues à l'étranger dans le système d'AMU (voir annexe).

Cette délibération est adoptée sous les réserves suivantes :

- La phrase ci-après sera mise en exergue au moyen d'une police de caractères gras :
Ces grilles seront indicatives et pourront donner lieu à modulation.
- Cette phrase sera immédiatement précédée du paragraphe relatif à la *publicité des grilles de conversion*, paragraphe qui mentionnera que *ces grilles indicatives devront être portées à la connaissance des étudiants avant leur départ.*

3) Formations délocalisées en Métropole et DROM-COM : éléments de bilan

Le VP Formation rappelle que la Charte de délocalisation des formations d'AMU en Métropole et DROM-COM, désormais exécutoire, constitue le cadre dans lequel auront vocation à s'inscrire tous les projets de coopération pédagogique concernés. Dans ce contexte, il convient également d'établir un bilan des accords existants, afin de vérifier la conformité de ceux-ci avec les orientations dégagées dans la charte. A l'issue de ce bilan, les délocalisations seront maintenues, amendées ou fermées.

Le calendrier prévisionnel initial prévoyait ce bilan complet au cours de l'année 2014/2015 : cette échéance n'a toutefois pas pu être tenue. Compte tenu des délais contraints dans la perspective de la rentrée 2015/2016, le VP Formation indique qu'aucune formation commençant en septembre 2015 ne sera fermée. Il propose de réaliser lui-même, en collaboration avec la DEVE, un bilan intermédiaire des délocalisations existantes : les responsables des formations susceptibles de poser problème seront rencontrés individuellement afin d'apporter les ajustements nécessaires.



Durant l'automne 2015, un bilan complet sera réalisé et voté formellement en CFVU, qui permettra de reconduire les accords existants avec ou sans recommandations particulières, ou au contraire de fermer certaines délocalisations en 2016/2017.

4) Modifications de l'offre de formation – vague 5

Le VP Formation décrit succinctement les demandes de modifications de l'offre de formation soumises à la CFVU au sein de cette cinquième vague (voir annexe).

Mme Kavoukdjian-Detot regrette que les ateliers de création littéraire proposés par l'UFR ALLSH ne soient disponibles qu'en langue anglaise ; Mme Americi indique que ces ateliers sont en cours de développement dans d'autres langues. Elle note par ailleurs que l'atelier de création littéraire en anglais peut être suivi durant la totalité du cursus.

Hormis cette réserve mineure, Mme Kavoukdjian-Detot exprime sa satisfaction quant au fait que les demandes de diminutions de volumes en heures équivalant travaux dirigés (HETD) soient peu nombreuses.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la cinquième vague de demandes de modifications de l'offre de formation d'AMU (voir annexe), modifications qui ont vocation à entrer en vigueur au titre de l'année 2015/2016.

5) Droits nationaux et tarifs divers

A) Droits d'inscription à l'Université d'Aix-Marseille à compter de l'année universitaire 2015/2016

Mme Bustany présente la proposition soumise au vote de la CFVU relativement aux droits d'inscription à l'Université d'Aix-Marseille, à compter de l'année universitaire 2015/2016 (voir annexe).

Elle rappelle que le montant annuel des droits d'inscription nationaux (DIN) est fixé de manière unilatérale au niveau ministériel par voie réglementaire. Réévalués avant chaque année universitaire en fonction du taux global d'inflation, les montants des DIN correspondant aux différents diplômes nationaux sont publiés très peu de temps avant le démarrage de la campagne d'inscription.

Le montant total des DIN se décompose en trois parts distinctes, qui abondent respectivement les financements :

- du diplôme ;
- du SCD ;
- du FSDIE.

Le montant global des DIN correspondant à chaque diplôme s'applique uniformément à l'ensemble des établissements du territoire ; ceux-ci peuvent en revanche définir dans le cadre de leur autonomie financière les montants des parts respectivement dédiées aux financements du SCD et du FSDIE, dans le respect de valeurs planchers définies aux termes de l'arrêté ministériel qui fixe le montant total des DIN. Ces valeurs planchers sont donc susceptibles d'ajustements annuels, également proportionnés à l'inflation.

La proposition soumise à la CFVU consiste à instituer, à compter de 2015/2016, le principe d'un alignement des parts des DIN respectivement dédiées aux financements du SCD et du FSDIE sur les valeurs planchers nationales.

Mme Bustany indique ensuite qu'une reconduction du montant de 15 euros correspondant au droit facultatif d'accès aux activités sportives est proposée. Comme précisé plus haut (voir *supra*), ce montant n'est pas exigible si l'activité sportive est susceptible de s'inscrire dans le cursus au titre d'une bonification.

Enfin, elle indique qu'une reconduction du montant de 10 euros correspondant à la prestation de renouvellement de la carte à puce est proposée.

Evouquant la problématique du financement du SCD, M. Weindel observe que la dotation nationale prévue à cet effet a été réduite : il demande donc dans quelle mesure une augmentation de la part des DIN abondant le SCD pourrait intervenir en compensation de cette baisse des ressources. Mme Bustany indique que cette option est juridiquement et techniquement possible, mais que cette opération ne pourrait être réalisée qu'au prix d'une diminution des montants encaissés au titre du financement des diplômes eux-mêmes.

Mme Garnier demande quelles sont les pratiques recensées dans les autres universités quant à la répartition des DIN à l'éventuel bénéfice du SCD : le VP Formation et Mme Bustany indiquent qu'un rapide état des lieux sera dressé relativement à cette question.

Mme Mailloux s'interroge sur la nature des services spécifiquement associés à la carte à puce. Mme Bustany indique que le menu de ces services demeure à ce jour assez restreint, dans l'attente de prochains développements techniques : la carte à puce permet actuellement le paiement des repas au restaurant universitaire, ainsi que l'enregistrement des emprunts auprès de la bibliothèque universitaire.

Vote

Par 30 voix pour et 1 abstention, la CFVU émet un avis favorable aux droits d'inscription à l'Université d'Aix-Marseille présentés en annexe au présent procès-verbal. Cette proposition vaut à compter de l'année universitaire 2015/2016.



B) Programme d'insertion pour étudiants non francophones

Mme Blik présente le programme d'insertion pour étudiants non francophones (voir annexe).

Elle précise que ce programme s'inscrit dans le cadre d'un accord de coopération associant trois universités fondatrices, et dont le principal objectif vise à favoriser l'attractivité de l'université française en proposant aux candidats étrangers les conditions d'une insertion pédagogique et sociale optimale durant leur séjour : cela passe par un programme linguistique de cours de français langue étrangère (FLE) ; l'établissement veille par ailleurs à la qualité de l'accueil des étudiants retenus.

La première phase de recrutement des candidats est effectuée en Chine : de fait, le programme concerne essentiellement des étudiants asiatiques ; l'accord-cadre ne pose toutefois aucune condition restrictive de recevabilité quant à la nationalité des postulants. Réalisée à l'étranger au terme de deux sessions se tenant respectivement en mars et en octobre, cette première phase de recrutement est effectuée conjointement par la DRI et par des enseignants-chercheurs d'AMU. La délégation ainsi constituée conduit des entretiens sur place. Parallèlement, une plateforme web mise à disposition des candidats permet une constitution des dossiers ainsi qu'un échange régulier avec les coordonnateurs enseignants et administratifs de la DRI.

A l'issue de cette première étape d'entretiens délocalisés, les dossiers sont soumis aux assesseurs RI des formations concernées, qui seront décisionnaires en dernier ressort. Le candidat peut alors être :

- refusé ;
- directement admis dans la formation visée au titre de l'année N+1 ;
- admis pour une remise à niveau en FLE au titre de l'année N+1 avec possibilité d'intégrer la formation visée pour l'année N+2 si la remise à niveau linguistique s'avère probante.

Le protocole de recrutement prévoit en tout état de cause une validation du TCF (Test de Connaissance du Français).

Une fois en France, l'étudiant se voit affecter un tuteur.

Le coût total de cette prestation est discuté.

Constatant que les droits d'inscription s'élèvent à 3 700 euros, Mme Kavoukdjian-Detot demande si l'étudiant s'acquitte de ce montant après avoir vu sa candidature effectivement acceptée. Mme Blik confirme que c'est en effet le cas : l'étudiant ne règle la somme de 3 700 euros que s'il intègre l'Université d'Aix-Marseille et bénéficie d'une prestation de formation, directement au titre de la formation visée, ou dans le but d'une année transitoire de remise à niveau en FLE. L'obtention du TCF est ensuite exigée. Complétant ce propos, Mme Mercier ajoute que la réussite à l'issue de l'année de remise à niveau en FLE ne saurait en aucun cas être garantie : l'entrée de l'étudiant dans la formation sollicitée ne présente donc aucun caractère systématique.

Compte tenu de ce mode opératoire, Mme Kavoukdjian-Detot déplore qu'un tarif d'inscription particulièrement substantiel soit exigé, alors même que le candidat n'a aucune certitude de pouvoir finalement intégrer la formation souhaitée. Elle estime que l'application d'un tel tarif constitue une sélection sur les revenus.

Rappelant que cette coopération se donne pour objectif de contribuer à un rayonnement régional accru, M. Weindel suggère que le financement d'une telle initiative soit abondé par d'autres acteurs locaux (Collectivités Territoriales notamment) susceptibles de bénéficier des retombées d'un tel programme. Une diversification des sources de financement pourrait en effet constituer un levier d'ajustement en vue de diminuer les frais d'inscription appliqués aux étudiants.

Mme Blik tient à rappeler que les tarifs ici appliqués demeurent très compétitifs au regard des pratiques d'autres universités pour des prestations équivalentes. M. Collomp ajoute que le système universitaire chinois est extrêmement sélectif, ce qui engendre de nombreuses candidatures d'étudiants chinois dans des universités étrangères. Dans ce contexte de mondialisation, les frais de 3 700 euros ici proposés sont effectivement très compétitifs, comparés notamment aux droits d'inscription universitaire recensés aux Etats-Unis.

Ne remettant nullement en cause l'opportunité de ce programme, M. Weindel confirme qu'un vote favorable sera émis, sous réserve cependant qu'une réflexion soit engagée en vue de réduire le tarif d'inscription pour les années à venir.

Dans la mesure où le présent programme n'a pas vocation à s'adresser exclusivement à des étudiants chinois, Mme Mouret souhaiterait que le document descriptif correspondant soit plus explicite sur ce point.

M. Collomp note que la décision finale d'acceptation des candidats appartient aux assesseurs RI des formations : il souhaiterait que les représentants des filières concernées soient plus largement associés à ce recrutement, et davantage consultés quant à l'évaluation de la qualité académique des dossiers, indépendamment de la motivation et du niveau linguistique.

Il est enfin rappelé que la convention-cadre devra clarifier les attributions respectives du CROUS et d'AMU dans la phase d'accueil des étudiants.

Vote

Par 28 voix pour et 3 voix contre, la CFVU émet un avis favorable au tarif du programme d'insertion pour étudiants non francophones (voir annexe).

C) Programme des cours de langue, culture et civilisation françaises (SUFLE)

Mme Mercier présente les grilles tarifaires ainsi que les prestations correspondant au programme des cours de langue, culture et civilisation françaises dispensés par le Service Universitaire de Français Langue Etrangère (SUFLE).



Elle pose la problématique du régime relatif à l'application des droits obligatoires de scolarité (SCD et FSDIE) ainsi que des droits de médecine préventive. Le traitement de ces droits peut en effet obéir à deux modalités distinctes :

- Ces droits sont considérés comme intégrés aux frais de formation ici indiqués : le montant final à l'inscription opposable aux usagers correspond donc aux sommes ici mentionnées et les recettes effectivement perçues par le SUFLE au titre des frais de formation se verront amputées des sommes couvrant les contributions au SCD, au FSDIE et à la médecine préventive, à l'issue d'une ventilation interne de ces recettes ;
- Les contributions au SCD, au FSDIE et à la médecine préventive sont à facturer à l'utilisateur en plus des frais de formation ici mentionnés : le SUFLE encaissera alors la totalité de ces frais de formation, et un montant consolidé sera pratiqué à l'inscription, montant qui inclura les frais de formation ci-joint, augmentés des contributions au SCD, au FSDIE et à la médecine préventive.

Cette question fait l'objet d'échanges en séance.

Le VP Formation note que ces discussions doivent prendre en considération des contraintes :

- juridiques : dans quelle mesure les stagiaires suivant les formations du SUFLE ont-ils vocation à s'acquitter de tels droits ? sous quel statut sont-ils inscrits ?
- techniques : comment le paramétrage des droits est-il programmé dans APOGEE ?
- financières : comment ventiler les reversements internes qui découleront de l'arbitrage final ?

Compte tenu de la complexité de ces questions, le VP Formation propose une approbation en l'état de la présente grille tarifaire. La DEVE instruira ensuite la question des règles en vigueur relativement à l'application des droits correspondant aux contributions SCD/FSDIE/Médecine préventive.

Un document finalisé sera ainsi produit en vue du Conseil d'Administration qui actera définitivement le régime tarifaire applicable.

Le VP Formation ajoute que le présent document a vocation à se voir retrancher la ligne décrivant les modalités de reversement interne entre la DRI et le SUFLE, concernant les étudiants en échange (hors mutualisation) ayant déjà acquitté des frais d'inscription spécifiques : il n'est en effet pas nécessaire de faire figurer de telles règles internes dans une délibération opposable aux administrés.

Vote

Par 28 voix pour et 3 voix contre, la CFVU émet un avis favorable à la grille tarifaire des programmes de cours de langue, culture et civilisation françaises dispensés par le SUFLE (voir annexe).

Cette grille tarifaire se voit retrancher la ligne décrivant les modalités de reversement interne entre la DRI et le SUFLE, concernant les étudiants en échange (hors mutualisation) ayant déjà acquitté des frais d'inscription spécifiques.

D) Tarifs du Test de Connaissance du Français (SUFLE)

Mme Mercier présente la grille tarifaire relative au TCF dispensé par le SUFLE (voir annexe).

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la grille tarifaire relative au TCF dispensé par le SUFLE (voir annexe).

Cette grille tarifaire vaut à compter de l'année universitaire 2015/2016.

6) Modifications des MCC des composantes – vague 1

Mmes Americi et Mouret présentent les demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC) formulées respectivement par les UFR ALLSH et Sciences pour 2015/2016. Ces demandes répondent notamment à une nécessité d'harmonisation relative aux terminologies employées dans les règlements d'examen. Des clarifications sont également apportées concernant la gestion des absences dans le cadre du contrôle continu intégral (CCI). Pour ce qui concerne l'UFR ALLSH, Mme Americi note qu'une mise en œuvre du CCI conforme au cadrage d'établissement est désormais assurée.

A cet égard, M. Weindel estime nécessaire de clarifier les modalités de mise en œuvre du CCI auprès de l'ensemble des composantes : il semble en effet que les pratiques soient particulièrement hétérogènes.

Mme Kavoukdjian-Detot constate que l'UFR ALLSH a diminué la part de CCI dans le contrôle des connaissances : à ce titre, elle votera contre les demandes de modifications formulées ce jour au titre de cette composante.

Vote

La CFVU approuve les demandes de modifications de MCC pour 2015/2016 annexées au présent procès-verbal.

Cette délibération fait l'objet de votes différenciés, pour lesquels les suffrages sont détaillés ci-après :

Composante	Pour	Contre
ALLSH	28	3
Sciences	31	0



7) Diplôme d'établissement : création

Rapporteur pour ce dossier d'habilitation, M. Collomp livre les conclusions de son expertise relative à la demande de création du DESU *Management des services maritimes* par l'IAE. Il relève la pertinence de l'implantation régionale du diplôme, qui répond en effet à un besoin local d'autant plus prégnant qu'il n'existe pas de formation similaire dans ce domaine. Sur le plan strictement pédagogique, M. Collomp note que les seuils de compensation pratiqués garantissent l'acquisition des connaissances. Il aborde ensuite le montage financier de la formation, notant une incohérence entre le formulaire de demande d'habilitation qui annonce un effectif de quinze inscrits, et l'annexe financière dans laquelle les calculs sont réalisés sur la base d'un effectif de vingt-cinq. Le tarif ainsi calculé couvre 80 % des coûts complets (sur la base de vingt-cinq inscrits) : l'opportunité d'ouvrir le diplôme devra être évaluée en tenant compte de ces éléments. Le dossier devra préciser plus clairement que le diplôme est construit sur deux ans, et que les frais d'inscription annoncés ne sont acquittés par l'étudiant que la première année, couvrant ainsi les deux années de formation.

En réponse à une question de M. Nicod, Mme de Barnier confirme que ce diplôme s'appuie sur des ressources issues de la perception de la taxe d'apprentissage.

Mme de Barnier aborde ensuite les modalités de calcul des coûts telles qu'elles sont paramétrées dans l'application dédiée : elle souhaiterait que ces modalités soient revues. A titre d'exemple, elle signale que certaines charges sont associées aux composantes en fonction du rattachement de celles-ci à un campus. L'IAE se situant hors campus, la composante se voit affecter une charge globale de cent-quinze mille euros, alors que l'UFR ALLSH se voit affecter un montant de trente mille euros au titre de cette même charge : Mme de Barnier estime donc que ces modalités de calcul pénalisent excessivement certaines composantes. De même, le coût lié à la mobilisation des services centraux est automatiquement répercuté sur le calcul du tarif d'équilibre, alors qu'un diplôme ouvert sous le régime exclusif de la formation continue ne mobilise pas les services centraux avec la même intensité qu'un diplôme de formation initiale.

Mme de Barnier sollicite donc une révision du paramétrage du calcul des coûts par l'application.

Vote

Par 24 voix pour et 7 abstentions, la CFVU émet un avis favorable à la création du DESU *Management des services maritimes*.

Cet avis est prononcé sous réserve que :

- le dossier de demande d'habilitation précise que le diplôme se déroule sur deux années, et que les droits d'inscription associés à la formation ne sont acquittés qu'à l'occasion de l'inscription en première année ;
- l'annexe financière précise les ressources de la formation consécutives à la perception de la taxe d'apprentissage.

8) Projets FIP

En préambule, le VP Formation décrit brièvement la composition ainsi que la méthodologie adoptée par la commission *ad hoc* constituée pour réaliser la répartition du Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) 2015. Le classement des initiatives retenues est ensuite présenté (voir annexe).

Le VP Formation précise que les projets ont été évalués pour leur seule qualité intrinsèque, la commission ne s'étant pas donné pour objectif d'équilibrer la distribution du fonds entre toutes les composantes. La teneur des projets présentés était en effet assez inégale : s'astreindre à retenir toutes les composantes aurait conduit à sélectionner des projets positionnés parmi les derniers dans le classement global.

De fait, certaines composantes enregistrent deux projets lauréats.

Le VP Formation présente ensuite dans le détail les dossiers retenus, ainsi que les montants de subvention associés. Mme Baklouti demande comment a été établi de classement final. Le VP Formation indique qu'un premier classement intermédiaire a été réalisé sur la base de notes pondérées qui ont permis d'affecter un score global à chaque projet. Les montants demandés ont ensuite été pris en considération.

Certains réajustements des montants demandés ont été opérés afin de respecter le plafond de deux cent mille euros ; lorsque les montants initialement sollicités étaient importants, certaines lignes budgétaires ont été retirées.

Les membres de la commission *ad hoc* livrent leurs impressions consécutives à cette deuxième édition du FIP.

M. Weindel estime très positif que les étudiants aient été davantage associés au processus par rapport à la première session, et souhaite que ce mode opératoire soit pérennisé.

M. Nicod note que la mise en place d'une pédagogie innovante constituait une condition majeure d'octroi du FIP ; or, certaines composantes ont sollicité des subventions pour assurer leur fonctionnement courant par l'acquisition de matériel, et en aucun cas pour soutenir une quelconque innovation pédagogique. Cette démarche semble extrêmement révélatrice de la problématique profonde de certaines composantes, qui peinent manifestement à mener à bien leurs missions les plus élémentaires.

Une discussion s'engage ensuite sur la base de cette présentation.

M. Granier sollicite des retours aux porteurs des projets non retenus afin de donner à ces porteurs les moyens d'améliorer à l'avenir le montage des dossiers. Le VP Formation rappelle la quantité substantielle de projets présentés : systématiser les retours d'évaluation constituerait un travail considérable. Ces retours seront donc réalisés sur demande.



Mme Bastien observe que le financement sur projet tend à se généraliser dans de nombreux domaines. Elle rappelle que le montage des dossiers mobilise très fortement les porteurs, sans garantie d'issue favorable. Mme Bastien estimerait donc opportun de lancer une réflexion afin de permettre aux équipes de se professionnaliser dans la construction des projets. Cela pourrait passer notamment par la constitution d'un corps de métier spécifiquement dédié à cette mission.

M. Lafont constate qu'aucun projet proposé par l'UFR ALLSH n'a été retenu.

Mme Mailloux confirme une évidente sous-représentation des secteurs ALLSH et Droit-Economie-Gestion : cela révèle un problème fondamental. Pour ce qui est du secteur ALLSH, Mme Mailloux a en effet pu observer un déficit manifeste d'investissement des équipes pédagogiques, qui ne se sont pas emparées de cet appel à projet, précisément en raison du travail extrêmement important que nécessitait le montage des dossiers, alors même que l'UFR rencontre de graves difficultés de fonctionnement. M. Collomp appuie pleinement ce propos, estimant également que la sous-représentation de l'UFR ALLSH est révélatrice de la situation de détresse dans laquelle se trouve la composante, notamment du fait de difficultés matérielles considérables consécutives aux déménagements multiples des services ainsi qu'aux travaux entrepris dans le cadre du Plan Campus.

Mme Americi confirme qu'un travail d'accompagnement des équipes devra être approfondi dans la perspective d'appels à projets tels que le FIP. Par ailleurs, la communication interne à l'UFR ALLSH a vocation à être affinée. La composante est en effet structurée en pôles, et il apparaît de manière évidente que cet échelon ne constitue pas un relais d'information efficace.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les conclusions de la commission *ad hoc* réunie dans le cadre de l'appel à projets relatif au FIP 2015.

Sont ainsi approuvés :

- le classement des projets retenus ;
- les montants des subventions issues du FIP accordées aux projets sélectionnés.

Ces éléments sont détaillés en annexe au présent procès-verbal.

9) Calendriers 2015/2016 des composantes – vague 2

Mme Almeras présente les calendriers universitaires 2015/2016 des composantes qui seront soumis au vote de ce jour.

Evoquant le calendrier de l'UFR Sciences, M. Lafont rappelle que les locaux de la composante situés sur le site de Montperrin n'offrent qu'une faible capacité : il lui semble donc nécessaire d'introduire des marges de souplesse dans le calendrier proposé au présent vote. Mme Mouret souhaite que ce calendrier soit approuvé tel quel : si un blocage survient, la CFVU sera à nouveau saisie en vue de définir d'acter d'éventuels ajustements.

M. Lafont ajoute que le calendrier ici proposé conduit à utiliser les semaines théoriquement dédiées aux révisions des étudiants pour effectuer les rattrapages de cours annulés en raison d'absences ou de fériés : à ce titre, M. Lafont votera contre ce calendrier.

Le VP Formation confirme que l'institution d'une semaine strictement réservée aux révisions répond à une forte demande.

Mme Delfino se félicite que des créneaux réservés aux révisions des étudiants aient été effectivement mis en place en PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé).

Compte tenu des volumes horaires étudiants des formations, Mme Mailloux estime que des semestres comportant douze semaines d'enseignement représentent une durée nettement trop faible : la densité des notions à assimiler sur un temps aussi réduit constitue un obstacle à une intégration optimale des connaissances et ne saurait en aucun cas s'inscrire dans une pédagogie efficace. L'organisation de la seconde session au mois de juin ne fait qu'accentuer ce problème. Le VP Formation souligne cependant qu'une tendance globale à l'augmentation du nombre de semaines d'enseignement se dessine nettement.

M. Alaux évoque la possibilité d'intégrer les périodes de stage aux douze semaines d'enseignement. Le VP Formation observe qu'un tel mode opératoire conduirait à des semestres constitués de dix semaines d'enseignement présentiel effectif, ce qui est manifestement insuffisant.

M. Weindel note que le projet de calendrier de l'UFR d'Odontologie mentionne des périodes d'inscription par le web qui s'étendent sur toute la période des vacances d'été, sans qu'il soit fait état d'une quelconque fermeture du serveur : il est donc nécessaire de clarifier le bornage exact des périodes au cours desquelles les inscriptions dématérialisées pourront effectivement être enregistrées.

Vote

La CFVU approuve les calendriers universitaires des composantes annexés au présent procès-verbal, pour l'année 2015/2016.

Ce vote est réalisé sous réserve que le calendrier de l'UFR d'Odontologie précise le bornage exact des périodes au cours desquelles les inscriptions dématérialisées pourront effectivement être enregistrées par le web.

Cette délibération fait l'objet de votes différenciés, pour lesquels les suffrages sont détaillés ci-après :



Composante	Pour	Contre	Abstentions
FEG	30	0	1
Sciences	30	1	0
IMPGT	30	0	1
IUT	30	0	1
EU3M	27	3	1
Médecine	27	3	1
Odontologie	27	3	1
SUFLE	30	0	1

VI QUESTIONS DIVERSES

1) Application I-PRO : procédure et fonctionnement

M. Lafont exprime son profond mécontentement quant à l'application I-PRO, indiquant que celle-ci introduit un contrôle excessif sur la validation des conventions de stage opérée par les enseignants. Il ajoute que l'organisation de la procédure contraint les enseignants à valider les mêmes éléments à plusieurs reprises.

Mme Mailloux tient à rappeler que les étapes de validation telles qu'elles sont définies dans I-PRO mobilisent les équipes enseignantes et administratives selon des modalités propres à garantir la protection des étudiants : l'accord pédagogique initial relatif au projet de stage est en effet sollicité auprès de l'enseignant. Sur la base de ce premier avis d'opportunité, les personnels administratifs prennent ensuite le relais pour produire la convention, laquelle doit enfin être obligatoirement soumise pour signature à l'enseignant qui en aura validé les modalités en amont. Mme Mailloux insiste donc sur le fait que la procédure définie dans I-PRO ne peut que répondre à cette organisation type, dans la perspective de sécuriser le suivi des stagiaires.

Quant à la souplesse d'utilisation du logiciel, le VP Formation rappelle que I-PRO a été développé sur la base d'une législation antérieure. Le caractère très évolutif de la réglementation relative aux stages a nécessairement engendré une obsolescence de l'application ; le remplacement d'I-PRO n'est pas d'actualité, d'une part en raison de la charge de travail de la DOSI, et d'autre part parce que la réglementation a probablement vocation à subir de nouveaux ajustements. Les contrôles de conformité à la réglementation passent donc par la construction de requêtes informatiques pointées vers les bases de données d'I-PRO. Dans ce cadre prédéfini, Le VP Formation propose à M. Lafont de communiquer les éventuelles propositions qui permettraient selon lui d'amender les modalités d'exploitation de l'application.

Elargissant le propos à l'application *E-candidat*, M. Collomp insiste sur l'indispensable travail de développement qui devra être réalisé par la DOSI afin de rendre l'exploitation du logiciel plus fluide, compte tenu des dysfonctionnements majeurs constatés à ce jour.

2) Dysfonctionnements dans l'organisation de la seconde session au sein de l'UFR ALLSH

Mme Kavoukdjian-Detot expose à la CFVU les graves dysfonctionnements qui ont été déplorés au sein de l'UFR ALLSH concernant le calendrier et l'organisation matérielle de la seconde session d'examens.

Les notes de la première session du second semestre ont été communiquées aux étudiants quelques jours seulement avant le déroulement des épreuves de seconde session. La diffusion très tardive de ces résultats, ainsi qu'une communication du calendrier des épreuves de seconde session faite dans des délais manifestement insuffisants, ne permet pas aux candidats de préparer sereinement les épreuves de rattrapage. Compte tenu de cette situation, Mme Kavoukdjian-Detot demande que la note prise en considération pour une UE à l'issue de la seconde session soit la note la plus élevée qui aura été enregistrée entre la première session d'examens et la seconde.

M. Weindel indique qu'une situation similaire avait été constatée en 2013/2014.

Mme Americi confirme que l'organisation des examens a en effet été perturbée par des obstacles logistiques liés à l'indisponibilité de certaines salles, consécutivement aux travaux actuels. L'impossibilité d'accéder à ces salles n'a été portée à la connaissance des services d'examen que de manière très tardive, ce qui a contraint ces services à revoir entièrement la répartition des étudiants dans des locaux à capacité d'accueil moindre. Ces événements ont considérablement freiné l'élaboration du calendrier des épreuves de seconde session.

Mme Kavoukdjian-Detot souhaite qu'un interlocuteur soit précisément identifié au sein de l'UFR ALLSH afin que la conduite à tenir vis-à-vis des étudiants lésés soit définie de manière concertée.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 19h12.

Thierry PAUL, Vice-président Formation




IAE
AIX

Aix-Marseille Graduate
School of Management
Aix*Marseille Université



Sommaire

1. Historique
2. Quelques faits et chiffres
3. Les programmes
4. La stratégie internationale
5. La recherche
6. Les enjeux
7. Les défis à relever

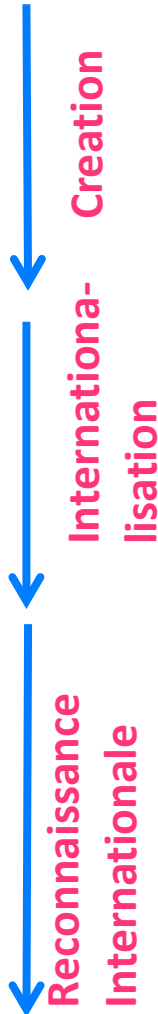


Un pionnier dans la formation en sciences de gestion en France

- 1955 : Première école universitaire de management française fondée par Pierre Tabatoni
- 1971: Premier établissement à offrir des programmes modulaires pour les cadres
- 1974 : Premier programme de Doctorat en Sciences de Gestion en France

- 1988 : Mise en place du premier programme en partenariat avec London Business School et SDA Bocconi
- 1990 : En charge du programme de International Teachers Programme
- 1993: Création du Euro*MBA, un Executive MBA européen

- 1999 : Première école universitaire de management française à recevoir l'accréditation EQUIS
- 2004 : Accréditation AMBA en 2004
- 2008 : Seule école universitaire de management à apparaître dans les classements FT, Meilleurs Masters en Management, Meilleures Business Schools européennes
- 2011: Première école universitaire de management française à offrir des programmes MSc



Quelques faits et chiffres

Les faits

- Composante de la plus grande université de France: AMU (72.000 étudiants / label IDEX)
- Seule école universitaire de management en France qui détient les accréditations EQUIS et AMBA
- Top 17 des écoles de commerce françaises (Financial Times 2014)
- Premier centre de recherche en nombre de thèses soutenues : CERGAM
- Taux d'insertion excellent : 95% (6 mois après l'obtention du diplôme)
- Mobilité sociale ascendante
- 30% des cours enseignés en Anglais

•2013/2014 y compris les étudiants en échange

Les chiffres

- Étudiants: 831 *
- 40 Enseignants -Chercheurs
- 50 Personnels administratifs et techniques
- 60 Écoles / Universités partenaires internationales
- 18.000 Réseau des anciens diplômés
- Thèses de doctorat (PhD) en 2013: 48 (supervisées) et 14 (soutenues)
- 18,7% d'étudiants bénéficient d'une bourse
- 24% des étudiants en apprentissage ou contrats professionnels
- 19% des étudiants en formation continue

les programmes

IAE AIX	6 semesters = 180 credits	Doctorat PhD			+8	Doctorat	
					+7		
					+6		
	4 semesters = 120 credits	MBA's	Executive Master	MSc/Master Professionnel	Master Research	+5	Master
		MSc/Master 1				+4	
	6 semesters = 180 credits	Licence Pro.	Licence 3	IEP		+3	Licence
		Licence 2				+2	
		Licence 1				+1	



les Programmes

En 1 an (M2) en Management général

- En Anglais (full-English track) / En Français / En apprentissage / En formation continue pour cadres (temps plein ou temps partiel)

En 2 ans (M1 + M2) en Sciences du Management, avec 9 spécialités

- Audit interne des organisations
- Contrôle de gestion
- Marketing
- Management des ressources humaines
- Management de la communication d'entreprise
- Management des affaires internationales
- Management financier international
- Management des activités de service
- Management et technologies de l'information



Master Recherche, Etude et Conseil en Sciences de Gestion

Doctorat

Les MBA (*Master of Business Administration*)

Les doubles diplômes

les Programmes MBA

Les MBA : trois programmes

- MBA Change & Innovation : Temps plein
- Executive MBA : Temps Partiel – en consortium
- Euro*MBA : A distance et résidentiel – en consortium avec Audencia- France, Maastricht School of Business –Pays Bas, EADA –Espagne, Kozminsky Business School –Pologne et HHL – Allemagne (Toutes ces écoles sont accréditées AMBA, Equis et/ou AACSB)

Cible : entre 5 et 10 ans d'expérience professionnelle

Programmes enseignés entièrement en Anglais

Entre 10.000 Euros et 25.000 Euros (jusqu'à 90.000 Euros INSEAD)

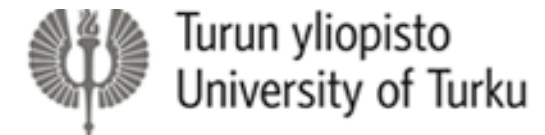
Forte exigence d'accompagnement des participants

Forte pression concurrentielle : 1.250 MBA dans le monde

Les programmes Double Diplômes internationaux

Le Master of Global Innovation Management

- 1 semestre à l'IAE, 1 semestre aux USA et la session d'été en Chine



IMMIT : International Master in Management Of Information Technology

- 1 Semestre à l'IAE, 1 semestre aux Pays Bas et la session d'été en Finlande



La double compétence à l'origine de la création de l'IAE

Arts & Métiers (DD)
Ecole Centrale (DD)
Polytech (DD)
Pharmacie
IUT



La transversalité des disciplines de gestion permettra à terme de développer de nouveaux partenariats avec d'autres composantes AMU : sciences, médecine, ALLSH, droit etc.

Une Stratégie Internationale



Partenaires internationaux européens

BELGIQUE, Solvay Business School (ULB) - Université de Gand

REPUBLIQUE TCHÈQUE, Université de Pardubice

DANEMARK, Roskilde Universitets Centre

ESTONIE, Estonian Business School - Université de Technologie de Tallinn

FINLANDE, École d'économie Hanken - Turku School of Economics - Ecole d'économie de l'Université d'Aalto

ALLEMAGNE, European Business School - WHU Koblenz - Université de Hambourg - Friedrich Alexander Universität - Leipzig Graduate School of Management HHL

ITALIE, MIP Politecnico de Milan

PAYS-BAS, L'Université de Tilburg - Universiteit Maastricht - Université Erasmus de Rotterdam - Université de Groningen



NORVÈGE, Trondheim Business School - Bi Norwegian Business School

POLOGNE, Université Kozminski

PORTUGAL, Universidade Nova de Lisboa

SLOVAQUIE, Université d'économie de Bratislava

ESPAGNE, Escuela de Alta Dirección y Administración EADA - Universidad Complutense de Madrid

SUISSE, ZHAW

TURQUIE, Université Galatasaray - Université Sabanci

ROYAUME-UNI, Regent's College London – Aberdeen Business School

Partenaires Internationaux hors Europe

AUSTRALIE, Université de Sydney - Monash University - Université La Trobe

BRÉSIL, IBMEC Rio - PUC Minas Gerais - Universidade de Sao Paulo - Uni FACEF

CANADA, HEC Montréal - Université Laval - Université York - Université Queen

CHILI, Universidad Adolfo Ibáñez

CHINE, Université Renmin de Chine - Sun Yat Sen University - Université de Tongji - Université de Nankai - Université de Fudan - Université de Zhejiang

INDE, Management Development Institute - IIM Indore - Université de Delhi



JAPON, Université Otaru

CORÉE, Université de Corée - Université Kyung Hee -
Université Yeungnam

AFRIQUE DU SUD, Université de Stellenbosch

TAIWAN, Chang Gung University - Université nationale
Chengchi

THAÏLANDE, Sasin Business School - Université Assumption

ÉTATS-UNIS, Université de Floride - North Carolina State
University

VIETNAM, Université de Commerce extérieur

IAE Aix-Marseille

La recherche au CERGAM

Le CERGAM : Bilan 2014



Laboratoire rattaché à trois composantes:

l'IAE, la FEG et l'IMPGT

Trois axes de recherche:

- Stratégie et gouvernance des organisations publiques et privées
- Management des marques
- Information, innovation et international

Premier laboratoire français en nombre de thèses soutenues

11 thèses soutenues en 2014

30/92 enseignants chercheurs IAE appartiennent au CERGAM (33%)

37 Articles de recherche dans des revues académiques classées

20 articles proviennent de professeurs-chercheurs de l'IAE (54%) - 2014

Une école qui a un caractère pionnier Les enjeux pour le maintenir

Concurrence nationale et internationale

- On dénombre plus de 200 écoles de commerce en France
- Les effectifs des écoles sont en forte augmentation depuis 10 ans (+ 40 %, source INSEE)
- Certaines écoles bénéficient d'une très grande notoriété (stratégie de marque) : HEC, ESSEC, ESCP, INSEAD...

Le poids des labels : accréditations et classements

Le réseau IAE France

Le poids labels : les accréditations



L'accréditation **EQUIS** (*European Quality Improvement System*) est délivrée aux écoles de commerce par l'EFMD (*European Foundation for Management Development*)

Obtenu depuis 1999, l'accréditation EQUIS doit être redemandée en septembre 2015.

Trois niveaux d'accréditation : 0/3/5 ans

- ⊙ Cinq ans obtenus de 1999 à 2012
- ⊙ Trois ans obtenus en 2012 → Ré-accréditation en 2015



AMBA – Délivrée par l'Association of MBAs (accréditation britannique)

L'AMBA est un organisme d'accréditation qui reconnaît le niveau de qualité des MBA et des Masters.

Ré-accréditation obtenue pour 5 ans en 2014



AACSB : accréditation US que l'IAE n'a pas (jamais demandée)

L'apport des accréditations et classements



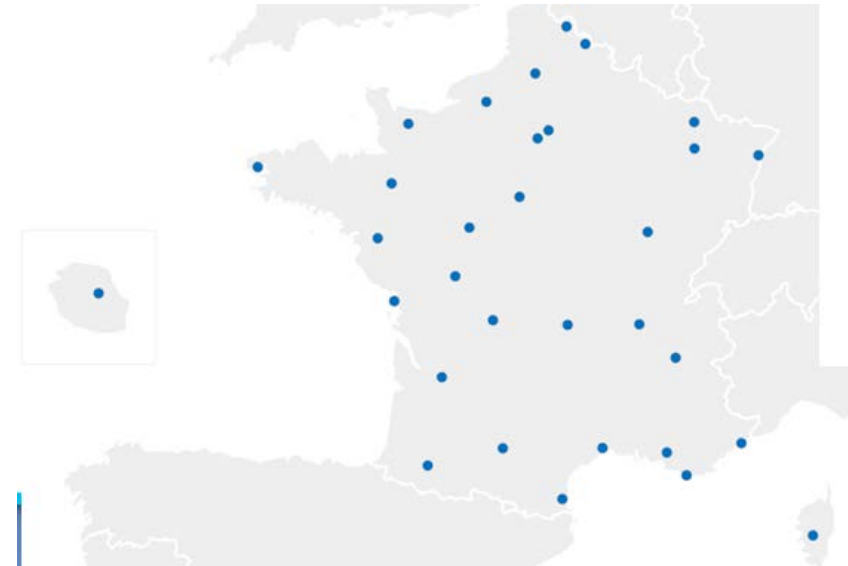
Une plus grande notoriété de l'institution qui a des effets sur

- le nombre d'étudiants internationaux : 26% des étudiants
- Le nombre de DU – MSc (Master of Science) : 85 % des étudiants
- Le nombre d'apprentis : 24% des étudiants
- Des partenaires prestigieux avec les même accréditations
(Ex Université de Sao Paulo, plus grand université d'Amérique du Sud)

Le réseau IAE France



31 IAE en France
Aix-Marseille le 1^{er}
1.200 Enseignants-Chercheurs
45.000 étudiants
400.000 diplômés



Seul l'IAE Aix-Marseille est accrédité AMBA ou EQUIS
L'IAE Paris-Sorbonne bénéficie d'une très forte notoriété
Programmes L ou LM ou MD (Aix-Marseille) ou LMD (Paris)

Les défis à relever pour les années à venir

Avec l'intensification de la concurrence nationale et internationale il est essentiel de maintenir les rangs de classement et les accréditations afin d'avoir une stratégie de différenciation

- Davantage de ponts entre les composantes AMU
- Maintien de la recherche à haut niveau
- Un rayonnement international
- Des locaux comparables à ceux d'une « business school »
- plan de réhabilitation finalisé pour septembre 2016

KEDGE Business School va investir 167 millions d'euros d'ici cinq ans



HEC
PARIS

The more you know,
the more you dare®

HEC Paris

Specializing in education and research in management, HEC Paris offers a complete and unique range of educational programs for the leaders of tomorrow: Masters Programs, MBA, PhD, HEC Executive MBA, TRIUM Global Executive MBA and Executive Education open-enrollment and custom programs.



Merci de votre attention



Radiolab

Dispositif d'accompagnement aux pratiques radios et médias ,à disposition des étudiants d'AMU.



Plan

- ◉ Historique
- ◉ Fonctionnement
- ◉ Projets radios collectifs
- ◉ Projets structurants
- ◉ Réseau et coopération





Historique Radio Grenouille

- 1981 Création de la radio
- 1991 Installation à la Friche
 - Ouverture plus large au milieu culturel
- 1993 Création de Euphonia
 - Association et atelier dédié à la création sonore et au développement des pratiques radiophoniques
- 2006 Radio Grenouille intègre Radio Campus France
- Fin 2006, création de RadioLab



Historique & chiffres

- ◉ Dispositif créé en 2006 par Radio Grenouille et AMU (Université de Provence)
- ◉ Depuis 2009, plus de cinquante inscrits par saison dont :
 - Une trentaine qui suivent toute l'année
 - Une quinzaine très actifs
- ◉ Chaque saison, environ 80 productions sonores produites et/ou diffusées



Un accompagnement adapté

- ◉ Une écoute et un accueil permanent de projets radio/médias étudiants et/ou universitaires
- ◉ Un espace collectif de réflexion et de discussion
- ◉ Des ateliers d'initiation et de perfectionnement
- ◉ Une implication dans le projet global « Grenouille-Euphonia » (encadrement professionnel, propositions et croisements de projets)
- ◉ Des espaces de diffusion dédiés (web et antenne)
- ◉ Une mise en réseau (RCF, &Co, IRD, inter-cursus et inter-médias,...)



Réalisation de projets radiophoniques collectifs :

- 2013-2014 :
 - Les plateaux de rentrée (sur différents campus)
 - Festival d'Aubagne (SATIS)
 - Artéfada (cursus médiation culturelle)
 - Sono Esbam
 - FIJ Vitrolles (RadioLab/Dynam'hit/RCAix & Avignon)
 - Les métiers du documentaires (cursus métiers du documentaires)
- 2014-2015 :
 - Temps Libre Aix et Avignon, BabelMed Music, Fiesta des Suds
 - réalisations dans le cadre du Labomed
 - Rétro-action (ESADMM)
- Et chaque saison :
 - Nuit de... (évolution, genre, erreur 404,...),
 - Architecture contemporaine (cursus musicologie),
 - Rencontres de l'Orme (enseignement et numérique)
 - réalisations dans le cadre de WebradioFennec





Projets Structurants :

- ◉ **WebradioFennec :**
avec l'IRD, les cursus médiations scientifiques et océanologie
(8 clubs sur 3 ans)
- ◉ **Nouveaux métiers, Nouveaux médias :**
Ville de Marseille, avec des étudiants de l'EJCAM,
des cursus Médiation Culturelle et Infographie Numérique,
et de l'ESBAM.
- ◉ **Nouveaux Médias et Jeunes Journalistes en Méditerranée :**
avec Babelmed et des étudiants de l'EJCAM et de l'IEJ.



Radio Grenouille Campus Marseille

En tant que radio campus, et au travers du dispositif RadioLab, RadioGrenouille participe à des projet de coopération entre acteurs du monde jeune & étudiant :

&Co : dispositif FEJ, avec le CRIJPA, Urban prod, ARSENIC, Fabulerie

Campus Région : pilotage d'une coopération inter radios avec Campus Aix, Avignon, Montpellier

Cop21 : coopération nationale de dispositif média, avec

Campus Dijon/Paris, WebradioFennec, IRD, LPED, Alternatiba,...



BUDGET REALISE RADIOLAB saison 2013/2014**EUPHONIA**

CHARGES		PRODUITS	
ACHATS	3 488	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	21 000
Petit équipement	1 508	Ville de Marseille Vie étudiante -NMNM	4 000
Fournitures de bureau	80	Convention AMU	12 000
Prestation spécifique : nouveau site web	1 900	Conseil Régional Vie étudiante-NMNM	5 000
FRAIS DE PERSONNEL	28 093		
		COPRODUCTIONS	14 470
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	1 530	Institut de Recherche pour le	
Communication	306	Développement/projet webradiofennec	8 500
Téléphone-photocopies-web	750	Coproductions : Orme, Friche, etc	5 970
Déplacements	133		
Missions réceptions	256		
Documentation	85		
Frais de fonctionnement	2 359		
Part d'assurances, loyer et autres frais			
TOTAL	35 470	TOTAL	35 470

BUDGET REALISE RADIOLAB saison 2014/2015
EUPHONIA

CHARGES		PRODUITS	
ACHATS	1 085	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	12 000
Petit équipement	890	Convention AMU	12 000
Fournitures de bureau	195		
FRAIS DE PERSONNEL	23 510		
		COPRODUCTIONS	13 924
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	998	Institut de Recherche pour le	
Communication	53	Développement/projet webradiofenec	7 834
Téléphone-photocopies-divers	489	Coproductions	6 090
Déplacements	194	Auto-financement	2 291
Missions réceptions	214		
Documentation	48		
Frais de fonctionnement	2 622		
Part d'assurances, loyers et autres frais fixes			
TOTAL	28 215	TOTAL	28 215

DETAIL DE L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS ÉTUDIANTS & MÉDIAS

Depuis plusieurs années, Grenouille pilote et accompagne des projets et actions auprès de groupes d'étudiants et de jeunes.

Au quotidien, elle accueille aussi de nombreux stagiaires en journalisme (EJCAM, IEJ...), en technique (SATIS, AIS...) et en communication/production (Cursus Médiation Culturelle de l'Art, Info-Com...) : ceux-ci intègrent l'équipe professionnelle et travaillent avec elle sur les projets portés par Grenouille.

Pilotage de projets structurants :

- En 2015, au sein du projet « Nouveaux Médias et Jeunes Journalistes en Méditerranée » porté par la structure Babelmed (Rome) : coordination et animation d'une équipe baptisée « Labomed », réunissant de jeunes journalistes et/ou bloggeurs indépendants, des étudiants de l'EJCAM, de l'IEJ, et mise en lien avec nombre de médias « citoyens » méditerranéens.
- En 2013, au sein du projet « Nouveaux métiers, Nouveaux médias », mise en place d'une coordination d'équipe composée d'étudiants issus de l'EJCAM, L'ESBAM, des cursus médiation culturelle et infographie numérique d'AMU.
- Depuis 2012, au sein du projet WebradioFennec, impulsé par l'IRD : mise en place et animation de 8 clubs sur 3 ans, issus des filières Océanologie et de Médiation Scientifique d'AMU.

Réalisation de projets radiophoniques :

- Depuis 2012, lors des « 48hChrono » de la Friche Belle de Mai, Grenouille réalise le programme « Nuit de... » : émissions co-réalisées et diffusées par un ensemble de radios étudiantes (en partenariat avec le réseau Radio Campus France et des radios locales).
- En 2015, l'émission « rétro-action », travaillée avec le Professeur de son et les étudiants de l'ESADMM
- De 2012 à 2015, la couverture des Rencontres de l'Ormes, avec les équipes de Radio Campus Aix et Dynam'hit
- En 2015, les magazines « Temps Libre » avec Radio Campus Aix et Radio Campus Avignon
- En 2014, l'émission « Les métiers du documentaire », par les étudiants du cursus métiers du film documentaires d'AMU
- En 2013 et 2014, La couverture du Festival des Initiatives Jeunesse de Vitrolles, avec les équipes de Radio Campus Aix, Campus Avignon et Dynam'hit
- En 2012 et 2013, la participation aux éditions du festival « Artéfada », avec les équipes de « médiation culturelle » et Dynam'hit
- De 2010 à 2013, Les émissions « Autour du Festival d'Aubagne », avec les étudiants du SATIS
- De 2009 à 2013, la webradio « Sono Esbam », proposée par des étudiants de l'ESADMM (anciennement ESBAM)
- Depuis 2009, Les émissions « Architecture contemporaine », proposée par le cursus musicologie d'AMU

Aide à la structuration et à l'autonomie :

- La Web Radio Dynam'hit (association d'étudiants), de l'école de commerce KEDGE
- Radio Campus Aix (association d'étudiants)
- La webradio de l'IEP d'Aix en Provence

Les partenaires pérennes :

- Radio Campus Avignon
- Radio U Provence (Campus Aix) – Aix-en-Provence
- Dynam'hit Radio : webradio des étudiants de Kedge Business School – Marseille
- Urban Prod : vidéo participative – Marseille
- Vatos Locos : vidéo participative – Vitrolles

Fiche Jury

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
		Radiolab		Euphoria	Euphoria			12 000,00 €	12 000,00 €	Année universitaire 2015/2016		12 000,00 €	
		Journée santé & bien être			Pôle vie étudiante			10 000,00 €	10 000,00 €	oct-15	Favorable	10 000,00 €	
2014-2015/224	CA	Festival Delta	Création	Delta Festival	Lloret RAYMOND	Droit et Science Politique	Science Po Aix	36 000,00 €	509 033,30 €	27 juin, plage du Prado, Marseille	Défavorable		Après que le Vice-président délégué à la vie étudiante et la Vice-présidente étudiante aient rencontré les porteurs du projet à plusieurs reprises depuis un an, après avoir examiné le projet présenté par les porteurs à 3 reprises, après avoir auditionné les porteurs à l'occasion de 2 Commissions, après avoir assisté à la réunion technique du festival le 20 mai 2015, après avoir pris connaissance du compte rendu de cette réunion, la Commission décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable sur l'attribution d'une subvention pour ce projet, il convient d'ajouter que le Président est étudiant à l'IEP et que pour être considéré comme une association d'AMU selon la charte, il faut que le Président et le Trésorier soient étudiants d'une composante de l'université. En effet, l'article 1er du règlement intérieur de la commission pour projets étudiants dispose : Le FSDIE concerne l'ensemble des composantes de l'université à l'exception des établissements publics à caractère administratif rattachés par convention.
2014-2015/229	Sport	SEMELE Beach 3ème édition	6324	SEMELE	Thierry HOANG	ALLSH	Science du langage	2 152,00	2 864,02	Le mardi 16 juin 2015 au terrain de beach du CSU d'Aix	Favorable	2 152,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/230	CA	Revue Arapesh	Création	Projet Individuel	Samantha PRATALI	Droit	M2 Histoire du droit	1 792,00	2 092,00	Rentrée 2015 Campus AMU	Favorable avec recommandation (- 1 abstention)	1 792,00 €	La Commission recommande d'étaler la diffusion des 500 exemplaires et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur la revue.
2014-2015/231	CST	"Entre-deux", la situation des migrants demandeurs d'asile	16849	Les chantiers du réel	Florence CHIRIE	ALLSH	Master Professionnel Métiers du film documentaire	2 917,00	6 080,00	Avril/mai 2015 (Aix en Provence), Juin/Juliet 2015 (Italie et Marseille) et Décembre/avril 2016 (Aix en Provence et Marseille)	Favorable	2 917,00 €	
2014-2015/232	CA	Festival 3 jours et plus...		Pratik Teatr	Coraline LEROY	ALLSH	DEUST 2 Théâtre	2 500,00	13 805,50	Du 8 au 13 juin au Théâtre Antoine Vitez d'Aix en Provence et du 15 au 18 juin au Théâtre de Lenche de Marseille	Favorable	2 500,00 €	
2014-2015/233	Autres	Les rendez-vous de l'entrepreneuriat étudiant	18001	A3E	Kévin LE	FEG	Master 1 CDG Parcours Création d'Entreprise TPE/PME	2 400,00	3 000,00	De octobre 2015 à décembre 2015 (1 fois/mois)	Favorable	1 000,00 €	
2014-2015/234	Autres	Connexion FEG-Entreprises	18001	A3E	Karim KHALFAOUI	FEG	Master 1 commerce Décision Gestion Parcours Création d'Entreprise TPE/PME	1 780,00	2 080,00	11/06/2015 Aix en Provence/ CROUS Gazelle	Favorable	1 100,00 €	
2014-2015/235	Autres	Journée d'accueil L1	Création	Association des étudiants et anciens étudiants en Droit d'Arles	David MALTAGLIATI	Droit Arles	Licence de droit	645,00	3 345,00	Année universitaire - Arles	Favorable avec recommandation	150,00 €	La Commission invite l'association à présenter des dossiers de demande de subvention pour chacun des projets étudiants.
2014-2015/236	CST	16ème Forum des Biotechnologies	5227	Proving Forum	Alexandra MACE	Polytech Marseille	3ème année Polytech Marseille en Génie Biologique	1 600,00	10 893,60	Le 7 et 8 octobre 2015 dans les locaux de Polytech Marseille (site de Luminy)	Favorable avec recommandation	1 600,00 €	La commission demande la production d'un budget retravaillé.
2014-2015/237	Autres	AG de printemps du BNEI	14400	BDE Polytech Marseille	Mathieu LORENZ	Polytech Marseille	2ème année du cycle ingénieur en Mécanique Energétique à Polytech Marseille	4 601,32	16 451,32	Du vendredi 12 au dimanche 14 juin dans les écoles Polytech et Centrale Marseille	Favorable avec recommandation	4 601,32 €	La Commission recommande à l'association de se rapprocher du BVE de l'Etoile pour le montage des projets.

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2014-2015/238	Sport	Tournoi Inter Filière	14400	BDE Polytech Marseille	Adèle VEILLEUX	Polytech Marseille	1ère année de Mécanique Energétique à Polytech Marseille	1 567,32	1 767,32	Le dimanche 13 septembre 2015 au complexe sportif de Saint Jérôme à Marseille	Favorable avec recommandation	1 567,32 €	La Commission recommande de se rapprocher du BVE de l'Etoile pour ouvrir l'évènement aux étudiants des UFR du campus et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/239	Solidarité	Solidarité au Vietnam	9287	EMASSI	Hélène SIMION	Médecine	L3 Médecine	6 000,00	39 873,34	A Hué du 11/06 au 02/07 2015, du 06/07 au 27/07 et du 14/07 au 04/08/2015	Favorable avec recommandation	5 100,00 €	La Commission recommande de se rapprocher du référent défense de l'université pour recueillir son avis concernant ce déplacement, de s'enregistrer sur le site des affaires étrangères. La Commission n'est pas favorable à l'attribution sur place, de bourses destinées aux écoliers.
2014-2015/240	Autres	Remise de diplômes	9895	AEMO 13	Héloïse HERVY	Orthophonie	2ème année d'orthophonie	300,00	366,39	Le 3 juillet 2015 Faculté de médecine Aix Marseille	Favorable	300,00 €	
2014-2015/241	Santé	Forum Santé	2997	AEM2	Nicolas PRIEUR BLANC	Médecine	DFGSM3	8 000,00	20 323,60	14-19 juin 2015 sur le campus Timone	Favorable avec recommandation	6 000,00 €	La Commission recommande d'adresser des invitations seulement des représentants des institutions européennes et non à l'ensemble des élus. Elle demande également à l'association de s'assurer de la pluralité des opinions.
2014-2015/242	Santé	Stand de prévention au festival Solidays	2997	AEM2	Marion GRANDPIERRE	Médecine	L3 de médecine	556,92	1 156,93	Du 25 au 28 juin 2015 à Paris	Favorable	556,92 €	La Commission propose aux étudiants de fournir des T-Shirts de l'Université.
2014-2015/243	Congrès	Congrès de l'ANEPF du 25 au 28 juin à Bordeaux	5895	AE2P	Nicolas ANDRE	Pharmacie	Pharmacie	494,30	1 054,30	Du 25 au 28 juin 2015 à Bordeaux	Favorable	494,30 €	
2014-2015/244	Congrès	Assemblée Générale de l'ANEPF à Limoges du 11 au 13 septembre 2015	5895	AE2P	Nicolas ANDRE	Pharmacie	Pharmacie	504,50	749,50	Du 11 au 13 septembre 2015 à Limoges	Favorable	504,50 €	
				Nb de projets Présentés :	17 + 2			Total Sommes demandées :	95 810,36 €			Total subventions accordées	54 335,36 €
				Nb de projets Financés :	16 + 2			Montant global des projets présentés :	656 936,12 €				

Montant crédits ouverts au budget 2015 :	613 000 €
Total crédits consommés (incluant subventions de cette commission)	434 893,54 €

Montant disponible avant commission :	232 441,82 €
Montant disponible après commission :	178 106,46 €

Classification : Types de projets

CA :	Culture Artistique
CST :	Culture Scientifique et Technique
Sport :	Sport
EN :	Environnement
Solidarité :	Solidarité
Santé :	Santé
Citoyen :	Citoyenneté
Hand :	Handicap
Autres :	Autres

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de
l'Enseignement Supérieur
Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale**

**APPEL A PROJETS VIE ETUDIANTE – ANNEE 2015
ORGANISMES PUBLICS**

Retour au service vie étudiante et mobilité internationale

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la vie étudiante, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place un accompagnement spécifique aux organismes publics contribuant par leurs actions à une amélioration significative des conditions de vie étudiante.

Ainsi, afin de pouvoir bénéficier d'un soutien, les projets présentés doivent obligatoirement s'inscrire dans les thématiques suivantes :

▸ **la santé** : les actions de prévention et d'information auprès des jeunes sur la consommation de substances toxiques et la prévention des addictions (alcool, drogue, médicaments...) et sur la détresse psychologique, la prévention des risques sexuels (utilisation du préservatif, contraception...), la prévention des troubles du comportement alimentaire...

▸ **l'accueil des étudiants internationaux** : la mise en place de guichets d'accueil et de structures centralisant les offres de services, toute manifestation destinée à faciliter l'intégration des étudiants étrangers sur les campus ou sur le territoire régional...

▸ **L'insertion professionnelle** : les manifestations permettant une mise en contact des étudiants et des milieux professionnels, les actions favorisant l'entrepreneuriat étudiant...

▸ **le logement** : les initiatives destinées à favoriser l'accès au logement pour les étudiants ;

► **le développement durable** : les actions visant l'information, la sensibilisation des étudiants sur la nécessité de préserver l'environnement et d'adopter des modes de consommation responsables.

Les demandes reçues relèvent d'un fonctionnement spécifique lié à l'organisation du projet. Le fonctionnement annuel des organismes n'est pas aidé dans ce cadre.

1. Critères de sélection

Ces critères sont cumulatifs.

- L'opération doit avoir lieu en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- l'organisme doit avoir son siège social domicilié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- le public visé doit être un public étudiant inscrit dans les établissements d'enseignement supérieur de la région. Une attention particulière est portée aux projets touchant un maximum d'étudiants ;

- le caractère inter-établissement ou inter-campus de l'opération ou de l'équipement est privilégié ;

- dans l'hypothèse de projets ayant déjà fait l'objet d'un soutien de la Région au cours de l'année précédant la demande, la priorité est donnée aux actions innovantes. En cas de renouvellement de projet, un bilan moral et financier des actions précédentes doit obligatoirement être fourni et signé par le responsable de l'organisme ;

- le même projet émanant de porteurs différents ne pourra faire l'objet de plusieurs subventions au cours de la même année ;

à titre exceptionnel, tout projet de grande envergure et s'intéressant à la mobilité internationale des étudiants pourra être soutenu par la Région.

Ne sont pas éligibles :

- les demandes de subvention relatives à la promotion de filières (promotion de l'offre de formation de l'organisme) ou à l'organisation de galas et soirées étudiantes;

- les demandes de subvention relatives à des voyages;

- les demandes de subvention relatives à des actions de formation et à vocation pédagogique.

2. Nature de l'aide régionale

Sont éligibles les dépenses :

- de fonctionnement : liées à la réalisation de l'opération

- l'intervention de la Région est plafonnée à 50% du montant des dépenses éligibles engagées par l'organisme.

3. Obligations du bénéficiaire de l'aide régionale

Le bénéficiaire s'engage à faire état du concours de la Région pour l'opération subventionnée sur tout document destiné au public (affiche, dépliant, programme, site internet...); le logo à afficher est disponible sur le site internet www.regionpaca.fr.

Le bénéficiaire s'engage à fournir un bilan complet (moral et financier) de l'opération au maximum dans les six mois suivant sa réalisation.

4. Instruction et remise des dossiers

Pour plus de sûreté et afin d'éviter toute perte, il est recommandé à l'envoi de votre dossier, d'adresser également un e-mail à l'adresse suivante : vvalenti@regionpaca.fr afin d'avertir de votre demande. (Inutile d'envoyer les pièces du dossier mais seulement la dénomination de votre organisme et l'intitulé du projet).

Les dossiers complets, reçus dans les délais et sous la forme préconisée sont présentés, **pour information**, au Comité de sélection accompagnement de la vie étudiante.

Le Comité de sélection accompagnement de la vie étudiante est composé des vice-présidents étudiants des universités de la région, du vice-président étudiant du CROUS d'Aix-Marseille et de celui du CROUS de Nice-Toulon, des vice-présidents CEVU des universités de la région, des directeurs respectifs des CROUS d'Aix-Marseille et de Nice-Toulon, de représentants des deux Rectorats d'académies et de Conseillers régionaux siégeant dans les diverses commissions thématiques liées aux domaines d'interventions prioritaires en matière de vie étudiante.

Ce comité se réunit au minimum trois fois par an.

5. Calendrier

Le calendrier est fixé en fonction de la (ou des) date(s) à laquelle (ou auxquelles) se déroule le projet, à savoir :

- pour les projets débutant entre janvier et mars, la date limite d'envoi est fixée au 12 décembre 2014.
- Pour les projets débutant entre avril et juin, la date limite d'envoi est fixée au 7 mars 2015.
- Pour les projets débutant entre juillet et décembre, la date limite d'envoi est fixée au 15 juin 2015.

<p>Les dossiers hors critères ou incomplets à la date limite ne seront pas recevables. Tout dossier refusé ne pourra être représenté</p>

Pièces à joindre à tout dossier de demande de subvention :

En complément de la lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et signée de la personne habilitée à engager l'organisme, du budget prévisionnel de l'opération à subventionner et du descriptif détaillé de cette opération, il convient de joindre **impérativement** à votre dossier :

- Un Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)
- La délibération du Conseil d'administration ou de l'organe délibérant signée par la personne habilitée à engager l'organisme et faisant apparaître la dénomination du projet, la collectivité ainsi que le montant sollicité.

Cette délibération doit obligatoirement être antérieure à la date de réalisation du projet.

Le dossier complet doit être adressé à :

M. le Président
Région Provence Alpes Côte d'Azur
Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur
Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale
27 Place Jules Guesde
13481 MARSEILLE CEDEX 20

Pour tous renseignements :

Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur
Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale
Téléphone : 04 91 57 54 44
Fax : 04 91 57 51 79
E-mail : [dwattrelot@regionpaca.fr](mailto:d wattrelot@regionpaca.fr)

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

8

Formulaire de demande de subvention
Organismes publics

Date de réception :

N° d'enregistrement du Dossier (Réservé
au Service):

Titre du projet :

Journées Santé Bien-être d'Aix-Marseille Université

Nom de l'organisme demandeur : **Aix-Marseille Université (AMU)**

représenté par : **Monsieur Yvon Berland, Président**

coordonnées : Site du Pharo, 58 avenue Charles Livon, 13284 Marseille cedex 07

Nom et fonction du responsable du projet :

Jean-Philippe Agresti, Vice-Président délégué à la Vie Etudiante
Marie Delfino, Vice-Présidente Etudiante

Téléphone : 04 42 17 25 44

e-mail : j-p.agresti@univ-amu.fr, catherine.creff@univ-amu.fr

Description succincte du projet (nature et objectifs) :

(Joindre une note détaillée de 2 à 5 pages)

Organisation de journées d'information sur la Santé et le Bien-être des étudiants d'Aix-Marseille Université, en début d'année universitaire (une journée par campus).

Les différents partenaires institutionnels (**CROUS**, Etablissement Français du Sang) et associatifs (associations de dépistage, associations de prévention, associations étudiantes) et au sein de l'université, la direction des études et de la vie étudiante, la direction du développement durable, le service des sports, le service hygiène et sécurité, ainsi que le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé, informent à l'occasion d'ateliers interactifs les étudiants sur la nutrition et la diététique, la gestion d'un budget domestique, la pratique sportive, mais aussi sur la sophrologie et autres techniques de gestion du stress, les partenaires culturels régionaux, les gestes éco-responsables...

Des ateliers de sensibilisation au handicap seront mis en place, ainsi que des expositions et prestations menées par les associations étudiantes (projets soutenus par le Fonds de Solidarité et de Développement de l'Initiative Etudiante d'AMU).

Un petit déjeuner « bio » est servi aux étudiants.

Dates et lieux de l'opération :

Semaines du 5 au 9 octobre, du 12 au 16 octobre, du 9 au 13 novembre 2015

Public visé (nature et nombre) :

Etudiants des différents campus, entre 200 et plus, selon campus, par journée.

Nature de la communication envisagée :

En amont des journées : Affichage newsletter et médias, Twitter(réseaux sociaux), information « flash » sur le site web de l'université, distribution de flyers (30.000 unités), bouche-à-oreille, notamment via les relais associatifs. Durant les journées : Réalisation d'émission radiophonique étudiante en direct, utilisation de supports attractifs tels qu'ateliers, pratiques sportives etc...

Date :

Signature de la personne habilitée à engager l'organisme :

Coût total de l'opération :	Montant demandé à la Région :
17 000 euros	4000 euros

Plan de Financement prévisionnel

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
<p><u>Stands et animations:</u> Location tente de réception Achat de petit matériel de prévention bucco-dentaire, auditif. Achats divers pour ateliers interactifs. Achats pour projets FSDIE associations étudiantes Vacations diététicienne</p> <p><u>Restauration (CROUS) :</u> 6 petits déjeuners « bio » (250 u) 6 Repas midi des organisateurs et représentants étudiants (50 u)</p> <p><u>Communication :</u> 200 Affiches A3 Flyers (30.000 u) 6 Bâches Journées Santé Bien-être Kakémonos</p>	<p>10 500 euros</p> <p>5000 euros</p> <p>1500 euros</p>	<p><u>Université :</u> (Pôle vie étudiante-FSDIE)</p> <p><u>Collectivités territoriales :</u> Conseil Régional :</p> <p>Ville d'Aix-en-Provence :</p> <p>Ville de Marseille :</p> <p><u>Partenaires Institutionnels :</u> CROUS Aix-Marseille</p>	<p>10 000 euros</p> <p>4 000 euros</p> <p>1000 euros</p> <p>1000 euros</p> <p>1000 euros</p>
<i>Total des dépenses*</i>	<i>17000</i>	<i>Total des recettes</i>	<i>17000</i>

Cachet de l'organisme demandeur (université, école...)



Le montant des dépenses et des recettes doit être identique. Toutes les recettes sollicitées doivent apparaître.

Projet

« Journées Santé Bien-être d'Aix-Marseille Université »

Dans la perspective de l'amélioration des conditions de vie étudiante, la reconduction des Journées Santé Bien-être a été décidée au sein d'Aix-Marseille Université, avec la collaboration de partenaires institutionnels et associatifs.

-1- Objectifs des Journées Santé Bien-être d'Aix-Marseille Université:

- **Favoriser une intégration harmonieuse à la vie étudiante en facilitant l'accès à l'autonomie, par des conseils délivrés sur la nutrition, la diététique et la gestion de son budget.**

Informers les étudiants de manière plaisante et ludique par des ateliers interactifs mis en place par les personnels du CROUS, une diététicienne, des associations de prévention des addictions, les mutuelles étudiantes...

Le but est de faire comprendre aux étudiants l'importance de leur santé et de leur bien-être dans la poursuite de leurs études.

- **Informers sur les dispositifs médicaux et sociaux auxquels les étudiants peuvent accéder.**

Le service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) a pour mission d'assurer le suivi sanitaire des étudiants et de développer des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Ainsi, tout étudiant inscrit à l'université se voit convoqué au moins une fois pendant les trois premières années d'étude pour un examen médical préventif à l'issue duquel il lui est remis une attestation de suivi.

Le SIUMPPS peut aussi délivrer des certificats d'aptitude à la pratique du sport universitaire de loisirs (hors compétition) ou destinés aux étudiants en situation de handicap.

Les étudiants inscrits à l'université peuvent aussi bénéficier d'entretiens infirmiers, de consultations médicales et ou prestations diverses : consultation de psychologie, séances de sophrologie ou d'ostéopathie, dépistage bucco-dentaire.

Le service de l'hygiène et de la sécurité pourra organiser un atelier informant sur les bons réflexes en matière de secourisme.

- **Informier sur les dispositifs d'aide sociale mis en place par l'université et le CROUS.**

Aix-Marseille Université met à disposition sur les campus et sites, des locaux permettant aux assistantes sociales du CROUS de recevoir en entretien les étudiants rencontrant des difficultés d'ordre social. Une aide financière peut leur être attribuée par la commission FSDIE social se réunissant deux fois par an, à partir du second semestre d'enseignements.

La lutte contre l'isolement des étudiants (isolement physique lorsqu'il s'agit de suivre des enseignements loin du domicile parental, isolement culturel pour les étudiants étrangers vivant en immersion dans une société avec des pratiques différentes de la leur, le sentiment d'abandon, de solitude de l'étudiant éloigné de ses amis et proches) est une des priorités d'Aix-Marseille Université et de ses partenaires institutionnels.

L'incitation des étudiants à s'engager dans la vie associative est une façon de rompre cet isolement et de favoriser le mieux être de ces derniers.

- **Informier sur les dispositifs « éco-responsables » mis en place par l'université et les collectivités territoriales.**

Il est nécessaire de donner les moyens aux jeunes de comprendre et de répondre aux enjeux du développement durable. L'enseignement supérieur doit servir d'exemple et intégrer le développement durable dans les enseignements dispensés et dans le fonctionnement des établissements, l'éducation et la formation étant indispensables pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques actuels.

La Direction du développement Durable présentera aux étudiants la politique d'Aix-Marseille Université en matière de Transports (Covoiturage, Autopartage), Gestion des déchets (Tri, collectes de mobilier, papier, petit matériel informatique, piles ...), Geste éco-citoyen (AMAP et Paniers Marseillais, Troc Vert AMU), Environnement et Patrimoine (schéma énergétique AMU ...)

- **Sensibiliser la communauté universitaire au Handicap.**

Aix-Marseille Université va prochainement lancer les concertations entre services et unités d'enseignement et de recherche afin de mettre en place le Schéma Directeur du Handicap, dont les quatre axes sont de consolider les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés vers l'insertion professionnelle, de développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées, d'augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap et de développer l'accessibilité des services offerts par les établissements.

Le pôle vie étudiante d'AMU, regroupant les bureaux de la vie étudiante-Mission Handicap de campus, permet une meilleure inclusion des étudiants ayant des déficiences en organisant en lien avec le SIUMPPS et les unités d'enseignement, la mise en place des aménagements d'examens et de régimes spécifiques d'enseignement.

Le nombre d'étudiants ayant déclaré un handicap au moment de leur inscription est en constante augmentation, alors même que la communauté universitaire n'est pas

encore sensibilisée aux problèmes rencontrés par ces étudiants, dont certains souffrent d'un handicap « invisible ».

Des ateliers de mise en situation (par exemple, circuit en fauteuil roulant, permettant aux étudiants valides d'appréhender les difficultés à circuler sur les campus et au sein des bâtiments) leur permettront une meilleure approche du handicap et les inciteront à devenir secrétaires pendant les cours et les examens...

La Mission Culture d'AMU communiquera sur ses partenaires culturels régionaux et les mesures d'adaptation de leurs spectacles aux personnes en situation de handicap.

- **Informier sur les activités sportives et associatives initiées par le service des sports et la Mission Sport d'Aix-Marseille Université.**

Il s'agit ici de faire découvrir aux étudiants le panel des activités sportives pouvant être suivies sur chaque campus.

Les bureaux des sports du SUAPS AMU permettent sur chaque campus de pratiquer de nombreuses disciplines sportives, source de bien-être physique pouvant donner lieu à bonification dans leur cursus.

Les étudiants peuvent aussi participer aux évènements sportifs de loisir mis en place pendant l'année universitaire (Nuit de la forme, nuit des sports collectifs, rencontres Danse AMU ...) et adhérer aux associations sportives d'AMU pour participer aux compétitions régionales, inter-régionales et nationales en lien avec la Fédération Française de Sport Universitaire.

La Mission sport d'AMU a parallèlement rendu possible la poursuite des études des étudiants sportifs de haut niveau par la mise en place d'un régime spécial d'études leur permettant de concilier compétitions, enseignements et examens.

- **Susciter par la découverte des réalisations des associations étudiantes l'engagement associatif étudiant.**

Aix-Marseille Université, en soutenant les projets des associations étudiantes financés par le Fonds de Solidarité et de Développement de l'Initiative Etudiante (FSDIE) fait émerger l'inventivité et la générosité de l'action associative organisée par les étudiants et à leur attention.

Il existe sur l'ensemble des campus d'Aix-Marseille plus d'une centaine d'associations étudiantes travaillant sur des thématiques culturelles, sociales, humanitaires, sportives, sanitaires, environnementales ou citoyennes qu'aucun étudiant ne peut appréhender seul dans leur intégralité.

Il convient d'informer l'étudiant de l'existence et du fonctionnement des associations étudiantes, de le guider vers les structures qui pourront lui apporter aide et services (Pôle Vie étudiante et Direction du Développement Durable d'AMU, et Direction Vie étudiante du CROUS), mais aussi de l'encourager à se tourner vers les autres.

-2- Programme de la manifestation et activités organisées :

Les thématiques proposées (liste non exhaustive) sont :

Sensibilisation et Prévention santé et bien-être,
Sensibilisation à l'environnement et à la solidarité,
Changer le regard sur le handicap.

Les associations étudiantes sont invitées à participer aux journées en montant des projets en lien avec le thème des journées, et proposer aux étudiants des activités ludiques et informatives.

Ces activités peuvent s'organiser autour de réalisations, d'expositions et animations autour des stands et la réalisation d'activités sportives.

En outre, durant ces journées un studio de radio sera proposé afin de réaliser en direct une émission pour Radio Grenouille(Radiolab).

Le programme indicatif de ces journées pourrait être le suivant :

9h - 9h30 : Accueil et buffet petit déjeuner « bio »

à partir de 9h30 : Ateliers, animations associatives, présentation des associations autour des pôles thématiques et des stands (distribution de questionnaires)

12h30 - 13h30: animation radio

13h30 - 16h30 : Ateliers, animations associatives, présentation des associations autour des pôles thématiques et des stands (distribution de questionnaires).

-3- Le choix des dates et des lieux :

Les journées Santé Bien-être sont organisées en octobre et début novembre (hors congés de Toussaint) dans la période où les étudiants découvrent une toute nouvelle autonomie, et qui permet encore de proposer des activités de plein air aux étudiants.

Aix-Marseille Université et le CROUS ont souhaité les organiser sur les campus qui concentrent de grands effectifs dans des lieux accessibles au sein des pôles aixois et marseillais.

Les sites retenus sont : pour Marseille : **Campus Centre** (Saint-Charles) **Campus Etoile** (Saint Jérôme) **Campus Santé** (Timone) **Campus Luminy** et **Site Canebière**.

pour Aix-en-Provence : **Campus Schuman**.

-4- L'équipe de projet :

Pour mener à bien la réalisation des journées, une équipe regroupant les personnes ressources d'AMU dans le domaine de la vie étudiante, du sport, de la santé et de la prévention, du développement durable, la Vice-Présidente étudiante et le CROUS, partenaire institutionnel, a été constituée. Sont représentés :

- La Directrice du Pôle Vie Etudiante et des personnels des 7BVE-Mission Handicap
- La Vice-Présidente Etudiante,
- La Directrice du Développement Durable,
- Le Directeur du service universitaire de prévention et de promotion de la Santé
- La Directrice du service Hygiène et Sécurité
- La Directrice Vie Etudiante du CROUS

-5- Retombées attendues au niveau universitaire et régional :

L'amélioration du cadre de vie étudiant et la dynamisation de la vie étudiante conditionne l'avenir du développement économique et social durable de la région.

L'exploitation de questionnaires distribués à l'occasion des Journées Santé Bien-être permettra de déterminer les attentes des étudiants et d'en tenir compte. Ce projet intègre donc une dimension prospective qu'il convient d'exploiter notamment au moyen d'actions de communications pertinentes.

-6- Actions de communication autour de la réalisation de la fête des associations :

En amont des journées : une campagne à large spectre sera réalisée au moyen d'affichage (Une centaine en format A3 sur l'ensemble des sites universitaires aixois et marseillais). Une communication spécialisée en direction de la presse et des médias locaux sera établie. Une campagne de distribution de tracs est prévue (30.000 flyers), en plus de la communication sur le site web d'Aix-Marseille Université, sur les réseaux sociaux et sur Radio-Grenouille.

Les associations étudiantes seront également sollicitées afin de relayer auprès des étudiants les informations par le bouche-à-oreilles.

Enfin, un bilan de l'action sera rédigé et adressé aux partenaires financeurs de l'action.

Le Président de l'université

à

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante
Pôle Vie Etudiante

Monsieur Michel VAUZELLE
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de la Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20

Objet : Demande de subvention Journées Santé Bien Etre 2015
N/Réf. : CC/15 05 29 01
Dossier suivi par : Catherine Creff
Tél : 04 42 17 25 44
catherine.creff@univ-amu.fr
Pièce(s) jointe(s) : 1 dossier

Marseille, le lundi 1er juin 2015

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du dossier de demande d'aide financière déposé par l'Université d'Aix-Marseille.

Aix-Marseille Université sollicite une aide du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'un montant de 4000 euros pour la réalisation de l'opération suivante : les Journées Santé Bien être, rentrée 2015.

Je vous remercie par avance de reconduire le soutien que vous nous avez apporté pour l'organisation des journées Santé Bien être en 2013.

Ce dispositif, impulsé par le Conseil d'Orientation de la Vie Etudiante et le Pôle Vie Etudiante d'AMU, et organisé en début d'année universitaire avec le CROUS d'Aix-Marseille sur les principaux campus, permet aux étudiants de bénéficier de conseils (nutrition, prévention, dépistages ...) de personnels médicaux et sociaux intervenant au sein du Service inter universitaire de prévention et de promotion de la santé (SIUMPPS) et d'associations, mais aussi d'avoir les informations permettant une accession à l'autonomie harmonieuse, tout en adoptant une attitude « éco-responsable » par la participation à des ateliers interactifs ou des animations mise en place par des associations étudiantes. Des ateliers de sensibilisation au problème du handicap seront aussi mis en place.

En espérant que le dossier joint vous apporte les éléments nécessaires à l'étude de ce dispositif particulièrement bénéfique pour les étudiants, je vous remercie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Yvon Berland

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT : PRINCIPES ET MISE EN ŒUVRE

Ce texte de cadrage concerne les formations de licence, licence professionnelle et master ; il peut également servir de référence pour les autres formations d'AMU (DUT, diplôme d'ingénieur) ou pour des composantes non concernées règlementairement par la mise en place d'un Conseil de perfectionnement.

I /- Rappels règlementaires

| Le cadre national

L'article L 611-2 du Code de l'Éducation prévoit la possibilité pour les établissements d'enseignement supérieur d'instituer en leur sein un ou plusieurs Conseils de perfectionnement des formations comprenant des représentants des milieux professionnels.

L'article 5 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master précise que les Conseils de perfectionnement peuvent s'appuyer sur des évaluations des formations et des enseignements, lesquelles doivent favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel.

| La déclinaison AMU

AMU, dans l'article 41 de ses statuts, définit le Conseil de perfectionnement comme une instance consultative qui participe à l'évaluation de la formation et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique.

[Pour en savoir plus](#) : Les textes réglementaires sont fournis en annexe 2.

II /- Principes

Le Conseil de perfectionnement constitue un lieu d'échanges et de préconisations réunissant tous les acteurs impliqués dans une formation ou un groupe de formations¹ (acteurs internes et acteurs externes à l'établissement) et dont la finalité est :

- d'identifier les pistes potentielles d'amélioration de la qualité d'une formation ;
- de favoriser l'adaptation d'une formation aux contextes d'insertion professionnelle des diplômés et aux enjeux de société ;
- de rendre lisible les compétences transversales et professionnelles auxquelles prépare une formation

Pour accompagner cette démarche, **trois principes** encadrent la mise en œuvre et le fonctionnement des Conseils de perfectionnement au sein d'AMU :

- Une démarche de dialogue et de proximité
- Un processus d'amélioration continue
- Un positionnement coordonné

¹ Dans ce document, le terme générique de « formation » est utilisé pour désigner un diplôme, une mention et ses spécialités ou parcours, ou encore un groupe de formations.

Principe 1 : Une démarche de dialogue et de proximité

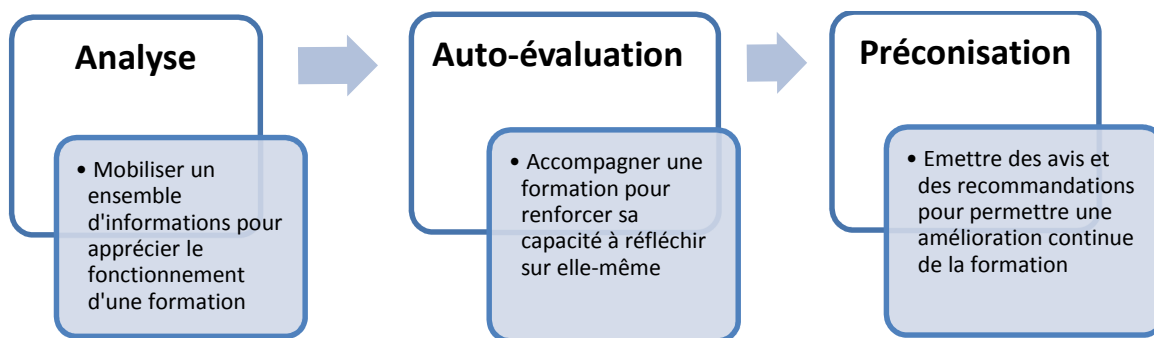
Le Conseil de perfectionnement est fondé sur la mixité des acteurs. Il réunit des responsables de formation et les représentants de leurs équipes pédagogiques et administratives, des acteurs socio-économiques dans leur diversité (entreprises, organismes, associations, collectivités territoriales...), des étudiants et anciens diplômés.

Il favorise la mise en œuvre concrète de passerelles entre une formation et un environnement professionnel en développant des liens réguliers et pérennes entre l'université et la société civile.

Principe 2 : Un processus d'amélioration continue

Pour favoriser une démarche d'amélioration continue, le rôle du Conseil de perfectionnement se décline en trois phases :

- l'analyse du contexte, des caractéristiques et des résultats d'une formation (ou d'un groupe de formations),
- un accompagnement renforçant la capacité d'auto-évaluation d'une formation (ou d'un groupe de formations),
- l'expression argumentée d'avis et de préconisations explicitant les évolutions à conduire.



L'analyse de la formation

Le Conseil de perfectionnement utilise un ensemble de données et de résultats mis à sa disposition pour lui permettre d'apprécier le fonctionnement de la formation. Ces ressources peuvent être produites par l'établissement ou issues d'études externes :

- *données quantitatives* issues des enquêtes d'évaluation des enseignements et de la formation, indicateurs d'insertion (taux d'emploi, durée d'accès au premier emploi, caractéristiques des emplois occupés, etc.), taux d'assiduité et de réussite des étudiants, évolution des effectifs et des profils étudiants, etc.
- *données qualitatives* (bilan des stages réalisés, témoignages des étudiants, des anciens diplômés, des enseignants, des tuteurs de stages, des employeurs, des représentants des branches professionnelles, etc.),
- *données institutionnelles* (contenu détaillé de la maquette de la formation, répartition des crédits ECTS, référentiel de compétences, modalités de la certification), etc.
- *données socio-économiques*, industrielles, prospectives, issues d'études ou de statistiques nationales ou régionales, etc.

Pour compléter ses analyses, le Conseil de perfectionnement peut également proposer de constituer des groupes de travail sur des thèmes spécifiques, associant des intervenants extérieurs ponctuels.

Un appui dans la démarche d'auto-évaluation

L'analyse de ces données et résultats permet au Conseil de perfectionnement de mieux appréhender le processus de construction des compétences cibles définies dans la fiche RNCP de la formation et d'apprécier leur plus-value dans les situations professionnelles et citoyennes.

Cette analyse constitue un appui dans la démarche d'auto-évaluation de la formation et renforce sa

capacité à réfléchir sur elle-même.

Le Conseil de perfectionnement prend en compte les attentes des secteurs professionnels ciblés par le diplôme concerné en s'interrogeant sur l'ajustement entre les finalités de la formation, son contenu et l'environnement sur lequel elle débouche et en identifiant les nouveaux besoins des entreprises en termes de compétences humaines, professionnelles et citoyennes (évolution du terrain professionnel, des technologies, des contextes de production, prise en compte des enjeux de société et des problématiques éthiques, etc.).

La formalisation d'avis, de conseils et de préconisations

Pour alimenter concrètement le processus d'amélioration continue d'une formation, le Conseil de perfectionnement émet un ensemble d'avis et de recommandations, préconise les évolutions de nature à mieux articuler son contenu aux changements de l'environnement du diplôme et contribue à l'actualisation de la fiche RNCP.

Ces évolutions peuvent porter aussi bien sur le contenu de la formation (introduction de nouveaux enseignements, nouvelles compétences à développer, émergence de nouveaux métiers, etc.) que sur son organisation (ouverture en alternance, durée du stage, accueil du public en formation continue, équilibre entre les différents enseignements dispensés, etc.).

Par sa connaissance des diplômes, par les constats qu'il établit et par les conseils et avis qu'il formule, le Conseil de perfectionnement accompagne le devenir d'une formation et favorise une meilleure lisibilité des diplômes et des compétences qu'ils confèrent aux diplômés.

Principe 3 : Un positionnement coordonné

Le Conseil de perfectionnement intervient en synergie avec les différentes instances en charge des formations et de la pédagogie au sein d'une composante. Positionné comme un organe d'analyse et de conseil, il peut être à la fois consulté par le Conseil de la composante, comme il peut lui-même être attentif aux avis et choix des instances pédagogiques de cette dernière.

La fluidité des échanges et de la communication entre le Conseil de perfectionnement et les différentes instances gérant les formations de la composante (comité des études, équipe de formation, conseil de département...) contribue, par le dialogue, à une meilleure réactivité des formations face aux changements et aux évolutions du monde contemporain. Ce fonctionnement interactif garantit l'efficacité du Conseil de Perfectionnement.

III / – Mise en œuvre des Conseils de Perfectionnement au sein d'AMU

Le périmètre d'intervention des Conseils de perfectionnement

Le Conseil de perfectionnement est constitué au niveau d'une formation ou d'un regroupement de formations. La composante assure la coordination des Conseils de perfectionnement afin de favoriser les interactions entre toutes ses formations.

Chaque composante établit le niveau d'intervention de ses Conseils de perfectionnement :

- soit au niveau de la spécialité (master et licence professionnelle) ou du parcours type (licence)
- soit au niveau de la mention
- soit au niveau d'un portail de formation ;
- soit encore de façon longitudinale au niveau d'une filière disciplinaire ou thématique (du L1 au M2 par exemple)

Plusieurs niveaux de constitution des Conseils de perfectionnement peuvent co-exister au sein d'une composante.

La composition et le fonctionnement des Conseils de perfectionnement

Chaque composante définit la composition de ses Conseils de perfectionnement : ce dernier réunit une grande diversité d'acteurs de façon à favoriser l'expression de regards croisés sur la formation, son fonctionnement, ses débouchés.

La composition et les modalités de désignation des membres du Conseil de perfectionnement sont arrêtées par le conseil de la composante sur proposition du responsable de la formation :

- le nombre de membres du Conseil de perfectionnement ne peut être inférieur à 6 ; il est par ailleurs recommandé de ne pas excéder une trentaine de membres ;
- la part des professionnels siégeant dans le conseil de perfectionnement est égale à au moins un tiers des membres de cette instance.

Le conseil de la composante doit s'assurer de la représentation effective des étudiants, des anciens étudiants et des personnels administratifs.

Chaque composante décrit dans une fiche type (présentée en annexe 1) les principes de fonctionnement qui régissent chaque Conseil de perfectionnement. Ce document précise :

- le périmètre du Conseil de perfectionnement
- la composition du Conseil de perfectionnement et son pilotage
- les modalités de mises à disposition des données et résultats
- la périodicité des séances au cours de l'année universitaire

Chaque composante peut, si elle le souhaite, amender son règlement intérieur ou ses statuts pour préciser le fonctionnement et l'organisation de ses Conseils de perfectionnement.

Le suivi des préconisations exprimées par les Conseils de perfectionnement

Le bilan annuel et les préconisations émanant du Conseil de perfectionnement sont présentés régulièrement à l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique de la formation. Cette dernière apprécie l'opportunité de mettre en œuvre les recommandations émises et en définit si nécessaire le déploiement. Ces évolutions peuvent porter sur :

- des orientations concernant le contenu des enseignements et leur coordination (enseignements académiques, transversaux, professionnels, etc.) ;
- des améliorations dans l'organisation de la formation ;
- un accompagnement méthodologique dans la professionnalisation d'une formation ;
- la constitution d'un réseau/maillage de professionnels autour de la formation ;
- la constitution de ressources pour la formation : vivier de stages, de taxe d'apprentissage, d'intervenants extérieurs, de partenariats...;
- l'ajustement de la formation aux opportunités d'insertion ;

Pour les évolutions qui ne seraient pas de son ressort, l'équipe pédagogique de la formation peut également en faire état au Conseil de composante ou aux instances *ad hoc*.

L'ensemble des comptes rendus et rapports, conseils et recommandations, émis par chaque Conseil de perfectionnement sont transmis au Conseil de la composante et/ou aux instances pédagogiques concernées (Comité des études, Conseil d'orientation stratégique...).

L'activité des Conseils de perfectionnement d'une composante fait l'objet d'un bilan annuel décrivant les préconisations et les évolutions mises en œuvre ; ce dernier est présenté en Conseil de composante.

Un bilan du fonctionnement des Conseils de perfectionnement des composantes est régulièrement présenté en Commission Formation Vie Universitaire (CFVU) d'AMU.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT :

Annexe1 : Fiche type

à établir par la composante pour chaque Conseil de perfectionnement

Les finalités du Conseil de perfectionnement sont décrites dans le texte de cadrage d'AMU, Chapitre II – Principes

Composante	
Périmètre du Conseil de perfectionnement	Préciser le niveau d'intervention du Conseil de perfectionnement
Formation ou groupe de formations concernée (s)	
Composition du Conseil de perfectionnement et pilotage	Répartition des différents acteurs impliqués dans le conseil de perfectionnement : enseignants, professionnels, personnels administratifs, étudiants et alumni, et modalités de désignation. Qui préside ? Qui convoque ? Mode de diffusion des comptes rendus et du bilan annuel
Modalités de mises à disposition des données et résultats	Identification et modes d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation
Calendrier des séances de travail	Fréquence et périodicité des séances de travail du conseil de perfectionnement

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT :

Annexe 2 : Textes réglementaires

REGLEMENTATION NATIONALE :

1/ Code de l'éducation, Partie législative : Article L611-2 Modifié par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013, article 22

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent instituer en leur sein un ou plusieurs conseils de perfectionnement des formations comprenant des représentants des milieux professionnels. Les règles relatives à la composition et au fonctionnement de ces conseils sont fixées par les statuts de l'établissement.

Les enseignements supérieurs sont organisés en liaison avec les milieux professionnels :

- 1° Leurs représentants participent à la définition des programmes dans les instances compétentes, notamment au sein des conseils de perfectionnement des formations ;
- 2° Les praticiens contribuent aux enseignements ;
- 3° Des stages peuvent être aménagés dans les entreprises publiques ou privées, les organismes de l'économie sociale et solidaire ou l'administration ; ces stages doivent être en cohérence avec la formation suivie par l'étudiant et faire l'objet d'un suivi pédagogique approprié ;
- 4° Les enseignements peuvent être organisés par alternance.

2/ Article 5 de l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

A noter : l'article 21 de l'arrêté du 22 janvier 2014 a abrogé l'article 19 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, article qui concernait la mise en place des conseils de perfectionnement.

Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la

qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation.

REGLEMENTATION ETABLISSEMENT :

3/Article 41 des statuts d'Aix-Marseille Université : « Conseils de perfectionnement » (dernière version des statuts votée au CA du 24 juin 2014)

Des conseils de perfectionnement peuvent être constitués en soutien de mentions ou de programmes de formation au sein d'une mention (spécialité ou parcours-type). Instance consultative, le conseil de perfectionnement participe à l'évaluation de la formation et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique. Il propose des grandes orientations en matière de contenus d'enseignement et d'ingénierie pédagogique.

Chaque conseil de perfectionnement est composé d'enseignants et enseignants chercheurs de l'équipe pédagogique de la formation, de professionnels représentatifs des organismes ou entreprises concernés par la formation, et le cas échéant, d'étudiants et de personnels administratifs. Dans tous les cas, la part de professionnels siégeant dans le conseil de perfectionnement est égale à au moins un tiers des membres de cette instance. Le nombre, la composition et les modalités de désignation des membres du conseil de perfectionnement sont arrêtés par le conseil de la composante sur proposition du responsable de la formation.

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an.

CFVU du 4 juin 2015

Charte de conversion des évaluations obtenues à l'étranger dans le système d'AMU

Préambule :

Cette charte s'inscrit dans le cadre des dispositions réglementaires du processus de Bologne **encourageant la mobilité**, l'accroissement de l'attractivité des formations françaises à l'étranger et **permettant la prise en compte et la validation des périodes de formation à l'international**.

Elle a pour objet de définir les règles AMU qui présideront à la **conversion des évaluations obtenues à l'étranger dans le système de notation français chiffré**, en prenant en compte, l'hétérogénéité des systèmes d'évaluation d'un pays à l'autre.

Pour rappel, le « Système européen de crédits ECTS » (décret du 8 avril 2002), dispose que « *Afin d'assurer la comparaison et le transfert des parcours de formation dans l'espace européen, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence, et de 300 crédits pour le niveau master. Cette référence permet de définir la valeur en crédits de l'ensemble des diplômes. Les crédits sont obtenus lorsque les conditions de validation définies par les modalités de contrôle de connaissances et aptitudes propres à chaque type d'études sont satisfaites* ».

Périmètre d'application

Les **étudiants d'AMU concernés sont ceux en mobilité sortante**, pour lesquels un contrat d'études tripartite a été établi (AMU/étudiant/établissement d'accueil).

Les règles de conversion d'AMU seront **applicables aux diplômes LMD**, pour l'ensemble des programmes de mobilité encadrée validés par la Direction des Relations Internationales, en Europe et hors Europe.

Réalisation des grilles de conversion

Afin de garantir transparence et équité aux étudiants, chaque composante devra **produire des grilles de conversion des notes** qui pourront être déclinées par discipline, par pays et éventuellement par programme de coopération. Ces grilles seront indicatives et pourront donner lieu à modulation.

La **granularité de la conversion sera variable**, soit par année, soit par semestre, soit par UE.

La **reconnaissance des crédits sera garantie** selon le système académique de transfert de crédits (ECTS).

Les grilles seront actualisées selon les nécessités liées aux accords de coopération.

Dans chaque composante, un ou plusieurs enseignant(s) sera(ont) chargé(s) de la conversion des notes sur le fondement des grilles établies. Ces enseignants seront en lien avec les jurys de diplômes.

Mise en œuvre des grilles de conversion

L'évaluation obtenue par l'étudiant à l'étranger devra être convertie dans le système de notation chiffré, pour être intégrée aux modalités de contrôle des connaissances validées par AMU. Elle donnera lieu à la délivrance d'un relevé de notes.

Publicité des grilles de conversion

Les grilles devront être portées à la connaissance des étudiants avant leur départ.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)
5ème vague

CFVU 4 juin 2015

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 4 juin 2015	Observations de la CFVU du 4 juin 2015
ALLSH	Licence	Lettres	Lettres Modernes	Parcours "Métiers de l'enseignement", "FLE" et "Pluridisciplinaire" Au S4, * modification du volume horaire de l'UE "Littérature française : théories de l'oralité et pratiques de l'oral" pour une variation en HETD de -16,25. Variation en HETD : - 16,25		
ALLSH	Licence	Lettres	Lettres Modernes	Modifications, Parcours "Création littéraire et création cinématographique" En L1, Au S1, * remplacement de l'UE "Option langue vivante 1" par l'UE obligatoire "Anglais continuant 1". Au S2, * diminution du volume horaire de l'UE "Atelier d'écriture littéraire niveau 2" (-16,25 HETD) et du nombre de crédits, de 6 à 3 ECTS, * augmentation du nombre de crédits de l'UE "Histoire de la langue française et grammaire" de 3 à 6 ECTS, * remplacement de l'UE "Option langue vivante 2" par l'UE obligatoire "Anglais continuant 2", * suppression de l'UE "Atelier cinéma niveau 2" (3 ECTS) et fusion de son contenu avec l'UE "Présentation orale" (3 ECTS) dans une UE intitulée "Atelier cinéma niveau 2 (atelier cinéma et expression orale)" de 6 ECTS pour une variation globale nulle en HETD. Variation en HETD : -16,25		
ALLSH	Licence	Lettres	Lettres Modernes	Modifications, Parcours "Création littéraire et création cinématographique" En L2, Au S3, * transfert vers le S4 de l'UE de 3 ECTS "Atelier d'écriture littéraire niveau 3", * augmentation du nombre de crédits de l'UE "Lexicologie" de 3 à 6 ECTS, * remplacement de l'UE "Option langue vivante 3" par l'UE obligatoire "Anglais renforcement 1". Au S4, * suppression de l'UE "Textes critiques fondamentaux" de 6 ECTS, * transfert depuis le S3 de l'UE "Atelier d'écriture littéraire niveau 3" avec augmentation du volume horaire de + 16,25 HETD et du nombre de crédits de 3 à 6 ECTS, * remplacement de l'UE "Option langue vivante 4" par l'UE obligatoire "Anglais renforcement 2". Variation en HETD : +16,25		
ALLSH	Licence	Lettres	Lettres Modernes	Modifications, Parcours "Création littéraire et création cinématographique" En L3, Au S5, * diminution du nombre de crédits de l'UE "Littérature et arts" de 6 à 3 ECTS, * demande d'un codage technique particulier de l'UE "Atelier d'écriture 1" pour ce semestre sous l'intitulé "Atelier d'écriture littéraire niveau 4", * remplacement de l'UE de langue vivante par l'UE obligatoire "Anglais perfectionnement 1 littérature" (6 ECTS), * remplacement d'1 UE par l'UE obligatoire "Approches de la langue parlée en français" de 6 ECTS, * Pour l'option "Cinéma" : 1 UE de 6 ECTS à choisir parmi 2 ("Approche des oeuvres expression filmique 1" ou "Esthétique et histoire des arts du spectacle : analyse du film 3"), * Pour l'option "Littérature" : ajout de l'UE obligatoire existante "Socio-économie de l'édition" (6 ECTS). Au S6, * remplacement de 2 UE de 6 ECTS chacune par les UE obligatoires "Textes fondateurs" de 6 ECTS avec variation en HETD de +16,25 et "Anglais perfectionnement 2 littérature US" de 6 ECTS et maintien de l'UE "Connaissance des institutions et des milieux professionnels" (6 ECTS), * Pour l'option "Cinéma" : remplacement de l'UE "Formation pratique : atelier de réalisation" par l'UE "Approches des oeuvres" (6 ECTS) et ajout de l'UE existante "Stage tutoré en audio, en cinéma" (6 ECTS), * Pour l'option "Littérature" : 2 UE obligatoires, "Littérature française : autres espaces de la littérature française" (6 ECTS) et "Littérature française pour non spécialistes" (6 ECTS). Variation en HETD : +16,25 Variation totale en HETD au niveau de la mention "Lettres" : 0		
IMPGT	Master	Management Public	Management de la qualité	Modifications, Au semestre 3, * suppression des 2 modules de 3 ECTS chacun de l'UE de la liste à choix "Conseil et évaluation publique" et changement de l'intitulé de cette UE renommée en "Outils du management environnemental" (6 ECTS). Variation en HETD : 0		
PHARMACIE	Diplôme de Formation Générale	Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)	(2ème année)	Au semestre 2, * précision sur la ventilation des 10 heures de l'ECUE "Mycologie générale" de l'UE 8 "Biodiversité et Bioévolution" : 8,5 heures CM et 1,5 heures ED. Variation en HETD : 0		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 4 juin 2015	Observations de la CFVU du 4 juin 2015
PHARMACIE	Diplôme de Formation Générale	Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)	(3ème année)	<p>Au semestre 1,</p> <p><u>UE Fondamentales :</u> * augmentation du volume horaire étudiant de l'élément constitutif "Mycologie médicale" qui passe de 10 à 15 h et du nombre de crédits ECTS qui passe de 1 à 1,5 , * en compensation, diminution du volume horaire étudiant de l'élément constitutif "Bactériologie-Virologie, Pathologies d'inoculation et ORL" de 19 à 14 h et du nombre de crédits ECTS de 2 à 1,5.</p> <p><u>UE à choix :</u> * suppression de l'UE S5-2 "Activités physiques et sportives : conseil à l'officine", * création de l'UE S5-8 "Conception chimique du médicament - Aspects pratiques "pour un même volume horaire de 30 h et un même nombre de crédits (3 ECTS).</p> <p>Au semestre 2,</p> <p><u>UE à choix :</u> * changement de l'intitulé de l'UE 8 "Statistiques expliquées par l'expérience", renommée en "Statistiques", ainsi que l'intitulé de ses 2 ECUE, * mise en place de l'UE 10 "Variabilité thérapeutique", déplacée depuis la 4ème année, pour un volume horaire étudiant de 30 h et 3 ECTS, * création de l'UE 11 " Biologie médicale et internat" (3 ECTS) dont les enseignements sont assurés par des hospitalo-universitaires d'AMU.</p> <p>Variation en HETD au niveau du "DFGSP" : 0 (enseignements assurés par des personnels hospitalo-universitaires d'AMU)</p>		
PHARMACIE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences Pharmaceutiques (DFASP)	(4ème année) - DFASP 1	<p>Au semestre 1,</p> <p><u>UE Fondamentales :</u> * transfert vers le S2 de l'UE 5 "TP coordonnés" (30 heures étudiants / 3 ECTS) , * transfert depuis le S2 de l'UE 4 "Ages extrêmes et fonction de reproduction" (30 heures étudiants / 3 ECTS).</p> <p><u>UE à choix :</u> * suppression de l'UE 6 "Etude in vitro du métabolisme des médicaments".</p> <p>Au semestre 2,</p> <p>L'étudiant doit choisir une filière parmi 3 ("Officine", "Industrie" ou "Internat"). Le semestre 2 est constitué de 4 UE fondamentales (15 ECTS), 2 UE obligatoires de filière (3 pour "Internat"), 1 UE à choix de filière ou multifilière, le stage d'application pour la filière "Officine", auquel il est désormais ajouté le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP).</p> <p><u>UE Fondamentales :</u> * transfert vers le S1 de l'UE 4 "Ages extrêmes et fonction de reproduction" (30 heures étudiants / 3 ECTS), * transfert depuis le S1 de l'UE 5 "TP coordonnés" (30 heures étudiants / 3 ECTS), * l'UE 2 "Le pharmacien et l'éducation thérapeutique du patient" devient obligatoire pour la filière "Internat".</p> <p><u>UE obligatoires de filière :</u></p> <p>1- <u>Filière "Industrie" :</u> * diminution du nombre du nombre total de crédits associé à ces 2 UE obligatoires de filière, de 12 à 9 ECTS, * mise en place de l'UE d'anglais, déplacée depuis la 5ème année, centrée sur la préparation du TOEIC, de 30 heures étudiant et de 3 ECTS .</p> <p>2- <u>Filière "Internat" :</u> * diminution du nombre total de crédits associé à ces 3 UE obligatoires de filière, de 15 à 12 ECTS.</p> <p><u>UE multifilière :</u> * suppression de l'UE MF 02 "Variabilité thérapeutique", déplacée en 3ème année.</p>		
PHARMACIE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences Pharmaceutiques (DFASP)	(5ème année) - DFASP 2	<p>Filière "Officine",</p> <p><u>UE à choix :</u> * transfert depuis le S2 vers le S1 de l'UE O 05 "Dispositifs médicaux".</p> <p>Filière "Industrie",</p> <p>* suppression de l'UE d'anglais (3 ECTS), déplacée en 4ème année, * augmentation du nombre de crédits du stage d'application en industrie ou dans un laboratoire de 12 à 15 ECTS.</p> <p>Filière "Internat",</p> <p>Le semestre 1 est composé de 3 UE de filière (27 ECTS) et, à titre transitoire pour 2015-2016, de l'UE "Le pharmacien et l'éducation thérapeutique du patient" (3 ECTS).</p> <p><u>UE de filière :</u> * modification des volumes horaires étudiants des UE INT 4, INT 5 et INT 6 de 60 à 90 heures, sans augmentation du nombre d'heures de cours par la prise en compte du travail personnel fourni par les étudiants.</p> <p>Variation en HETD au niveau du "DFASP" : 0</p>		
PHARMACIE	Diplôme d'Etat	Docteur en Pharmacie	(6ème année)	<p>Modifications,</p> <p>Evolution des maquettes d'enseignements liée à la mise en place de la réforme de la 6ème année - cycle court.</p> <p>Filière "Officine" et "Industrie" :</p> <p>Le semestre 1 de cette 6ème année se compose d'Unités d'Enseignements créditées de 30 ECTS et le semestre 2 d'un stage professionnel (30 ECTS).</p>		

Droits d'inscription à l'Université d'Aix-Marseille à compter de l'année universitaire 2015-2016

Proposition pour la CFVU du 4 juin 2015

Fixation des montants SCD et FSDIE inclus dans les droits de scolarité

Les droits d'inscription aux diplômes nationaux et d'état sont fixés par arrêté.

Une partie de ces droits est destinée à participer au financement du Service Commun de Documentation (SCD) et du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Seuils planchers proposés en 2014-2015 par le ministère :

- 34 € pour le SCD
- 16 € pour le FSDIE

Pour rappel, les boursiers sont exonérés du paiement du SCD et du FSDIE.

Les barèmes nationaux ne sont publiés que juste avant le début des inscriptions. **La détermination du montant SCD et FSDIE doit être votée avant l'ouverture des inscriptions, prévue le 8 juillet 2015.**

Un éventuel abondement des droits SCD et/ou FSDIE est possible. Dans cette éventualité, le seuil modifié devrait être validé avant le 8 juillet, date du début des inscriptions. Techniquement, il n'est pas possible d'ouvrir les inscriptions avec un taux, puis de le modifier ultérieurement.

En 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, les montants proposés au niveau national n'avaient pas été modifiés par AMU.

Proposition à la CFVU : adopter les montants qui seront proposés au niveau national

Fixation du droit facultatif sport

Le droit sport n'a pas évolué à Aix-Marseille depuis 2007, date à laquelle il avait été fixé à 12 €. En 2008, il a été observé que le droit sport s'était stabilisé autour de 15 € dans les universités françaises (cf rapport « Le développement du sport à l'Université », p. 20, Gérard AUNEAU et Stéphane DIAGANA, remis aux ministres V. PECRESSE, BACHELOT-NARQUIN et LAPORTE en juillet 2008)

Proposition à la CFVU : reconduire le montant de 15€ voté par la CFVU le 3 juillet 2014

Paiement de la carte à puce en cas de perte

Il est proposé de reconduire le principe de faire payer aux usagers 10 euros en cas de perte. Ce montant est inchangé depuis 2012.

Proposition à la CFVU : reconduire le montant de 10€ voté par la CFVU le 3 juillet 2014

CFVU du 4 juin 2015

Programme d'Insertion pour étudiants non francophones

Objectifs :

Le programme s'adresse aux étudiants internationaux maîtrisant insuffisamment la langue française pour leur permettre d'accéder directement à une formation francophone proposée par l'Université.

Le programme est basé sur une formation linguistique intensive pendant une année afin d'optimiser les chances de réussite des étudiants internationaux sélectionnés dans le cadre de leurs études futures.

Conditions de sélection des étudiants :

La Direction des Relations Internationales (DRI) ou la composante (cas de Polytech) met en œuvre une procédure de pré-sélection qui passe par un entretien réalisé notamment lors de salons de recrutement à l'étranger : lors de cet entretien conduit en français l'étudiant est conseillé dans son choix d'orientation pédagogique en fonction de son parcours et de son projet professionnel. L'étudiant soumet alors son dossier de candidature à l'une des formations proposées par l'université. Le dossier est ensuite soumis à l'équipe pédagogique responsable de la formation demandée, et en cas de validation, un courrier officiel d'acceptation dans le programme d'insertion est envoyé par la DRI à l'étudiant au plus tard le 30 juin. L'étudiant est définitivement autorisé à s'inscrire dans la formation si, à l'issue de son année de formation en Français Langue Etrangère au SUFLE, il satisfait aux exigences linguistiques préalablement fixées par le responsable de la formation au moment de l'examen de son dossier de candidature (niveau B2 ou C1, selon la composante, du Cadre européen Commun de Référence pour les Langues selon les filières).

Description de la formation :

Il s'agit de formations spécifiques de Français Langue Etrangère par groupe de niveau organisées par le SUFLE et de cours de spécialités dans la composante suivis au cours du second semestre de l'année universitaire d'inscription dans le programme d'insertion.

La formation comprend également des modules de renforcement en atelier thématiques spécifiques : phonétique, communication orale, techniques d'écriture, traduction chinois/français, cours de civilisation française.

Volume : 520 heures.

La DRI organise pour les étudiants :

- un accueil personnalisé à l'aéroport ou à la gare TGV; transfert et installation en chambre en cité universitaire ; fourniture d'un kit de première installation.

- un accompagnement pour les formalités administratives (inscription à AMU, titre de séjour, ouverture de compte bancaire, souscription à une assurance responsabilité civile et demande d'aide au logement).

- des excursions en Région PACA pour faciliter leur insertion et les échanges avec d'autres étudiants.

Calendrier de la formation :

1er semestre (début septembre à fin décembre 2015)

2ème semestre (mi-janvier à fin avril 2016)

Evaluation : passage du TCF (niveau B2/C1) au mois de mai

Droits d'inscription à partir de 2014-2015 : 3700 €

Ce tarif comprend des cours de langues proposés par le SUFLE, un test de français, le cas échéant des enseignements proposés par la composante, des frais d'accueil et accompagnement administratif par la DRI, (tuteur, accueil aéroport, excursions...), le cas échéant des frais de mission de la DRI.

SUFLE

Programme des cours de langue, culture et civilisation françaises

Grille tarifaire valable à compter de l'année universitaire 2015-2016

Type de cours	Type de formation	Contexte d'inscription	Durée de la formation	Tarif unitaire en euros/étudiant
Cours semestriels et annuels	Diplômante (DU) (formation de Français Langue Etrangère-FLE-à plein temps)	Individuelle	1 semestre (20h/semaine, 13 semaines)	1350*
			2 semestres (20h/semaine, 26 semaines)	2300*
		Groupes (+ de 10 étudiants) ou groupes sous convention d'accueil	1 semestre (20h/semaine, 13 semaines)	1200
			2 semestres (20h/semaine, 26 semaines)	2100
	Etudiants en échange (sur demande des RI)	1 semestre (20h/semaine, 13 semaines)	800	
		2 semestres (20h/semaine, 26 semaines)	1600	
	Non diplômante (programme allégé)	Etudiants hors échange + personnels salariés (doctorants, lecteurs, chercheurs...)	1 semestre (10h à 20h/semaine, 13 semaines)	800
			2 semestres (10h à 20h/semaine, 26 semaines)	1600

A noter : Pour le Diplôme d'Université les montants des droits obligatoires de scolarité (SCD et FSDIE) et du droit de médecine préventive seront ajoutés au tarif indiqué dans le paramétrage d'APOGEE.

* droits de pré-inscription de 300 euros (non remboursables) : permettent la délivrance d'une attestation. Cet acompte n'est exigé que pour les inscriptions individuelles dans le cadre du DU en raison du nombre important de pré-inscriptions faites à distance. Il permet ainsi d'éviter les pré-inscriptions sans suite.

<p>Stages ou cours répartis sur diverses périodes</p> <p>(les cours sont regroupés sur une ou plusieurs semaines ou peuvent se répartir sur tout un semestre)</p>	<p>Français Langue Etrangère-FLE- (tout type de cours, langue française ou ateliers thématiques ou cours de spécialité divers)</p>	Individuelle	FLE 20 20 heures	250
			FLE 40 40 heures	500
			FLE 60 60 heures	750
			FLE 80 80 heures	1000
		Etudiants hors échange + personnels salariés (doctorants, lecteurs, chercheurs...)	FLE 20 20 heures	200
			FLE 40 40 heures	400
			FLE 60 60 heures	600
			FLE 80 80 heures	800
		Etudiants en échange (enseignement mutualisé)	FLE 20 20 heures	100
			FLE 40 40 heures	200
			FLE 60 60 heures	300
			FLE 80 80 heures	400
		Etudiants en échange (hors mutualisation) ayant déjà acquitté des frais d'inscription spécifiques	FLE X heures	Les RI payent au SUFLE les frais correspondant au recrutement de l'enseignant (titulaire ou vacataire) ; prix équivalent HTD, coût chargé
	<p>Français Langue Etrangère-FLE++ (langue française 20, 40, 60, 80 heures + ateliers thématiques + sorties culturelles)</p>	Individuelle	FLE 20++ Environ 20 h	275
FLE 40++ Environ 50 h			550	
FLE 60++ Environ 70h			825	
FLE 80++ Environ 100 h			1100	
Groupes (+ de 10 étudiants), étudiants et personnels salariés (doctorants, lecteurs, chercheurs,...)		FLE 20++ Environ 20 h	250	
		FLE 40++ Environ 50 h	500	
		FLE 60++ Environ 70 h	750	
		FLE 80++ Environ 100 h	1000	

Les étudiants d'échange qui veulent s'inscrire à des cours semestriels ou à des stages FLE, en plus des cours prévus dans leur cursus, peuvent le faire à titre personnel au tarif des autres étudiants en vigueur.

Ces tarifs sont applicables sous réserve de conventions ou d'accords spécifiques.

SUFLE

Tarifs TCF, valables à compter de l'année 2015-2016

I) Descriptif succinct du dispositif

Le TCF est un test de niveau en français langue générale. Il permet à des publics non francophones de faire évaluer et valider leurs connaissances en français. L'élaboration du TCF est centralisée au niveau national par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP), qui agrée des centres organisateurs délocalisés, dont le SUFLE d'AMU.

Il existe plusieurs formats de TCF.

La détermination du format adapté dépend du type de procédure d'admission dont relève l'étudiant :

A) Dans le cadre d'une DAP (Demande d'Admission Préalable), le format du TCF est prédéfini pour l'ensemble des établissements du territoire, et non modulable.

Il comporte les épreuves obligatoires suivantes :

- un QCM de compréhension
- une épreuve d'expression écrite

Le tarif du TCF pour la DAP, d'un montant de 67 €, est fixé par le CIEP.

B) Hors DAP ou TCF tout public, le format du test est modulable en fonction de deux critères :

- a) En premier lieu, la composante fixe le niveau en langue française requis pour l'accès à ses formations, conditionnant ainsi les épreuves TCF devant être validées par les candidats.
- b) L'étudiant peut par ailleurs choisir de valider des compétences complémentaires en langue française, même si ces compétences ne sont pas exigées par la composante d'accueil.

En fonction de ces critères, un étudiant passant le TCF hors DAP peut donc être conduit à valider :

- un QCM de compréhension
- deux épreuves complémentaires d'expression écrite et expression orale

Le QCM peut être validé seul, ou groupé avec les épreuves complémentaires.

QCM et épreuves complémentaires peuvent être présentés au cours de deux sessions distinctes : dans ce cas, la validation du QCM constitue un pré-requis nécessaire à la présentation des épreuves complémentaires.

II) Grille tarifaire proposée au vote

PROCEDURE D'ADMISSION	DESCRIPTIF DU FORMAT TCF	MONTANT FACTURE ETUDIANT
TCF Tout Public	Format modulable : 4 formules possibles	
	Epreuves obligatoires : QCM de compréhension	80 €
	2 épreuves complémentaires (pour les étudiants ayant passé les épreuves obligatoires au cours des deux années précédentes) : - expression écrite - expression orale	80 €
	QCM + épreuve complémentaire d'expression écrite	120 €
	QCM + deux épreuves complémentaires d'expression écrite et expression orale	150 €

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDEES EN CFVU
(DIPLOMES NATIONAUX)**

1ère vague

CFVU du 4 juin 2015

Date CFVU	Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 4 juin 2015
04/06/2015	ALLSH	Licence Professionnelle	Travailleurs sociaux et soignants signeurs	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures validées en CFVU du 12 février 2015 (CCI pour toutes UE) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence Professionnelle	Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structure suite à la nouvelle accréditation avec changement d'intitulé et création de deux parcours Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LLCER Parcours type Trilangue : Langues et cultures des mondes anglophones, germaniques et slaves, A2 Anglais, russes, langue C	Modifications demandées : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (CCP à toutes les UE de l'OF) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LLCER Parcours type Russe	Modifications demandées : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (CCP à toutes les UE de l'OF) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	Lettres, langues, Parcours type 8 Lettres modernes - Russe	Modifications demandées : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (CCP à toutes les UE de l'OF) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LEA, Parcours type Anglais - Russe	Modifications demandées : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (CCP à toutes les UE de l'OF) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LLCER Parcours type Anglais	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour harmonisation L1 (Passage au CT, changement de nature S3-S4...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LLCER Parcours type Trilangue - langue A (Anglais)	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Passage au CT) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LEA, Parcours type 1-8 Anglais (langue B)	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Passage au CCP - même nombre d'épreuves) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LLCR Parcours type Espagnol	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (Passage au CCP et augmentation de la durée) Cf. doc en PJ	

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDEES EN CFVU
(DIPLOMES NATIONAUX)**

1ère vague

CFVU du 4 juin 2015

Date CFVU	Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 4 juin 2015
04/06/2015	ALLSH	Licence	Sciences du langage	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Passage au CCI, changement de nature, correction d'erreurs techniques...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LLCER Parcours type Roumain	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (suppression d'une épreuve CT) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LLCER Parcours type Allemand	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (Intervention de la nature : épreuve littérature - évaluation à l'oral au CC et à l'écrit au CT) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LLCER Parcours type Japonais	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (correction d'erreurs techniques) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LLCER Parcours type Portugais	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (correction d'erreurs techniques, passage au CCI, changement de nature...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LLCR Parcours type Italien	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification de niveau 3 (Changement de la structure (recodage) : harmonisation des contenus et des numérotations d'UE (intitulés), sans modifications de MCC) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LEA, Parcours type Anglais - Portugais	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Fusion de deux épreuves déro. (oral + écrit 2h)) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LEA, Parcours type Anglais - Allemand	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Passage au CCI) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LEA, Parcours type Anglais - Italien	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Passage au CT en L1, Changement de nature) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	LEA, Parcours type Anglais - Espagnol	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Réévaluation durée d'épreuves et changement de nature, suppression d'une épreuve cc, changement de de coef. cc, changement de nature) Cf. doc en PJ	

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDEES EN CFVU
(DIPLOMES NATIONAUX)**

1ère vague

CFVU du 4 juin 2015

Date CFVU	Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 4 juin 2015
04/06/2015	ALLSH	Licence	Histoire de l'art et archéologie	Modifications demandées de niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (correction d'erreurs techniques, mise en conformité avec le régime de l'UE (CCP), réévaluation durée d'épreuves...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	Géographie et aménagement	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Mise en place d'un codage différent des épreuves CC et CT afin d'assurer la convocation des étudiants dérogataires : standard cc, dérog. ct (même nombre d'épreuves)) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	Sociologie	Modifications demandées : Modification des MCC de niveau 3 (Passage au CCI, réévaluation durée d'épreuves, changement de la nature) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	Histoire	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (Harmonisation L1, Création d'une seconde épreuve terminale (orale) pour les étudiants dérog., Mise en place d'un codage différent des épreuves cc et ct afin d'assurer la convocation des étudiants dérogataires : standard cc, dérog. ct (même nombre d'épreuves), Passage au CCP, Réévaluation durée d'épreuves, Changement de nature...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	Philosophie	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (Harmonisation L2 et L3 : passage au CCP) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (correction d'erreurs techniques, mise en conformité avec le régime de l'UE (CCP), passage au CCI...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	Licence Lettres, Parcours type Lettres Modernes	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (Changement de type de l'épreuve, création CC standard, passage au CCP, changement de durée et de coef., changement de nature...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	Arts du spectacle Parcours type : Théorie et pratique du cinéma et de l'audiovisuel	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CT, changement type et nature, correction d'erreurs techniques...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	Arts du spectacle Parcours type : Théorie et pratique des arts de la scène	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CT, changement type et nature, correction d'erreurs techniques...) Cf. doc en PJ	

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDEES EN CFVU
(DIPLOMES NATIONAUX)**

1ère vague

CFVU du 4 juin 2015

Date CFVU	Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 4 juin 2015
04/06/2015	ALLSH	Licence	Arts plastiques	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CT, changement type et nature, augmentation durée, correction d'erreurs techniques...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	Musicologie	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (correction d'erreurs techniques et mise en conformité de l'ensemble du diplôme) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	Psychologie	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (réévaluation durée d'épreuves, passage au CCP) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Licence	Sciences de l'Education	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (Passage au CCP, correction d'erreurs techniques...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Sciences du Langage spécialité "Théories linguistiques : Terrain et expérimentation"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (ajout d'une épreuve au CT, changement de nature, correction d'erreurs techniques...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Sciences du Langage spécialité "Français Langue Etrangère et Seconde"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (Correction pour accorder la terminologie technique et la nature réelle des épreuves, passage de CCP à CT) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Traduction spécialité "Traduction professionnelle - LEA"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (application du CCP à toutes les UE, passage au CCI et réévaluation durée d'épreuves pour certains parcours) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Langues étrangères appliquées spécialité "Langues étrangères appliquées aux affaires internationales"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 et suivant les spécialités : application du CCP à toutes les UE, passage au CCI, passage au CT, changement de nature, réévaluation durée d'épreuve Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : Aire culturelle slave spécialité "Recherche" spécialité "Traduction culturelle"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (application du CCP à toutes les UE) Cf. doc en PJ	

TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDEES EN CFVU
(DIPLOMES NATIONAUX)

1ère vague

CFVU du 4 juin 2015

Date CFVU	Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 4 juin 2015
04/06/2015	ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : Aire culturelle du monde anglophone spécialité "Recherche"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (application du CCP à toutes les UE) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : Aire interculturelle Franco-allemande	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Rééquilibrage des évaluations écrites et orales, réévaluation durée d'épreuve...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : Aire culturelle romane spécialité "Recherche"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Langues et cultures étrangères : Aire culturelle asiatique Langues et cultures étrangères : Aire culturelle arabe, musulmane et hamito-sémitique Langues et cultures étrangères : Aire culturelle romane spécialité "Tourisme, langues et patrimoine"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (harmonisation des 3 masters, passage aux CCI, corrections erreurs techniques...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Négociation internationale et interculturelle	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (passage au CCI...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Ergologie	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage aux CCP, corrections erreurs techniques...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Archéologie et Histoire de l'Art spécialité "Métiers du patrimoine"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Changement de nature, corrections pour accorder terminologie et nature des épreuves...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Archéologie et Histoire de l'Art spécialité "Art et archéologie du Moyen-Age, des Mondes musulman et byzantin"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Changement de nature, corrections pour accorder terminologie et nature des épreuves...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Sociologie	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CCP) Cf. doc en PJ	

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDEES EN CFVU
(DIPLOMES NATIONAUX)**

1ère vague

CFVU du 4 juin 2015

Date CFVU	Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 4 juin 2015
04/06/2015	ALLSH	Master	Histoire et humanités spécialité "Civilisations méditerranéennes antiques et médiévales"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CT, changement de nature...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Histoire et humanités spécialité "Métiers des archives et des bibliothèques. Médiation de l'histoire et humanités numériques"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer les modifications de structures, suite à la fusion de trois parcours, et validées en CFVU du 12 février 2015 Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Géographie	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CT, corrections erreurs techniques...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Philosophie	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (réévaluation durée d'épreuve) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Anthropologie	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (passage au CCI, changement de nature...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Traduction spécialité "Traduction littéraire et transferts culturels"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CCP) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Lettres	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (changement de nature, précision durée des épreuves...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Arts spécialité "Médiation culturelle de l'art"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (changement de nature, changement de formule, corrections erreurs techniques...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Arts spécialité "Arts du spectacle"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CT, changement de nature, changement de type, corrections erreurs techniques...) Cf. doc en PJ	

TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDEES EN CFVU
(DIPLOMES NATIONAUX)

1ère vague

CFVU du 4 juin 2015

Date CFVU	Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 4 juin 2015
04/06/2015	ALLSH	Master	Arts spécialité "Arts plastiques"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CT, changement de nature, changement de type, corrections erreurs techniques...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Psychologie spécialité "Psychologie, psychanalyse et psychopathologie clinique"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 pour intégrer notamment les modifications de structures validées en CFVU du 2 avril 2015 (passage au CT...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH	Master	Education et Formation spécialité "Recherche en éducation et formation" spécialité "Responsable de formation et intervenants en organisation" spécialité "Ingénierie de formation par la pédagogie de l'alternance, accompagnement en sécurité routière, gestion des risques et développement durable"	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CT, changement de nature, réévaluation durée d'épreuves, corrections erreurs techniques...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH		Option Langues slaves (Bulgare, Polonais, Russe, Serbe-corate- bosniaque et Tchèque)	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CCP, harmonisation des épreuves...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH		Option Berbère	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Augmentation de la durée + 1h) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH		Option Langue des signes Française	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (mise en conformité, ajout de deux épreuves...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH		Option Allemand	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (mise en conformité...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH		Option Japonais	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (changement de nature, passage au CCI...) Cf. doc en PJ	

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDEES EN CFVU
(DIPLOMES NATIONAUX)**

1ère vague

CFVU du 4 juin 2015

Date CFVU	Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 4 juin 2015
04/06/2015	ALLSH		Option Linguistique romane	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CCI, passage au CT...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH		Option Informatique (CILSH)	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CCP) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH		Option Lettres modernes	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (passage au CCI, précisions répartition coeff...) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH		Option Arts plastiques	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (mise en conformité avec le régime de l'UE, ajout d'un épreuve par UE) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH		Option Théâtre	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (mise en conformité avec le régime de l'UE, ajout d'un épreuve par UE) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH		Option Grec Moderne	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Passage au CCP, changement type, réévaluation durée d'épreuves) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	ALLSH		Option Français pour étudiants étrangers (EFE)	Modifications demandées de Niveau 3 : Modification des MCC de niveau 3 (Passage au CCI, ajout d'une épreuve et changement type par UE) Cf. doc en PJ	
04/06/2015	SCIENCES	Licence	Toutes mentions de licence	Modifications demandées de Niveau 2 : Modification de l'article 1 du Titre II "Absence à une évaluation" : introduction de la notion d'ABJ en cas d'absence justifiée (et non plus ABI) : "Des absences à plus de la moitié des épreuves notées d'une UE entraînent le statut ABI si l'absence est injustifiée ou ABJ si l'absence est justifiée"	
04/06/2015	SCIENCES	Master	Toutes mentions de master	Modifications demandées de Niveau 2 : Modification de l'article 1 du Titre II "Absence à une évaluation" : introduction de la notion d'ABJ en cas d'absence justifiée (et non plus ABI) : "Des absences à plus de la moitié des épreuves notées d'une UE entraînent le statut ABI si l'absence est injustifiée ou ABJ si l'absence est justifiée" Modification de l'article 4 du Titre II "Validation de l'année" : ajout du parcours "sécurité sanitaire des aliments" du master "Pathologie Humaine" et des parcours "SPACE" et "POESII" du master "Physique" dans la liste des masters 1 qui pratiquent la compensation entre semestres, sans seconde session.	

Tableau de synthèse de demandes de Création des Diplômes d'Etablissement-Campagne 2015

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

04/06/2015 - vague 1

Composante	Domaine	Type diplôme	Intitulé	Responsable	création / renouvellement	Date Conseil de composante	Tarifs FI	Tarifs FC	Observations Expertise	Date CFVU	Avis CFVU	Observations CFVU
IAE	DEG	DESU	Management des Services Maritimes	MATHIEU Valérie	Création	16/12/2014		6000 *	nécessité de modifications majeures	04/06/2015		

* Pour information le tarif qui équilibre le diplôme dans une perspective de coûts complets est de 7488€

**DEMANDE DE CREATION
D'UN DIPLOME D'ETABLISSEMENT**

**CAMPAGNE 2015
(Habilitation pour 4 ans)**

INTITULE DU DIPLOME : Management des Services Maritimes

Principes votés en conseil d'administration du 24/04/2012 :

FICHE D'IDENTITE

FORMAT DU DIPLOME (case à cocher) :

Certificat d'Université (CU) : Niveau des enseignements : 1^{er} cycle (licence) ; Volume horaire : entre 60 et 120 heures.

Diplôme d'Université (DU) : Niveau des enseignements : 1^{er} cycle (licence) ; Volume horaire : au-dessus de 120 heures.

Certificat d'Etudes Supérieures Universitaires (CESU) : Niveau des enseignements : 2^{ème} (master) et 3^{ème} cycle; Volume horaire : entre 60 et 120 heures.

Diplôme d'Etudes Supérieures Universitaires (DESU) : Niveau des enseignements : 2^{ème} (master) et 3^{ème} cycle; Volume horaire : au-dessus de 120 heures.

Diplôme d'Etudes Supérieures Inter Universitaire (DESIU) Niveau des enseignements : 2^{ème} (master) et 3^{ème} cycle; Volume horaire : au-dessus de 120 heures.

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT : IAE AIX-MARSEILLE

RESPONSABLE DE FORMATION : Valérie MATHIEU

(le responsable de la formation doit être un enseignant titulaire d'AMU):

Téléphone : 04 42 28 08 27

Adresse électronique : valerie.mathieu@iae-aix.com

MOTS CLEFS : Management – Services Maritimes – Formation Continue – Temps Partiel
(moteur de recherche sur le web)

LOCALISATION DES ENSEIGNEMENTS :AMGSM IAE – Chemin de la Quille – 13540 Puyricard
(précisez tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

REGIME(S) D'INSCRIPTION POSSIBLE(S) : (case(s) à cocher)

Formation initiale

Formation initiale-Apprentissage

Formation continue

FRAIS DE FORMATION (tarifs) :

Reportez le ou les montants des frais de formation que vous avez proposés dans l'annexe financière :

- Formation initiale :..... €
- Apprentissage :..... €
- Formation continue : ...6000... €

A noter : les montants des droits obligatoires de scolarité (SCD, FSDIE), et du droit de médecine préventive seront ajoutés à ces frais de formation dans le paramétrage d'APOGEE

EFFECTIFS ESTIMES :

Formation initiale :

Apprentissage :

Formation continue : ...15...

CONDITIONS D'ADMISSION : Bac +5 ou équivalent (Master, Ecole d'ingénieur, Ecole de Commerce, ...) - Bac +4 ou équivalent - Avec expérience professionnelle de 5 ans minimum

(indiquer précisément le niveau de diplôme requis ou équivalent)

PRE-REQUIS CONSEILLES : Expérience dans le secteur maritime et/ou fonctions avec encadrement d'équipes

OBJECTIFS

OBJECTIFS GENERAUX : Permettre à des managers ou à du personnel navigant d'acquérir la culture, les principes et les outils spécifiques pour le développement et la valorisation d'une activité de service maritime

CONNAISSANCES ACADEMIQUES A ACQUERIR : Management Général - Management des Services - Economie Internationale - Leadership

COMPETENCES A ACQUERIR : Développer et manager une activité de service dans un contexte maritime

DEBOUCHES PROFESSIONNELS et/ou POURSUITES D'ETUDES : managers opérationnels du secteur des services maritimes, et plus précisément dans les entreprises de transport maritime de passagers et de marchandises, de services et travaux maritimes, de tourisme maritime (littoral ou hauturier), de services maritimes connexes (financement, assurance, expertise-conseil, gestion technique, GRH, ...), de services portuaires (ports de plaisance et de commerce).
Dernier diplôme

CONTEXTE

POSITIONNEMENT DANS L'OFFRE REGIONALE/NATIONALE : en concurrence directe avec le Master 2 Management Sectoriel - Gestion des Activités Maritimes et Portuaires de l'Université de Perpignan. Mais ce Master n'est pas dédié à la formation continue et est organisé sur du plein temps. Ce diplôme présenté a donc un fort potentiel de développement dans le bassin régional.

ADOSSEMENT A LA RECHERCHE : *(le cas échéant)* : AMGSM IAE a un axe de recherche historique sur le management et le marketing des services ; notamment tous les deux ans une conférence de recherche internationale est organisée sur cette thématique.

ADOSSEMENT AU MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE (INCLUANT LA PRATIQUE HOSPITALIERE) : ce diplôme est conçu pour un public de formation continue et s'adresse donc principalement à des partenaires économiques régionaux tels que CMA-CGM, MARFRET, SNCM, Grand port maritime de Marseille.

PARTENARIATS ACADEMIQUES OU PROFESSIONNELS :

ORGANISATION ET INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

NOMBRE TOTAL DE SEMAINES D'ENSEIGNEMENT DANS LA FORMATION : La formation se fera sur 2 jours groupés, une semaine par mois sur 18 mois – 36 journées d'enseignement ; quelques semaines seront à trois jours de formation pour compenser notamment le mois d'août et permettre la tenue de TD et conférences

BORNAGE DE LA PERIODE D'ENSEIGNEMENT :

(pour les items suivants, on renseignera a minima l'année et le mois) :

DATE INDICATIVE DE DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 5/10/2015

DATE INDICATIVE DE FIN DES ENSEIGNEMENTS : 31/03/2017

LANGUE D'ENSEIGNEMENT : Français

CONTACTS : service prospection

(coordonnées du service ou de la personne joignable par les étudiants)

Téléphone 04 42 28 08 08

Adresse électronique : master@iae-aix.com

PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Fonctions exercées	Nom Prénom	Grade	Section CNU ou statut professionnel	Composante AMU de rattachement ou autre établissement et/ou employeur
Responsable (s) du diplôme	Valérie Mathieu	MCF	6	AMGSM-IAE
Enseignants titulaires AMU	Alain Ged	Professeur	6	AMGSM-IAE
	Delphine Lacaze	MCF	6	AMGSM-IAE
	Valérie Mathieu	MCF	6	AMGSM-IAE
	Didier Yon	MCF	6	AMGSM-IAE
Enseignants contractuels AMU	Jacques Vera	Enseignant LRU	6	AMGSM-IAE
Enseignants extérieurs à AMU				
Intervenants	Lionel Aprile			

professionnels	Yves Landry			
	Elizabeth Jouannaux			
	Intervenants conférenciers			

CONTENUS DE LA FORMATION ET TYPE D'ENSEIGNEMENT :

(description synthétique de la structure de la formation)

Libellé de l'unité d'enseignement	UE mutualisée (*)	CM	TD	TP	Stage (préciser la durée pour l'UE stage)
		Heures étudiant			
Audit, Contrôle Interne et Maîtrise des Risques		36			
Développement Relationnel et Ressources Humaines dans les Services		36	12		
Finance - Analyse et Décisions		36			
Management de Projet		36	12		
Management Stratégique		36			
Marchés Internationaux - Flux d'Echanges Mondiaux		36			
Marketing Management des Services		36	12		
Négociation d'affaires dans les Services		36			
Méthodologie de la Thèse Professionnelle		3			
Suivi Thèse Professionnelle		6			
Conférences		12			
Sous total heures étudiant par type d'enseignement :		309	36		
VOLUME HORAIRE GLOBAL PAR ETUDIANT :		499.5 HETD			
Volume horaire global étudiant des seules UE mutualisées :		0			

(*) UE mutualisée : mettre une croix dans la colonne si l'UE est déjà proposée dans le cadre de diplômes nationaux

STAGES ET PROJETS TUTORES :

Précisez le type (stage en entreprise, institution, laboratoire, établissement scolaire,...), les modalités d'intégration dans le cursus, les organismes d'accueil.

Des visites en entreprises et applications seront organisées au sein du cursus

CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Autorisez-vous la compensation entre unités d'enseignement : OUI NON
 - Autorisez-vous le redoublement : OUI NON
- Si oui, permettez-vous la capitalisation d'unité d'enseignement: OUI NON

- Indiquez le nombre de sessions d'examens proposées : 2

Période de déroulement des examens : à la fin des enseignements

Modalités de contrôle des connaissances :

Libellé de l'unité d'enseignement	Note éliminatoire (si oui, précisez le seuil)	Nature des épreuves proposées (plusieurs choix possibles)						Organisation du contrôle des connaissances		
		Oral	Ecrit	Rédaction (mémoire, monographie)	Stage	Soutenance de mémoire	Autres (1)	Contrôle continu	Examen terminal	Combinaison contrôle continu/examen terminal
Audit, Contrôle Interne et Maîtrise des Risques	07		x							x
Développement Relationnel et Ressources Humaines dans les Services	07	x	x							x
Finance - Analyse et Décisions	07		x							x
Management de Projet	07		x							x
Management Stratégique	07		x							X
Marchés Internationaux – Flux d'Echanges Mondiaux	07		x							X
Marketing Management des Services	07		x							X
Négociation d'affaires dans les Services	07	x	x							X
Méthodologie de la Thèse Professionnelle										
Thèse Professionnelle	10			X		X				

(1) Précisez ci-après :

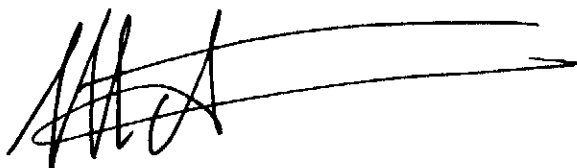
Commentaires et précisions relatives au contrôle des connaissances (si nécessaire : spécificités évaluation des stages, pour un public particulier....) :

AVIS

DATE ET SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION :

15/05/2015

Valérie MATHIEU



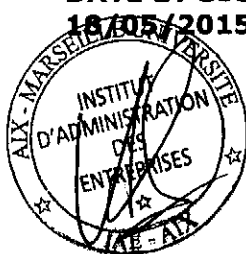
DATE ET AVIS DU CONSEIL DE COMPOSANTE :

CA IAE AIX-MARSEILLE DU 16/12/2014

AVIS FAVORABLE SUR LA MAQUETTE PRESENTEE EN SEANCE

DATE ET SIGNATURE DU DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE DE RATTACHEMENT :

~~16/05/2015~~



Virginie de Barnier
Directeur

Outil : tarification de Diplôme d'Établissement

Notice d'utilisation :

Les zones de saisie sont reconnaissables par leur coloration bleue :

Chaque onglet permet de revenir à ce menu en cliquant sur :

Retour menu

Pour un fonctionnement correct de l'outil, il est nécessaire de bien suivre l'ordre présenté ci-dessous.

Il ne faut pas supprimer/insérer de lignes ou effectuer des copier-coller depuis un autre fichier.

Première partie : charges liées au diplôme

1) *Charges directes de personnel :*

[Charges directes personnel](#)

2) *Charges directes de fonctionnement :*

[Charges directes fonctionnement](#)

Deuxième partie : produits liés au diplôme

3) *Produits*

[Produits](#)

Troisième partie : synthèse

4) *Annexe financière*

[Annexe financière](#)

CAMPAGNE 2015 : HABILITATION POUR 4 ANS

Annexe financière

Composante : IAE
 Nom du diplôme : Management des services maritimes
 Typologie : DESU

Effectifs estimés :

Formation initiale	0
Apprentissage	0
Formation continue	25

Frais de formation :

<i>(hors droits de scolarité obligatoires : Bibliothèque (SCD), FSDIE et Médecine préventive)</i>		% du tarif d'équilibre
Formation initiale		
Apprentissage		
Formation continue	6000	80%

Heures d'enseignements :

CM	TD	TP	HETD	Part d'enseignants AMU titulaires	Volume horaire étudiant
309	36	0	499,5	51%	345

CHARGES DIRECTES

Coûts des heures d'enseignement :	24 442 €
Coût des heures d'administration :	7 659 €
TOTAL CHARGES DIRECTES DE PERSONNEL :	32 101 €
Charges directes de fonctionnement :	18 550 €
TOTAL CHARGES DIRECTES :	50 651 €

CHARGES INDIRECTES

Support à la formation :	11 130 €
<i>dont Pilotage :</i>	5 330 €
<i>dont Patrimoine :</i>	3 037 €
<i>dont Informatique :</i>	2 763 €
Soutien à la formation :	125 412 €
<i>dont Appui à la formation :</i>	125 412 €
TOTAL CHARGES INDIRECTES :	136 541 €

TOTAL CHARGES DIPLÔME : 187 193 €

PRODUITS

Frais de formation :	150 000 €
Autres produits :	0 €
TOTAL PRODUITS :	150 000 €

RÉSULTAT (PRODUITS - CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES) : -37 193 €

Montant coût complet non couvert : 37 193 €
 Taux de couverture des charges du diplôme : 80,13 %

Frais de formation nécessaires à l'équilibre :

<i>(hors droits de scolarité obligatoires : Bibliothèque (SCD), FSDIE et Médecine préventive)</i>	
Formation initiale	0
Apprentissage	0
Formation continue	7488

Taux d'environnement (part de charges indirectes/coût total)	72,94 %
Coût complet par étudiant	7 487,71 €
Coût complet par étudiant et par heure	21,70 €

Commission ad-hoc de pré-examen des dossiers de la campagne 2015 du Fond d'Intervention Pédagogique de l'Université d'Aix-Marseille

Proposition de classement

CFVU du 4 juin 2015

Rang de classement	Intitulé du projet	Composante	Description du projet	Montant total du projet	Montant FIP demandé	Montant FIP accordé
1	Plateforme Pédagogique Polytech (Polytech Learning Lab)	POLYTECH	L'action proposée pourrait n'être vue (dans sa phase 1) que comme une action pédagogique collaborative innovante d'apprentissage par problème complexe. Problème qui convoquerait des compétences complémentaires d'élèves-ingénieurs et d'autres secteurs en s'appuyant sur un projet de type bâtiment intelligent (smartbuilding) intégrant <i>ab initio</i> les comportements. Toutefois, convaincus que les Réseaux Electriques Intelligents ne se développeront efficacement qu'en s'appuyant sur l'intelligence d'utilisateurs demain suffisamment informés pour en devenir acteurs, l'action vise aussi à y contribuer en formant tous nos diplômés (phase 1) et à irriguer (phase 2) des publics allant des écoliers aux élus-décideurs. De surcroît, participant à une problématique sociétale motivante de premier plan, elle s'inscrit pleinement dans la stratégie de la composante qui aspire à former, en usant de tous ses leviers d'actions, des diplômés ouverts et socialement responsables. L'un des impacts attendu est l'effet d'entraînement sur d'autres modules d'enseignements que ceux initialement planifiés.	70 032,48 €	30 000,00 €	28 300,00 €
2	Acquisition d'un dispositif pédagogique innovant pour les travaux pratiques de physiologie animale et neurosciences	SCIENCES	Ce projet s'inscrit dans une démarche pédagogique innovante portant sur les TP de physiologie animale et neurosciences, en direction d'un public varié venant de trois licences et deux masters d'AMU (potentiellement 800 étudiants par an). Il a pour but de faire évoluer et d'homogénéiser l'ancienne structure d'expérimentation, ainsi que les pratiques d'apprentissage et d'évaluation qui l'entourent. La proposition consiste en l'acquisition d'équipements conçus spécifiquement pour un public universitaire et déjà utilisés par plusieurs universités au plan national et international. Ces équipements permettront le recueil et l'analyse de données en réseau, dans un environnement intuitif et interactif, et mettront les TP en conformité avec les normes de sécurité actuelles.	44 544,00 €	24 544,00 €	23 544,00 €
3	SIBISA	MEDECINE	Le projet "simulation en santé" vise à développer et formaliser l'enseignement médico-chirurgical du 3ème cycle des études médicales par la simulation, et consolider les formations initiales et continues déjà existantes, formation des étudiants en médecine de 2ème cycle notamment. Cet enseignement s'attachera à l'acquisition de compétences techniques, par l'utilisation d'outils innovants d'un point de vue technologique et à l'acquisition de compétences non-techniques, en intégrant les aspects comportementaux. Localisé sur le site Nord de la Faculté de Médecine de Marseille, des locaux dédiés et équipés seront mis à la disposition des enseignants regroupés par spécialités, impliqués dans l'enseignement par simulation.	371 800,00 €	76 320,00 €	28 320,00 €
4	Démarche d'intégration du numérique à l'IUT d'Aix-Marseille	IUT	La direction de l'IUT d'Aix-Marseille souhaite mettre le numérique au cœur de l'innovation pédagogique dans l'optique d'améliorer la réussite des étudiants. Ce projet s'inscrit dans un cadre pluri-annuel et doit commencer à être opérationnel dès la rentrée 2015-2016. Les outils TICE mis en place par la DOSI permettent de faire un pas supplémentaire vers l'individualisation des parcours de formation. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'adopter une démarche progressive et transversale de migration vers le numérique qui implique l'ensemble des départements et des services de l'IUT. Les objectifs sont multiples : Expérimenter l'usage d'une plateforme d'enseignement des langues ; Amplifier les pratiques pédagogiques autour des business game et serious game ; Massifier des contenus pédagogiques de qualité sur la plateforme pédagogique AMeTICE ; Insérer plus facilement les baccalauréats technologiques dans nos formations	35 000,00 €	25 000,00 €	24 000,00 €
5	AMSTERE « Aix-Marseille Suivi Temps Réel des Etudiants »	IUT	AMSTERE est un dispositif matériel et logiciel complémentaire de la plateforme AMeTICE. Ce projet a été initié à partir des constats suivants : Perte de motivation des étudiants, désintérêt pour les enseignements (surtout en amphithéâtre) ; Prise de parole difficile de certains étudiants ; Identification tardive des "décocheurs" ; Absentéisme des étudiants avec procédure de suivi des absences peu satisfaisante. Ce dispositif permettra de : Procéder à des évaluations en temps réel pendant les cours, sous forme de questionnaires, via dispositif matériel et logiciel adapté (clickers, smartphone...) pour identifier rapidement les étudiants en difficulté, estimer le degré de compréhension de points de cours abordés, permettre aux plus réservés de s'exprimer ; Fournir aux enseignants permanents ou vacataires, RAF ou DDE un suivi en temps réel de l'évolution des étudiants dans les cours (en progression, en baisse, stationnaire, en difficulté...) et de leur présence en cours.	43 465,00 €	33 440,00 €	17 550,52 €
6	Plateforme d'automatismes, Réseaux Locaux, supervision et communication industriels	SCIENCES	L'objectif du projet est la mise en place d'une plateforme permettant d'aborder les notions de commande, de conduite et de communication des systèmes industriels. Cet espace sera dédié aux étudiants du L1 au M2 pour l'apprentissage de l'informatique industrielle au service de l'automatisation, allant du capteur à la supervision en passant par la programmation des Automates Programmables Industriels, la configuration et le choix d'une architecture de réseaux locaux (Bus de terrain) ainsi que la supervision par Interface Homme Machine et le pilotage à distance de processus. La plateforme sera bâtie autour de maquettes réelles permettant de reproduire un concept d'usine automatisée, avec la possibilité de les simuler sur ordinateur. Associant matériel et atelier logiciel, une architecture ouverte et évolutive, il sera possible d'assurer des TD sur machine, des TP mais également des apprentissages par projets pluridisciplinaires en binôme et /ou en groupe.	61 000,00 €	25 000,00 €	21 950,00 €

Commission ad-hoc de pré-examen des dossiers de la campagne 2015 du Fond d'Intervention Pédagogique de l'Université d'Aix-Marseille

Proposition de classement

CFVU du 4 juin 2015

Rang de classement	Intitulé du projet	Composante	Description du projet	Montant total du projet	Montant FIP demandé	Montant FIP accordé
7	Développement de nouveaux outils pédagogiques dématérialisés pour la formation initiale et continue	MEDECINE	La visioconférence et l'utilisation d'internet pour visualiser les enseignements à la demande en particulier à l'international ont été développés au sein de la mention "Pathologie Humaine". Ce projet vise à améliorer la qualité vidéo des enseignements, les étendre et créer des MOOCs qui viendront ainsi compléter notre offre de formation. Ce dispositif permettra à la fois de consolider l'offre de formation du Master "Pathologie Humaine" et de sa composante internationale, de proposer aux étudiants des outils innovants leur permettant d'optimiser le processus d'acquisition des connaissances, d'assurer une offre de formation à la recherche compatible avec la fonction d'interne en médecine et en pharmacie et enfin de proposer aux cadres de la santé une offre de formation continue en recherche biomédicale compatible avec les exigences du monde du travail. Ce dispositif concernera près de 400 étudiants chaque année et permettra à AMU d'étendre hors de ses murs son offre de formation.	27 415,24 €	12 915,24 €	10 415,24 €
8	Formations adaptées au sport-santé et handicap	FSS	La promotion et le développement des activités physiques et sportives adaptées sont une priorité de santé publique (circulaire Sport Santé Bien-Etre 2012), dont l'objectif est d'accroître le recours aux activités physiques et sportives (APS) comme thérapeutique non médicamenteuse et de développer la recommandation des APS par les professionnels de santé, dans un but de préservation du capital santé de chacune et de chacun, et notamment en visant plus particulièrement les publics dits "à besoins particuliers" : les personnes handicapées, les personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes avançant en âge... L'Education Thérapeutique du Patient (ETP) est intégrée aux programmes de formation continue des professionnels de santé dans le cadre de la prise en charge des maladies chroniques (Organisation Mondiale de la Santé, OMS 1998). Les lois et textes réglementaires en matière de santé de 2005 et 2008, élargissent cette formation aux personnels non soignants, mais en contact avec les patients dans des cadres de soin de suivi, d'accompagnement des projets personnalisés, d'accès à l'autonomie... Il s'agit pour nous d'une formation capitale, car la pratique d'une activité physique n'a d'effets sur la santé qu'à la condition qu'elle soit régulière et quotidienne. Seule une formation d'ETP des patients, suite à une prise en charge par nos étudiant(e)s en prévention secondaire, permettra de pérenniser les effets bénéfiques de ces programmes d'activités physiques sur le long terme. Ce projet vise donc à dégager des moyens de formation et d'investigation, afin que nos étudiant(e)s puissent acquérir les outils et la certification complémentaire à leur cursus académique.	16 479,69 €	11 900,10 €	10 900,10 €
9	Acquisition d'une solution mobile de captation de cours et conférences en Rich Média	ESPE	A l'ESPE, de nombreux cours, formations et conférences sont filmés afin de pérenniser leur contenu et l'intervention du formateur. Ces cours sont ensuite mis à disposition des étudiants et/ou d'autres formateurs, sur AMeTICE. Aujourd'hui ce qui est proposé en téléchargement est, d'une part, une vidéo statique du formateur durant la totalité de son intervention, et d'autre part le fichier correspondant à sa présentation sous forme de document pdf ou de diaporama powerpoint. Aucune synchronisation n'est offerte entre ces deux médias et à charge de l'utilisateur de faire le lien entre eux. L'ESPE souhaite s'équiper d'une station mobile dédiée à l'enregistrement de ces cours et à leur diffusion sur internet et l'ENT d'AMU sous forme de rich média. L'objectif est de pouvoir proposer une présentation dynamique et réellement exploitable, et cela dans des délais très rapides à l'issue de l'intervention, à partir d'une solution matérielle d'une grande simplicité d'utilisation.	29 148,00 €	19 000,00 €	18 000,00 €
10	ENVIRO - PASS	OSU SCIENCES	Ce projet a pour objectif de développer un passeport numérique "expériences et compétences" (ENVIRO-PASS) pour les étudiants de la filière scientifique en environnement de l'Université d'Aix-Marseille. Les étudiants concernés sont donc ceux de la Licence "Sciences de la Vie et de la Terre" (SVT) de l'UFR Sciences et ceux du Master "Sciences de l'Environnement Terrestre" (SET) de l'OSU Pytheas. Pour la première année de mise en œuvre, l'équipe pédagogique et le Centre d'Innovation Pédagogique et d'évaluations des Enseignements (CIPE) vont développer les outils numériques nécessaires au développement de ce passeport numérique, en se focalisant sur i) L'élaboration d'une grille d'évaluation des compétences en manipulation d'outils et développement de méthodologies pour des applications terrain (observation, relevés, analyses), ii) Le développement d'outils numériques pour l'évaluation de ces compétences en utilisant les applications AMeTICE et Mahara (E-portfolios Efoliam). Ce passeport numérique permettra également la mémorisation des productions et réalisations des étudiants via l'utilisation des E-Portfolios générés tout au long de leur cursus universitaire, notamment pour une valorisation de leur CV lors de futurs entretiens d'embauche.	33 132,74 €	20 232,74 €	17 020,14 €
Totaux				564 841,48 €	278 352,08 €	200 000,00 €

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR : Faculté d'Economie et de Gestion: Validé en Conseil d' UFR les 12 mars 2015 et 17/04/2015

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été) *	Dates de pré-rentrée	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre	Examens 2ème session
Aix-Schuman	Licence 1	du 08/07/15 au 22/07/15 sauf le 13/07 et du 26/08/15 au 04/09/15	04/09/2015	du 07/09/15 au 27/11/15	du 10/12/15 au 19/12/15 et 04/01/16 au 09/01/16	20/12/15 au 03/01/16	du 11/01/16 au 08/04/16	du 25/04/16 au 7/05/16	14/02/16 au 20/02/16 11/04/16 au 16/04/16	du 20/06/16 au 02/07/16
Aix-Schuman	Licence 2	du 08/07/15 au 22/07/15 sauf le 13/07 et du 26/08/15 au 18/09/15	04/09/2015	du 07/09/15 au 27/11/15	du 10/12 au 19/12 et 04/01/16 au 09/01/16	20/12/15 au 03/01/16	du 11/01/16 au 08/04/16	du 25/04/16 au 7/05/16	14/02/16 au 20/02/16 11/04/16 au 16/04/16	du 20/06/16 au 02/07/16
Aix-Schuman	Licence 3	du 08/07/15 au 22/07/15 sauf le 13/07 et du 26/08/15 au 18/09/15	04/09/2015	du 07/09/15 au 27/11/15	du 07/12 au 19/12	20/12/15 au 03/01/16	du 04/01/16 au 08/04/16	du 25/04/16 au 7/05/16	14/02/16 au 20/02/16 11/04/16 au 16/04/16	du 20/06/16 au 02/07/16
Aix-Schuman	Master 1 AMSE	08/07/15 au 24/07/15 sauf 13/07 et 01/09/15 au 02/10/15	03/09/2015	7/09/15 au 27/11/15	7 /12/15 au 18 /12/15	20/12/15 au 03/01/16	4/01/16 au 8 /04/16	25/04/16 au 07/05/16	14/02/16 au 20/02/16 11/04/16 au 16/04/16	N/A
Aix-Schuman	Master 2 AMSE	08/07/15 au 24/07/15 sauf 13/07 et 01/09/15 au 02/10/15	04/09/2015	7/09/15 au 30/10 /15 et 16/11/15 au 19/12/15 et 04/01/16 au 22/01/16	9/11 /15 au 14 /11/15 et 1/02/16 au 12/02/16	20/12/15 au 03/01/16	22 /02/16 au 18/03/16	21/03/16 au 31/03/16	14/02/16 au 21/02/16	N/A
Aix-Ferry	Licence pro Import-export des PME-PMI	du 08/07/15 au 24/07/15 et du 25/08 /15 au 18/09/15	14/09/2015	du 14/09/15 au 19/12/15	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	04/01/16 au 26/02/16	au fil de l'eau	14/02/16 au 21/02/16	N/A
Aix-Ferry	Master 1 Comptabilité Finance Fiscalité Patrimoine (CFFP)	08/07/15 au 24/07/15 et du 07/09/15 au 02/10/15	04/09/2015	du 07/09/15 au 27/11/15	07/12/15 au 18/12/15	20/12/15 au 03/01/16	04/01/16 au 2/04/16	25/04/16 au 07/05/16	11/04/16 au 16/04/16	N/A
Aix-Ferry	Master 2 Finance Entreprise et Marchés (FEM)	08/07/15 au 24/07/15 et du 25/08/15 au 02/10/15	15/09/2015	15/09/15 au 07/12/15	08/12/15 au 18/12/15	20/12/15 au 03/01/16	04/01/16 au 18/03/16	21/03/16 au 31/03/16	12/02/16 au 21/02/16	N/A

Aix-Ferry	Master 2 Comptabilite Controle Audit (CCA)	13/07/15 au 24/07/15 et du 25/08/15 au 02/09/15	07/09/2015	07/09/15 au 07/12/15	08/12/2015 au 14/12/2015	20/12/15 au 03/01/16	11/04/16 au 17/06/16	20/06/16 au 07/07/16	N/A	N/A
Aix Ferry	Master 2 Controle Audit Conseil (CAC)	du 08/07/15 au 24/07/15 sauf 13/07 et du 25/08/15 au 02/10/15	14/09/2015	du 14/09/15 au 19/12/15	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	du 04/01/16 au 26/02/16	au fil de l'eau	N/A	N/A
Aix Ferry	Master 2 BAI spécialité Management des risques financiers (MRF)	du 08/07/15 au 24/07/15 sauf 13/07 et du 25/08/15 au 02/10/15	14/09/2015	du 14/09/15 au 19/12/15	Au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	du 04/01/16 au 01/04/16	au fil de l'eau	N/A	N/A
Aix Ferry	M2 Gestion des Compétences et des Ressources Humaines - GECORH	du 08/07/15 au 17/07/15 Du 02/09/15 Au 02/10/15	08/09/2015	du 09/09/15 au 18/12/15	du 04/01/16 au 08/01/16	20/12/15 au 03/01/16	du 11/01/16 au 26/02/16	Au fil de l'eau	stage à partir du mois de mars	N/A
Aix Ferry	M2 Dynamique des Organisations, Travail et Ressources Humaines - DYOR	du 08/07/15 au 17/07/15 Du 02/09/15 Au 02/10/15	09/09/2015	du 10/09/15 au 18/12/15	du 04/01/16 au 08/01/16	20/12/15 au 03/01/16	du 11/01/16 au 26/02/16	du 29/02/16 au 04/03/16	stage à partir du mois de mars	N/A
Aix Ferry	M1 Economie Appliquée	du 08/07/15 au 17/07/15 Du 02/09/15 Au 02/10/15	07/09/2015	du 07/09/15 au 27/11/15	du 07/12/15 au 18/12/15	20/12/15 au 03/01/16	du 04/01/16 au 08/04/16	du 25/04/16 au 07/05/16	du 11/04/16 au 16/04/16	N/A
Aix Ferry	M2P EA spé.Economie de l'Energie et des Ressources Naturelles	du 08/07/15 au 17/07/15 Du 02/09/15 Au 02/10/15	16/09/2015	du 21/09/15 au 19/12 /15 et du 04/01/16 au 26/02/16	A la fin de chaque module	20/12/15 au 03/01/16	Stage	Stage	Stage	N/A
Aix Ferry	M2 EA Spé. Developpement des territoires parcours aide au développement	du 08/07/15 au 24/07/15 Du 02/09/15 au 02/10/15	16/09/2015	du 17/09/2015 au 19/12/2015	exposés et dossiers	20/12/15 au 03/01/16	du 04/01/2016 au 31/03/2016	exposés et dossiers	Stage jusqu'au 30/08/16	N/A
Aix-Forbin	L pro Commerce Import export	du 08/07/15 au 24/07/15 sauf le 13/07 et du 24/08/15 au 18/09/15	07/09/2015	7/09/15 au 18/12/15	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	4/01/16 au 31/03/16	au fil de l'eau	15/02/16 au 21/02/16	debut septembre
Aix-Forbin	L pro Management multicanal du commerce de détail	du 08/07/15 au 24/07/15 sauf le 13/07 et du 24/08/15 au 18/09/15	07/09/2015	7/09/15 au 18/12/15	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	4/01/16 au 31/03/16	au fil de l'eau	15/02/16 au 21/02/16	debut septembre

Aix-Forbin	Master 1 Commerce Décision Gestion (CDG)	du 08/07/15 au 24/07/15 sauf le 13/07 et du 24/08/15 au 02/10/15	07/09/2015	07/09/15 au 4/12/15	7/12/15 au 12/12/15	20/12/15 au 03/01/16	4/01/16 au 31/03/16	au fil de l'eau	15/02/16 au 21/02/16	N/A
Aix-Forbin	Master 1 Management Logistique Stratégie (MLS)	du 08/07/15 au 24/07/15 sauf le 13/07 et du 24/08/15 au 02/10/15	07/09/2015	07/09/15 au 27/11/15	7/12/15 au 12/12/15	20/12/15 au 03/01/16	11/01/16-15/04/16	25/04/16-07/05/16	15/02/16 au 21/02/16	N/A
FORBIN - Aix	Licence 3 Gestion - PARCOURS MIAGE	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 18/09/15	02/09/2015	07/09/15 au 11/12/15	14/12/15 au 18/12/15	20/12/15 au 03/01/16	4/01 au 26/03/2016	29/03 au 01/04/16	15/02/16 au 21/02/16	20/06 /16 au 24/06/16
FORBIN - Aix	L3 INFO PARCOURS MIAGE	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 18/09/15	02/09/2015	07/09 /15 au 11/12/15	14/12/15 au 18/12/15	20/12/15 au 03/01/16	4/01 au 26/03/16	29/03 au 01/04/16	15/02/16 au 21/02/16	20/06 /16 au 24/06/16
FORBIN - Aix	Master 1 MIAGE	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 02/10/15	02/09/2015	07/09 au 11/12	14/12/15 au 18/12/15	20/12/15 au 03/01/16	04/01/16 au 26/03/16	18/04 au 23/04	stage	N/A
Aix-Forbin	Master 2 Management du commerce international (MCI)	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 02/10/15	07/09/2015	7/09/15 au 18/12/15	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	4/01/16 au 31/03/16	au fil de l'eau	15/02/16 au 21/02/16	N/A
Aix-Forbin	Master 2 Management International de l'Hospitalité (MIH)	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 02/10/15	07/09/2015	7/09/15 au 18/12/15	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	4/01/16 au 31/03/16	au fil de l'eau	15/02/16 au 21/02/16	N/A
Aix-Forbin	Master 2 Création d'entreprise	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 02/10/15	21/09/2015	21/09/15 au 18/12/15	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	4/01/16 au 29/04/16	au fil de l'eau	Pas de congé deuxième semestre	N/A
Aix-Forbin	Master 2 Management des risques et de la qualite et ingenierie de la decision (MRQID)	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 02/10/15	14/09/2015	16/09/15 au 18/12/15	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	4/01/16 au 31/03/16	au fil de l'eau	15/02/16 au 21/02/16	N/A
Aix-Forbin	Master 2 Business, Law and Economics	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 02/10/15	14/09/2015	14/09/15 au 26/02/16	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	Mai-juin 2016	au fil de l'eau	15/02/16 au 21/02/16	N/A

Aix-Forbin	M2 Marketing des projets innovants (MPI)	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 02/10/15	04/09/2015	07/09/15 au 05/12/15	07/12 au 19/12	20/12/15 au 03/01/16	stage	stage	stage	N/A
Aix-Forbin	Master 2 Compétence complémentaire en informatique	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 02/10/15	05/10/2015	05/10/15 au 18/12/15	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	4/01/16 au 31/03/16	au fil de l'eau	15/02/16-21/02/16	N/A
Aix-Forbin	Master Pilotage Logistique et stratégique des entreprises et des organisations (M2R)	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 02/10/15	04/09/2015	07/09/15 au 18/12/15	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	04/01/2016 au 09/02/2016	au fil de l'eau	15/02/16 au 21/02/16	N/A
Aix-Forbin	M2 MALO Management logistique en milieu international	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 02/10/15	12/10/2015	12/10/15 au 03/04/16	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	stage ou CP	MAXIMUM 30 Sept 2016	stage	N/A
Aix-Forbin	M2 SCD Supply Chain Durable	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 02/10/15	12/10/2015	12/10/15 au 08/04/16	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	stage ou CP	MAXIMUM 30 Sept 2016	stage	N/A
Aix-Forbin	M2 DISA distribution et achats	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 02/10/15	28/09/2015	28/09/15 au 19/12/15	au fil de l'eau	20/12/15 au 03/01/16	stage	MAXIMUM 30 Sept 2016	stage	N/A
Aix-Forbin	M2 LS *** Logistique de soutien	08/07/15 au 20/07/15 sauf le 13/07 et 24/08/15 au 02/10/15	07/09/2015	10/09 à 15/02/16	au fil de l'eau	19/12/15 au 03/01/16	stage	MAXIMUM 30 Sept 2016	stage	N/A
Aix-Forbin	L Pro responsable de structure enfance petite enfance formation mixte	08/07/15 au 12/07/15 et 24/08 /15 au 18/09/15 puis fil de l'eau	02/11/2015	02/11/15 au 18/12/15	contrôles continus	20/12/15 au 03/01/16	04/01/16 au 22/06/16 12 semaines stage réparties sur toute l'année	11/07/16 au 13/07/16	11/04/16 au 16/04/16	N/A
Arbois - Aix	Master 2 Gestion de Patrimoine (GP)	08/07/15 au 20/07/15 (13/7 compris) et du 24/08/15 au 02/10/15	13/10/2015	13/10/15 au 18/12/15	04/01/16 au 08/01/16	20/12/15 au 03/01/16	11/01/16 au 20/04/16	21/04/16 au 30/04/16	du 11/02/16 au 18/02/16	N/A
Arbois - Aix	Master 2 Lutte contre la criminalité financière et organisée	08/07/15 au 20/07/15 (13/7 compris) et du 24/08 /15 au 2/10/15	12/10/2015	12/10/2015 au 18/12/15	semestre annualisé examen en juillet 04/07/16 au 16/07/16	20/12/15 au 03/01/16	04/04/16 au 01/07/16	semestre annualisé examen en juillet 04/07/16 au 16/07/16	stage	N/A

Colbert - Marseille	Licence 1	du 8/07/15 au 22/07/15 sauf le 13/07 et du 26/08/15 au 04/09/15	04/09/2015	du 07/09/15 au 27/11/15	du 10/12/15 au 19/12/15 et 04/01/16 au 09/01/16	20/12/15 au 03/01/16	du 11/01/16 au 08/04/16	du 25/04/16 au 7/05/16	14/02/16 au 20/02/16 11/04/16 au 16/04/16	du 20/06/16 au 02/07/16
Colbert - Marseille	Licence 2	du 8/07/15 au 22/07/15 sauf le 13/07 et du 26/08/15 au 18/09/15	04/09/2015	du 07/09/15 au 27/11/15	du 10/12 au 19/12 et 04/01/16 au 09/01/16	20/12/15 au 03/01/16	du 11/01/16 au 08/04/16	du 25/04/16 au 7/05/16	14/02/16 au 20/02/16 11/04/16 au 16/04/16	du 20/06/16 au 02/07/16
Colbert - Marseille	Licence 3	du 8/07/15 au 22/07/15 sauf le 13/07 et du 26/08/15 au 18/09/15	04/09/2015	du 07/09/15 au 27/11/15	du 07/12 au 19/12	20/12/15 au 03/01/16	du 04/01/16 au 08/04/16	du 25/04/16 au 7/05/16	14/02/16 au 20/02/16 11/04/16 au 16/04/16	du 20/06/16 au 02/07/16
Colbert - Marseille	Licence 3 Gestion - Banque et Affaires Internationales (BAI)	du 01/09/15 au 18/09/15	07/09/2015	du 7/09/15 au 27/11/2015	du 7/12/15 au 18/12/15	20/12/15 au 03/01/16	du 4/01/2016 au 08/04/2016 et du 18/04/2016 au 30/04/2016 dont 4 semaines de stages	du 02/05/16 au 07/05/16	du 11/04/16 au 16/04/16	du 20/06/16 au 02/07/16
Colbert - Marseille	Licence pro Banque Formation initiale	du 1/09/15 au 18/09/15	14/09/2015	du 14/09/15 au 18/12/15	du 4/01/16 au 9/01/16	20/12/15 au 03/01/16	du 11/01/16 au 25/03/16	du 29/03 au 01/04/16	du 11/04/16 au 16/04/16	N/A
Colbert - Marseille	Licence pro Banque Alternance	du 1/09/15 au 18/09/15	28/09/2015	du 28/09/15 au 18/12/2015	en entreprise et du 9/02 au 13/02/15	en entreprise	du 4/01/16 au 25/06/16	du 27/06/16 au 30/06/16	stage	N/A
Colbert - Marseille	Master 1 BAI spécialité FEAI (Financement d'entreprise et affaires internationales)	du 1/09/15 au 02/10/15	14/09/2015	du 14/09/15 au 27/11/2015	du 7/09/15 au 11/12/15	20/12/15 au 03/01/16	du 4/01/16 au 25/03/16	du 29/03 au 31/03/16	stage	N/A
Colbert - Marseille	Master 1 BAI spécialité MRF (Management des Risques Financiers)	du 1/09 au 02/10	14/09/2015	du 14/09 au 27/11/2015	du 7/12 au 11/12 2015	20/12/15 au 03/01/16	du 4/01 au 25/03 2016	du 29/03 au 31/03/2016	stage	N/A
Colbert - Marseille	Master 2 BAI spécialité FEAI option IAIP (Ingénierie des Affaires Internationales et projets) et option IPRE (Ingénierie et Prévention des Risques en Entreprises)	du 14/09/15 au 2/10/2015	01/10/2015	du 01/10/15 au 18/12/15 et du 04/01/16 au 12/03/16	du 21/03/16 au 31/03/16	20/12/15 au 03/01/16	stage d'avril à août 2016	soutenance stage début septembre	stage	N/A

Colbert - Marseille	M1 Ressources humaines et management responsable des organisations	du 08/07/15 au 24/07/15 Du 02/09/15 au 02/10/15	04/09/2015	du 7/09/15 au 30/11/15	du 07/12/15 au 19/12/15 et du 04/01/16 au 09/01/16	20/12/15 au 03/01/16	du 11/01/2016 au 09/04/2016	du 25/04/2016 au 07/05/2016	à partir du 09/05	N/A
Colbert - Marseille	M2 Economie Sociale et Solidaire : Organisation et Projets- Eco Soc	du 08/07/2015 au 17/07/2015* Du 01/09/2015 Au 02/10/2015	17/09/2015	du 17/09/15 au 18/12/15 et du 04/01/16 au 04/04/16	du 07/04/2016 au 08/04/2016	20/12/15 au 03/01/16	stage -mémoire spécialisation du 25/04/2016 au 15/09/2016	soutenance mémoire 1ère semaine d'octobre 2016	du 11/04/2016 au 16/04/2016 puis sous réserve du stage	N/A
Colbert - Marseille	M2P EA Développement des territoires - Parcours Développement et compétitivité des territoires	du 08/07/15 au 24/07/15 Du 02/09/15 au 02/10/15	16/09/2015	du 17/09/15 au 19/12/15	exposés et dossiers	du 20/12/2015 au 03/01/2016	du 04/01/16 au 31/03/16	exposés et dossiers	Stage jusqu'au 30/08/2016	N/A
Colbert - Marseille	M2P EA spé.management et évaluation des projets et prog publics (MEPPP)	du 08/07/15 au 24/07/15 Du 02/09/15 au 02/10/15	16/09/2015	du 17/09/15 au 19/12/15	exposés et dossiers	du 20/12/15 au 03/01/16	du 04/01/16 au 29/02/16	exposés et dossiers	Stage jusqu'au 30/08/2016	N/A
Colbert - Marseille	M2 Alter Management et Responsabilité Sociale des Entreprises	du 08/07/15 au 24/07/15 Du 02/09/15 au 02/10/15	07/09/2015	du 08/09/15 au 19/12/15	du 15/02/16 au 26/02/16	du 20/12/15 au 03/01/16	du 04/01/16 au 13/02/16	N/A	Stage jusqu'au 30/08/2016	N/A
Colbert - Marseille	Licence 3 Gestion - Sciences de Gestion	du 08/07/15 au 12/07/15 et 03/09/15 au 18/09/15 sauf mercredis	07/09/2015	du 07/09/15 au 04/12/15	07/12/15 au 18/12/15	19/12/15 au 03/01/16	du 04 /01 2016 au 15/04/ 2016	25/04 au 30/04	11/04/16 au 16/04/16	juin-16
Colbert - Marseille	Master 1 CDG	du 08/07/15 au 12/07/15 et 03/09/15 au 18/09/15 sauf mercredis	07/09/2015	du 07/09 au 27/11/ 2015	07/12/15 au 18/12/15	19/12/15 au 03/01/16	04/01/16 au 11/04/16 dont 8 sem.stage	25/04 au 30/04	11/04 16 au 16/04/16	N/A
Colbert - Marseille	Master 1 AMSE	08/07/15 au 24/07/15 sauf 13/07 et 01/09/15 au 02/10/15	03/09/2015	7/09/15 au 27/11/15	7 /12/15 au 18 /12/15	19/12/15 au 03/01/16	4/01/16 au 8 /04/16	25/04/16 au 07/05/16	14/02/16 au 20/02/16 11/04/16 au 16/04/16	N/A
Colbert - Marseille	Master 2 AMSE	08/07/15 au 24/07/15 sauf 13/07 et 01/09/15 au 02/10/15	04/09/2015	7/09/15 au 30/10/15 et 16/11/15 au 19/12/15 et 04/01/16 au 22/01/16	9/11/15 au 14/11 /15 et au 01/02 /16 au 12/02/16	19/12/15 au 03/01/16	22/02/16 au 18/03/16	21/03/16 au 31/03/16	14/02/16 au 21/02/16	N/A

Marseille-Canebière	Licence pro Droit Economie du Tourisme	Du 08/07/15 au 24/07/15 et 24/08/15 au 18/09/15	07/09/2015	Du 08/09/15 au 27/11/15	Du 30/11/15 au 04/12/15	19/12/15 au 03/01/16	04/01//16 au 18/03/2016	21/03/16 au 01/04/16	14/02/16 au 20/02/16	début sept
Marseille-Canebière	Master 1 MIAGE FORMATION EN ALTERNANCE	du 08/07/15 au 20/07//15 et 24/08/15 au 02/10/15	02/09/2015	7/09/15 au 18/12/15	au fil de l'eau	19/12/15 au 03/01/16	4/01/16 au 08/04/16	11/04/16 au 15/04/16	Plein temps entreprise à partir du 22 avril 2016	N/A
Marseille-Canebière	Master 2 MIAGE FORMATION EN ALTERNANCE	du 08/07/15 au 20/07//15 et 24/08/15 au 02/10/15	02/09/2015	7/09/15 au 18/12/15	au fil de l'eau(groupe alternance)	N/A Alternance	4/01/16 au 08/07/16	au fil de l'eau (groupe alternance)	N/A alternance	N/A
Marseille-Fauchier	Master 1 Métiers de la mode et du textile	du 08/07/15 au 24/07/15 sauf le 13/07 et du 01/09/15 au 02/10/15	07/09/2015	08/09/2015 au 27/11/2015	du 07/12/15 au 19/12/15	20/12/15 au 03/01/16	04/01/16 au 09/04/16	25/04/16 au 07/05/16	11/04/16 au 16/04/16	N/A
ARLES	L3 Gestion - Administration des Institutions Culturelles - AIC	du 08/07/15 au 18/09/15 13/07/2015 inclus, Fermeture d'été du 27/07/15 au 28/08/15	07/09/2015	du 7/09/15 au 27/11/15	du 07/12/15 au 19/12/15	du 20/12/15 au 03/01/16	du 04/01/16 au 26/03/16	du 04/04/16 au 09/04/16	Les étudiants partent en stage long donc impossibilité de prendre une semaine en février	du 27/06/16 au 29/06/16
ARLES	M1 AIC	du 08/07/15 au 02/10/15 13/07/2015 inclus Fermeture d'été du 27/07/2015 au 28/08/2015	07/09/2015	du 7/09/15 au 27/11/15	du 07/12/15 au 19/12/15	du 20/12/15 au 03/01/16	du 04/01/16 au 03/03/16	du 07/03/16 au 12/03/16	Les étudiants partent en stage long donc impossibilité de prendre une semaine en février	N/A
ARLES	M2P AIC avec 2 filières : - Métiers dans les Associations et les Collectivités Territoriales - Métiers dans les Industries Culturelles	du 08/07/15 au 02/10/15 13/07/2015 inclus Fermeture d'été du 27/07/15 au 28/08/15	07/09/2015	du 7/09/15 au 27/11/15	du 07/12/15 au 19/12/15	du 20/12/15 au 03/01/16	du 04/01/16 au 03/03/16	du 07/03/16 au 12/03/16	Les étudiants partent en stage long donc impossibilité de prendre une semaine en février	N/A
GAP	L3 Gestion - Métiers de la Montagne	du 08/07/15 au 24/07/15 * sauf 13/07 Du 24/08/15 Au 18/09/15	07/09/2015	Du 08/09/15 au 11/12/15	Du 14/12/15 au 18/12/15	Du 24/10/15 au 1/11/15/ Du 19/12/15 au 03/01/16	Du 04/01/16 au 01/04/16	Du 04/04/16 au 08/04/16	Du 13/02/16 au 21/02/16	Du 27/06/16 au 01/07/16

GAP	M1 Métiers de la Montagne	du 08/07/15 au 24/07/15* sauf 13/07 Du 24/08/15 Au 02/10/15	07/09/2015	Du 08/09/15 au 04/12/15	Du 14/12/15 au 18/12/15	Du 24/10/15 au 1/11/15/ Du 19/12/15 au 03/01/16	Du 4/01/16 au 05/02/16	Du 08/02/16 au 12/02/16	Stage	N/A
GAP	M2 Métiers de la Montagne	du 08/07/15 au 24/07/15* sauf 13/07 Du 24/08/15 Au 02/10/15	14/09/2015	Du 14/09/15 au 21/01/16	Du 22/01/16 au 26/01/16	Du 24/10/15 au 1/11/15 Du 19/12/15 au 03/01/16	Stage	Stage	Stage	N/A

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR : Faculté d'Economie et de Gestion: validé en Conseil d'UFR les 12 mars 2015 et 17/04/2015

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été) *	Dates de pré-rentree	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre	Examens 2ème session
Colbert Marseille	Licence pro Collaborateur en Cabinet d'Expertise Comptable	Du 16 Mars au 24 Juillet et du 30 Aout au 19 septembre	N/A	du 07/09/2015 au 23/01/2016	du 25/01/16 au 30/01/2016	du 20/12/15 au 03/01/16	du 01/02/16 au 04/06/16	du 06/06/16 au 18/06/16	du 15/02/16 au 21/02/16 et du 11/04/16 au 16/04/16	N/A
Colbert Marseille	Master 1 CFFP/ ForCo (année civile)	Du 16 Mars au 24 Juillet et du 30 Aout au 09 Janvier 2016	N/A	du 07/01/16 au 27/03/16	du 29/03/16 au 05/04/16	N/A	du 07/04/16 au 25/06/16	du 27/06/16 au 30/06/16	N/A	N/A
Colbert Marseille	MASTER 1 RH / ForCo (année civile)	Du 16 Mars au 24 Juillet et du 30 Aout au 09 Janvier 2016	N/A	du 07/01/16 au 27/03/16	du 29/03/16 au 05/04/16	N/A	du 07/04/16 au 25/06/16	du 27/06/16 au 30/06/16	N/A	N/A
Colbert Marseille	MASTER 2 CCA / ForCo	Du 16 Mars au 24 Juillet et du 30 Aout au 19 septembre	N/A	du 07/09/15 au 08/01/16	du 11/01/16 au 15/01/16	du 20/12/15 au 03/01/16	du 18/01/16 au 27/06/16	Au fil de l'eau+soutenance mémoire fin juin	N/A	N/A
Colbert Marseille	MASTER 2 CAC / ForCo	Du 16 Mars au 24 Juillet et du 30 Aout au 19 septembre	N/A	du 03/09/15 au 12/12/15	du 14/12/15 au 18/12/15	du 20/12/15 au 03/01/16	stage d'au moins 3 mois entre janvier et juin	soutenance mémoire fin juin	N/A	N/A
Colbert Marseille	MASTER 2 RH / ForCo	Du 16 Mars au 24 Juillet et du 30 Aout au 19 septembre	N/A	du 03/09/15 au 12/12/15	du 14/12/15 au 18/12/15	du 20/12/15 au 03/01/16	stage d'au moins 3 mois entre janvier et juin	soutenance mémoire fin juin	N/A	N/A
Colbert Marseille	MASTER 2 RH / ForCo (année civile)	Du 16 Mars au 24 Juillet et du 30 Aout au 09 Janvier 2016	N/A	05/01/2016 au 14/06/2016	du 20/06/2016 au 28/06/2016	N/A	stage d'au moins 3 mois entre juillet et septembre	soutenance mémoire fin octobre/nov	N/A	N/A
Colbert Marseille	M2 RH Eco sociale et solidaire	Du 16 Mars au 24 Juillet et du 30 Aout au 19 septembre	N/A	17/09/2015 au 12/12/2015	du 17/12/2015 au 19/12/2015	du 20/12/15 au 03/01/16	07/01/2016 au 23/04/2016	du 28/04/2016 au 30/04/2016 puis stage de 3 mois et soutenance mémoire en novembre	N/A	N/A
Colbert Marseille	Licence pro Banque Formation Continue (groupe spécifique)	01/09 au 18/09 mais selon groupe spécifique jusqu'en oct	selon groupe spec courant oct	octobre à juin 2016	juin-16	contrat CDI banque	contrat CDI banque	juin-16	contrat CDI banque	N/A

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

IMPGT, Institut de management public et de gouvernance territoriale-validé en conseil UFR le 22-05-2015

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré-rentree	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre	2ème session
AIX	Licence 1	LICENCE du 08/07/2015 au 24/07/2015 <i>scolarité ouverte au public le 13 juillet</i>	jeudi 3 septembre 2015	du 07/09/2015 au 04/12/2015	du 14 au 18/12/2015		du 04/01/2016 au 25/03/2016	du 04 au 08/04/2016	<i>Pas d'interruption de cours en février et départ en stage le 11/04/2016</i>	du 13 au 17/06/2016
	Licence 2		jeudi 3 septembre 2015							
	Licence 3		jeudi 3 septembre 2015							du 04 au 08/07/2016
AIX	Master 1 DMCM*	MASTER du 08/07/2015 au 18/09/2015 <i>scolarité ouverte au public le 13 juillet</i>	vendredi 4 septembre 2015	du 07/09/2015 au 11/12/2015	du 04 au 15/01/2016	du 24/10 au 01/11/2015 et du 19/12/2015 au 03/01/2016	du 18/01/2016 au 29/04/2016	du 09 au 13/05/2016	du 13 au 21/02/2016 et du 02 au 17/04/2016	N/A
M1 MAPT (Aix)	lundi 21 septembre 2015		du 21/09/2015 au 08/01/2016	du 11 au 15/01/2016	du 18/01 au 08/04/2016		du 18 au 22/04/2016			
MARSEILLE	M1 MPE (Marseille)							vendredi 18 septembre 2015		
AIX	M1 et M2 GESS		lundi 21 septembre 2015	du 21/09/2015 au 29/01/2016	du 08 au 12/02/2016		du 22/02 au 06/05/2016	du 17 au 20/05/2016		
MARSEILLE	Master 2 Aix		lundi 21 septembre 2015	du 21/09/2015 au 22/01/2016	du 25 au 29/01/2016		du 01/02 au 25/03/2016	du 29/03 au 01/04/2016		
MARSEILLE	Master 2 Marseille		vendredi 18 septembre 2015							
AIX	Master 2 Recherche	semaine du 7 septembre 2015	du 07/09/2015 au 18/12/2015	fin de période de cours	du 04/01/2016 au 30/04/2016	fin de période de cours				

Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national

Toussaint : du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Noël : du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

Hiver : du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016

Printemps : du samedi 2 avril 2016 au lundi 18 avril 2016

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR : IUT D'AIX MARSEILLE-Validation en Conseil de Gestion le 28-05-15

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Date d'ouverture au public pour inscription	Horaires d'ouverture au public pour inscription	Dates de pré-rentrée *	Période d'enseignement semestre 1 *	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre *	Période d'enseignement semestre 2 *	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre *	2ème session
Aix-La Ciotat	DUT 1	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 04/09/2015	du 08/07/2015 au 22/07/2015 et septembre	8h30-12h00 et 13h30-16h30	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	Session unique
	DUT 2	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 18/09/2015	septembre	8h30-12h00 et 13h30-16h30	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	Session unique
	Licence pro	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 18/09/2015	du 08/07/2015 au 22/07/2015 et septembre	8h30-12h00 et 13h30-16h30	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	septembre (si session 1 en juillet) / octobre (si session 1 en septembre)
Marseille St Jérôme/ Luminy/Salon	DUT 1	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 04/09/2015	du 08/07/2015 au 22/07/2015 et septembre	8h30-12h00 et 13h30-16h30	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	Session unique
	DUT 2	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 18/09/2015	septembre	8h30-12h00 et 13h30-16h30	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	Session unique
	Licence pro	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 18/09/2015	du 08/07/2015 au 22/07/2015 et septembre	8h30-12h00 et 13h30-16h30	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	septembre (si session 1 en juillet) / octobre (si session 1 en septembre)
Gap	DUT 1	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 04/09/2015	du 08/07/2015 au 17/07/2015 et septembre	8h00-12h00 et 13h30-16h00 fermeture le vendredi après-midi	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	Session unique
	DUT 2	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 18/09/2015	septembre	8h00-12h00 et 13h30-16h00 fermeture le vendredi après-midi	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	Session unique
	Licence pro	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 18/09/2015	du 08/07/2015 au 17/07/2015 et septembre	8h00-12h00 et 13h30-16h00 fermeture le vendredi après-midi	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	septembre (si session 1 en juillet) / octobre (si session 1 en septembre)
Digne	DUT 1	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 04/09/2015	08/07/2015 au 21/07/2015 et septembre	8h00-12h00 et 13h00-16h00	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	Session unique
	DUT 2	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 18/09/2015	septembre	8h00-12h00 et 13h00-16h00	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	Session unique
	Licence pro	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 18/09/2015	08/07/2015 au 21/07/2015 et septembre	8h00-12h00 et 13h00-16h00	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	septembre (si session 1 en juillet) / octobre (si session 1 en septembre)
Aries	DUT 1	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 04/09/2015	08/07/2015 au 24/07/2015 et septembre	9h00-12h00 et 13h30-16h30	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	Session unique
	DUT 2	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 18/09/2015	septembre	9h00-12h00 et 13h30-16h30	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	Session unique
	Licence pro	du 08/07/2015 au 24/07/2015 et du 31/08/2015 au 18/09/2015	08/07/2015 au 24/07/2015 et septembre	9h00-12h00 et 13h30-16h30	01/09/2015	01/09/2015 au 31/01/2016	Contrôle continu	Toussaint : du 17/10/2015 au 2/11/2015 19/12/2015 au 04/01/2016 Noël :	01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	Hiver : du 06/02/2016 au 22/02/2016 Printemps : du 02/04/2016 au 18/04/2016	septembre (si session 1 en juillet) / octobre (si session 1 en septembre)

*

Les dates indiquées peuvent varier selon les formations et selon si la formation est suivie en alternance, en formation continue ou en formation initiale.
Les dates de rentrée par département et par formation seront indiquées sur le site internet de FIUT et communiquées aux étudiants recrutés.
Les emplois du temps seront communiqués aux étudiants à la rentrée.

Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national
Toussaint : du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015
Noël : du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016
Hiver : du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016
Printemps : du samedi 2 avril 2016 au lundi 18 avril 2016

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016 validé en Conseil d'Ecole le 27 mai 2015

UFR : ECOLE UNIVERSITAIRE DE MAIEUTIQUE MARSEILLE MEDITERRANEE

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré-rentrée	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre	2ème session
	PACES	année universitaire organisée par l'UFR coordinatrice PACES (médecine)								
	DFG 2	du 09/07/2015 au 21/07/2015 et du 24/08/2015 au 04/09/2015	/	du 07/09/2015 au 14/02/16	En contrôle continu + examen UE mutualisées L2 médecine du 08/02/16	du 19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	du 15/02/2016 au 24/07/2016	en contrôle continu + examen UE mutualisée L2 médecine du 30/05/16 au	du 25/07/2016 au 04/09/2016	du 05/09/2016 au 09/09/2016
	DFG 3	du 09/07/2015 au 21/07/2015 et du 24/08/2015 au 04/09/2015	/	du 07/09/2015 au 07/02/2016	En contrôle continu	du 19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	du 08/02/2016 au 14/08/2016	en contrôle continu + examen UE mutualisée L3 médecine du 23/05/16 au 27/05/16	du 30/04/2016 au 15/05/2016 et 9 semaines modulables entre le 13/06/2016 et le 04/09/2016	du 05/09/2016 au 09/09/2016
	DFA 4	du 09/07/2015 au 21/07/2015 et du 24/08/2015 au 02/10/2015	/	du 07/09/2015 au 07/02/2016	En contrôle continu	du 19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	du 08/02/2016 au 31/07/2016	en contrôle continu	du 09/04/2016 au 24/04/2016 et du 01/08/2016 au 04/09/2016	du 05/09/2016 au 09/09/2016
	DFA 5	du 09/07/2015 au 21/07/2015 et du 24/08/2015 au 02/10/2015	/	du 07/09/2015 au 10/01/2016	En contrôle continu	du 19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	du 11/01/2016 au 19/06/2016 (Stage intégré)	du 20/06/2016 au 24/06/2016 (CSCT)	15 jours variables à positionner pendant le stage	du 05/09/2016 au 09/09/2016

Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national

Toussaint : du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Noël : du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

Hiver : du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016

Printemps : du samedi 2 avril 2016 au lundi 18 avril 2016

Le service de scolarité est ouvert sur l'ensemble de l'année universitaire du 17/08/2015 au 22 juillet 2016
sauf pendant les vacances de Noël (du 19/12/2015 au 03/01/2016)

Le service de scolarité sera fermé le 13/07/2015

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR: Médecine-validé en conseil d'UFR le 21-05-2015

Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré-rentrée	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre	2ème session
PACES	du 8 Juillet au 23 juillet 2015 (présentiel) du 8 Juillet au 31 juillet 2015 (web)	NON	du 7 sept 2015 au 1er déc 2015	Concours : 15 et 16 déc.2015	du 21 déc 2015 au 1er janvier 2016 inclus	du 14 janv 2016 au 26 avril 2016	Concours : 10 et 11 mai 2016	NON	NON
DFG 2	du 8 sept au 25 sept 2015	NON	du 05 oct. 2015 au 29 janvier 2016	du 08 Fév. 2016 au 12 fév. 2016	du 21 déc 2015 au 1er janvier 2016 inclus	du 22 fév 2016 au 20 mai 2016	du 30 mai au 03 juin 2016	NON	sept-2016
DFG 3	du 8 sept au 25 sept 2015	NON	du 28 sept 2015 au 19 janvier 2016	du 28 janvier 2016 au 3 février 2016	du 21 déc 2015 au 1er janvier 2016 inclus	du 15 fév 2016 au 13 mai 2016	du 23 mai au 27 mai 2016	NON	sept-2016
DFA 1	du 8 sept au 25 sept 2015	NON	du 21 sept 2015 au 13 janvier 2016	du 21 janv 2016 au 22 janvier 2016	du 21 déc 2015 au 1er janvier 2016 inclus	du 1 février 2016 au 27 mai 2016	du 6 juin 2016 au 9 juin 2016	NON	sept-2016
DFA 2	du 8 sept au 25 sept 2015	NON	du 30 sept 2015 au 15 janvier 2016	du 26 janv 2016 au 27 janvier 2016	du 21 déc 2015 au 1er janvier 2016 inclus	du 10 fév. 2016 au 3 juin 2016	du 14 juin 2016 au 17 juin 2016	NON	sept-2016
DFA 3	du 8 sept au 25 sept 2015	NON	du 17 sept 2015 au 17 décembre 2015	du 5 janv 2016 au 6 janv 2016	du 21 déc 2015 au 1er janvier 2016 inclus	NON	NON	NON	15 et 16 mars 2016
DIPLÔME D'ETAT ERGOTHERAPIE 1ère année	du 08 juillet au 23 juillet 2015	NON	du 7 sept 2015 au 15 janv 2016	du 18 au 22 janvier 2016	26 au 30 oct 2015 et du 21 déc 2015 au 1er janvier 2016 inclus	29 février 2016 au 24 juin 2016	du 27 juin 2016 au 1er juillet 2016	.du 22 au 26 fév 2016 et .du 02 mai au 06 mai 2016 .le 16 mai 2016	du 1er au 8 sept 2016
DIPLÔME D'ETAT ERGOTHERAPIE 2ième année	du 15 sept au 25 sept 2015	NON	du 9 nov 2015 au 22 janv 2016	du 25 au 29 janvier 2016	du 21 déc 2015 au 1er janvier 2016 inclus	du 1er fév 2016 au 22 avril 2016	du 25 avril au 29 avril 2016	.du 22 au 26 fév 2016 et .du 02 mai au 06 mai 2016	du 1er au 8 sept 2016
DIPLÔME D'ETAT ERGOTHERAPIE 3ième année	du 15 sept au 25 sept 2015	NON	du 14 sept 2015 au 22 janv 2016	du 25 au 29 janvier 2016	du 21 déc 2015 au 1er janvier 2016 inclus	du 1er fév 2016 au 1er juillet 2016	Contrôles continus + jury DE Juillet 2016	.du 22 au 26 fév 2016 et .le 16 mai 2016	Sem 5 : 25 au 29 avril 2016 + jury DE 2ème session sept 2016
Master 1	du 7 sept 2015 au 02 oct. 2015	NON	du 1er sept 2015 au 18 déc. 2015	du 11 au 15 janvier 2016	du 21 déc 2015 au 1er janvier 2016 inclus	18 janvier 2016 au 27 mai 2016	du 30 mai au 3 juin 2016	NON	du 15 au 19 fév. 2016 (S1) du 27 juin au 1er juill.2016 (S2)
Master 2	du 7 sept 2015 au 02 oct. 2015	NON	du 1er sept 2015 au 18 déc. 2015	du 11 au 15 janvier 2016	du 21 déc 2015 au 1er janvier 2016 inclus	18 janvier 2016 au 27 mai 2016	du 30 mai au 3 juin 2016	NON	NON

Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national

Toussaint : du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Noël : du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

Hiver : du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016

Printemps : du samedi 9 avril 2016 au lundi 25 avril 2016

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR : ODONTOLOGIE-Validation en Conseil d'UFR le 1-06-2015

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été) *	Dates de pré-rentree	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre	2ème session
Timone	PACES									
	DFG 2	du 23/07/2015 au 18/09/2015	01/09/2015 - après-midi 02/09/2015 - journée	du 07/09/2015 au 04/12/2015 inclus	du 07/12/2015 au 18/12/2015 inclus	Noël : du 19/12/2015 au 03/01/2016 inclus (semaines 52 et 53)	du 04/01/2016 au 15/04/2016 inclus	du 25/04/2016 au 13/05/2016 inclus	Hiver : du 06/02/2016 au 14/02/2016 inclus (semaine 6) Printemps : du 09/04/2016 au 17/04/2016 inclus (semaine 15)	du 20/06/2016 au 30/06/2016 inclus
	DFG 3	du 23/07/2015 au 18/09/2015	02/09/2015 - matin 03/09/2015 - matin							
	DFA 1	du 23/07/2015 au 02/10/2015	31/08/2015 - matin							
	DFA 2	du 23/07/2015 au 02/10/2015	01/09/2015 - matin							
	3ème cycle court	du 03/10/2015 au 07/11/2015	31/08/2015 - après-midi							

NB : les dates d'examens sont communes à l'ensemble des années car les dates définitives ne sont pas encore fixées, et plusieurs années peuvent avoir un examen le même jour.

Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national

Toussaint : du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Noël : du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

Hiver : du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016

Printemps : du samedi 9 avril 2016 au lundi 25 avril 2016

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR:FS-Licences Professionnelles-Validé en conseil d'UFR le 13-05-15

Nom du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré- rentrée	Période d'enseigne- ment semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre		Période d'enseigne- ment semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre		2ème session
					Toussaint	Noël			Hiver	Printemps	
Aménagement paysager	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 18/09/2015	28/09/2015	28/09/2015 au 18/12/2015	Contrôle continu et examens en fin d'année	En alternance	En alternance	4/01/2016 au 27/05/2016	30/05/2016 au 3/06/2016	En alternance	En alternance	1/09/2016 au 15/09/2016
Microbiologie dans les industries agro alimentaires	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 18/09/2015	10 Septembre 2015	10/09/2015 au 18/12/2015	Contrôle continu	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	04/01/2016 au 31/03/2016	Contrôle continu	non	non	01/09/2016 au 08/09/2016
E3B	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 18/09/2015	Jeudi 11/09/2015	14/09/2015 au 11/12/2015	14/12/2015 au 19/12/2015	19/10/2015 au 03/11/2015	19/12/2015 au 03/01/2016	04/01/2016 au 06/02/2016 Stage du 01/03/2016 au 24/06/2016	08/02/2016 au 12/02/2016	15/02/2016 au 27/02/2016	Pas de vacances. Les étudiants sont en stage	1ère semaine de septembre
MICPI	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 18/09/2015	24/09/2015	24/09/2015 au 23/09/2016 (formation comprenant une section en apprentissage, en alternance)	Contrôle continu	pas de congés	21/12/2015 inclus au 02/01/2016 inclus (Pas de congés universitaires pour les étudiants)	24/09/2015 au 23/09/2016 (formation comprenant une section en apprentissage, en alternance)	Contrôle continu	15/02/16 matin au 20/02/16 inclus (Pas de congés universitaires pour les étudiants)	02/04/16 matin au 18/04/16 inclus (Pas de congés universitaires pour les étudiants)	24/09/2016 au 16/10/2016
Management des systèmes qualité pour la filière vini-viti	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 18/09/2015	11/09/2015	11/09/2015 au 23/01/2016	25/01/2016 au 29/01/2016	Non	Non	01/02/2016 au 03/09/2016	05/09/2016 au 09/09/2016	Non	Non	19/09/2016 au 13/09/2016
Management des industries de la comestique et de la chimie fine	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 18/09/2015	4/09/2015	07/09/2015 au 29/01/2016	Contrôle continu	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	stage du 01/02/2016 au 31/08/2016	Contrôle continu	stage	stage	01/09/2016 au 04/09/2016
Maintenance des équipements de production	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 18/09/2015	08 septembre 2015	09/09/2015 au 20/12/2015	Contrôle continu	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	18/01/2016 au 30/03/2016	Contrôle continu	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	07/09/2016 au 11/09/2016
Etudes et mise en œuvre des produits composites	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 18/09/2015	22 septembre 2015	22/09/2015 au 15/02/2016	contrôle continu intégral	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	stage du 15/02/2016 au 31/07/2016	pas d'examen soutenance de stage entre le 1 et le 8 septembre 2016	étudiants en stage	étudiants en stage	01/09/2016 au 15/09/2016
GOSTE	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 18/09/2015	Jeudi 11/09/2015	14/09/2015 au 11/12/2015	14/12/2015 au 19/12/2015	19/10/2015 au 03/11/2016	19/12/2015 au 03/01/2016	04/01/2016 au 06/02/2016 Stage du 01/03/2016 au 24/06/2016	08/02/2016 au 12/02/2016	15/02/2016 au 27/02/2016	Pas de vacances. Les étudiants sont en stage	1ère semaine de septembre

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR:FS-Licences Professionnelles-Validé en conseil d'UFR le 13-05-15

Nom du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré- rentrée	Période d'enseigne- ment semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre		Période d'enseigne- ment semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre		2ème session
					Toussaint	Noël			Hiver	Printemps	
Optique professionnelle	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 18/09/2015	14/09/2015	14/09/2015 au 22/01/2016	25/01/2016 au 29/01/2016	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	01/02/2016 au 27/05/2016	Soutenances de stage du 20/06/2016 au 24/06/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	27/06/2016 au 01/07/2016
Visiteur médical	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 18/09/2015	01/09/2015	07/09/2015 au 18/12/2015	04/01/2016 au 08/01/2016	non	19/12/2015 au 03/01/2016	11/01/2016 au 19/03/2016	21/03/2016 au 31/03/2016	non	stage	26/09/2016 au 30/06/2016
Nouvelles technologies de l'informatique	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 18/09/2015	07/09/2015	07/09/2015 au 16/01/2016	au cours du semestre	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	18/01/2016 au 27/05/2016	au cours du semestre	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	05/09/2016 au 09/09/2016 (sous réserve de la date de rentrée 2016-2017)

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR:FS-MASTERS-Validé en conseil d'UFR le 13-05-2015

Niveau	Nom du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré- rentrée	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre		Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre		2ème session
						Toussaint	Noël			Hiver	Printemps	
M1	AGIS	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	25 septembre 2015	28 septembre au 18 décembre 2015	04/01/2016 au 8/01/2016	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	11/01/2016 au 10/06/2016	20/06/2016 au 24/06/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	Pas de vacances (Stage)	Pas de seconde session
M2	AGIS	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	25 septembre 2015	Début des enseignements : 28 septembre 2015 et fin le 28 septembre 2016 (alternance 1 semaine de cours et 3 semaines de stage, puis stage été)	Contrôle continu	Pas de vacances à part les jours fériés (les étudiants sont en stage 3 semaines par mois)	Pas de vacances à part les jours fériés (les étudiants sont en stage 3 semaines par mois)	Début des enseignements : 28 septembre 2015 et fin le 28 septembre 2016 (alternance 1 semaine de cours et 3 semaines de stage, puis stage été)	Contrôle continu	Pas de vacances à part les jours fériés (les étudiants sont en stage 3 semaines par mois)	Pas de vacances à part les jours fériés (les étudiants sont en stage 3 semaines par mois)	Pas de seconde session
M1	Agrosciences	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14 septembre 2015	15/09/2015 au 18/12/2015	04/01/2016 au 15/01/2016	24/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	18/01/2016 au 08/04/2016 Stage à partir du 18/04/2016	11/04/2016 au 15/04/2016	13/02/2016 au 21/02/2016 inclus	En stage	01/09/2016 au 09/09/2016
M2	Agrosciences - PCA	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14 septembre 2015	15/09/2015 au 18/12/2015	04/01/2016 au 15/01/2016	24/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Stage à partir du 18/01/2016	07/09/2016 au 20/09/2016	En stage	En stage	Pas de seconde session
M1	Analyses sensorielle	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14 septembre 2015	15/09/2015 au 18/12/2015	11/01/2016 au 15/01/2016	Pas de congés	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	18/01/2016 au 07/05/2016	09/05/2016 au 13/05/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	20/06/2016 au 01/07/2016
M2	Analyses sensorielle	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14 septembre 2015	15/09/2015 au 12/12/2015	14/12/2016 au 19/12/2016	Pas de congés	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Stage à partir du 04/01/2016	07/09/2016 au 20/09/2016	En stage	En stage	Pas de seconde session
M1	Bioinformatique, Biochimie Structurale et Génomique	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	07 septembre 2015	07/09/2015 au 12/12/2015	14/12/2015 au 18/12/2015 et 04/01/2016 au 08/01/2016	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	12/01/2016 au 06/05/2016	09/05/2016 au 16/05/2016	22/02/2016 au 26/02/2016	12/04/2016 au 16/04/2016	20/06/2016 au 30/06/2016
M2	BBSG - Bioinformatique, Biochimie Structurale et Génomique	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	1 septembre 2015	7/09/2015 au 18/12/2015	4/01/2016 au 8/01/2016	Pas de congés	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	11/1/2016 au 30/6/2016 Stage	04 et 05/07/2016	22/02/2016 au 26/02/2016	12/04/2016 au 16/04/2016	pas de seconde session
M2	BBSG - Bioinformatique et génomique	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	1 septembre 2015	7/09/2015 au 15/2/2015	4/01/2016 au 8/01/2016 et 05/2/15 au 10/2/15	Pas de congés	23/12/2015 soir au 04/01/2016 matin	15/2/2016 au 15/8/2016 Stage	05/09/2015 au 15/2/2015	22/02/2016 au 26/02/2016	12/04/2016 au 16/04/2016	pas de seconde session

UFR:FS-MASTERS -Validé en conseil d'UFR le 13-05-2015

Niveau	Nom du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré- rentrée	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre		Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre		2ème session
						Toussaint	Noël			Hiver	Printemps	
M1	Chimie	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	04-09 septembre 2015	7/09/2015 au 20/12/2015	04/01/2016 au 08/01/2016	Pas de congés	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	11/01/2016 au 26/03/2016	28/03/2016 au 01/04/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	Pas de congés	04/07/2016 au 08/07/2016
M2	Chimie - CISA/COCV2/PACS/PK	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	04-09 septembre 2015	7/09/2015 au 15/01/2015	18/01/2016 au 22/01/2016	Pas de congés	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	stage à partir du 01/02/2016	27/06/2016 au 01/07/2016	Pas de congés	Pas de congés	Pas de seconde session
M2	Chimie - 3CF	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	04-09 septembre 2015	7/09/2015 au 11/12/2015	12/12/2016 au 19/12/2016	Pas de congés	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	stage à partir du 04/01/2016	27/06/2016 au 01/07/2016	Pas de congés	Pas de congés	Pas de seconde session
M1	Développement et immunologie	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	07septembre 2015	07/09/2015 au 20/12/2015	04/01/2016 au 16/01/2016	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Cours : 18/01/2016 au 12/03/2016 Labo: 21/03/2016 au 28/05/2016	Ecrit: 14/03/2016 au 19/03/2016 Oral: 03/06/2016 au 11/06/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	20/06/2016 au 25/06/2016
M2	DI - Développement et immunologie	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	01 septembre 2015	stage du 01/09/2015 au 29/01/2016	03/1/2016 au 30/1/2016	néant	24/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Stage 01/02/2016 au 31/05/2016	01/06/2016 au 15/07/2016	Pas de congés	Pas de congés	Pas de seconde session
M2	DI - Immunologie	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	15/09/2015	15/09/2015 au 22/01/2016	25/01/2016 au 29/01/2016	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Stage 01/02/2016 au 31/07/2016	01/09/2016 au 10/09/2016	Pas de congés	Pas de congés	Pas de seconde session
M1	Génie des procédés	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14 septembre	14/9/15 au 18/12/15	04/01/2016 au 16/01/2016	19/10/2015 au 23/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	18/01/2016 au 18/03/2016 et stage du 29/03/2016 au 17/06/2016	19/03/16 au 27/03/16	Pas de congés	En stage	04/07/2016 au 08/07/2016
M2	GP - Génie des procédés/Génie des procédés appliqués au nucléaire	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14 septembre	14/9/15 au 18/12/15	04/01/2016 au 16/01/2016	19/10/2015 au 23/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Stage du 18/1/16 au 24/6/16	pas d'examen au second semestre	En stage	En stage	Pas de seconde session

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR:FS-MASTERS -Validé en conseil d'UFR le 13-05-2015

Niveau	Nom du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré- rentrée	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre		Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre		2ème session
						Toussaint	Noël			Hiver	Printemps	
M1	Image et système - Imagerie numérique	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14/09/2015	14/09/2015 au 20/12/2015	04/01/2015 au 15/01/2015	26/10/2015 au 01/11/2015	19/12/2015 au 03/01/2016	18/01/2016 au 6/5/2016	23/05/2016 au 31/5/2016	06/02/2016 au 22/02/2016	02/04/2016 au 18/04/2016	20/06/2016 au 30/06/2016
M1	Image et système - AGE	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14 septembre 2015	14/09/2015 au 20/12/2015	04/01/2016 au 15/01/2016	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	18/01/2016 au 06/05/2016	23/05/2016 au 31/05/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	20/06/2016 au 30/06/2016
M2	IS - Automatique et génie électrique	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14 septembre 2015	14/09/2015 au 20/12/2015	04/01/2016 au 15/01/2016			Stage				Stage
M2	IS - Sciences de l'information et des systèmes	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14/09/2015	18/09/2015 au 29/01/2016	pas de période d'examen	Pas de congés	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Mémoire du 01/02/2016 au 30/06/2016	pas de période d'examen	En stage	En stage	pas de deuxième session
M2	IS - Imagerie numérique	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14/09/2015	18/09/2015 au 20/12/2015	04/01/2015 au 15/01/2015	pas de congé	19/12/2015 au 03/01/2016	Projet de réalisation technique (PFE) 18/01/2016 au 26/02/2016 (soutenance)	Stage 29/02/2016 au 09/09/2016 (soutenance) 5 mois minimum	Stage 29/02/2016 au 09/09/2016 (soutenance) 5 mois minimum	Stage 29/02/2016 au 09/09/2016 (soutenance) 5 mois minimum	pas de deuxième session
M1	Informatique	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	07/09/2015	07/09/2015 au 11/12/2015 (13 semaines)	14/12/2015 au 18/12/2015	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Enseignements du 04/01/2016 au 02/04/2016 et projet jusqu'au 20/05/2016	04/04/2016 au 15/04/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	20/06/2016 au 30/06/2016
M2	Informatique - Informatique fondamentale	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	07/09/2015	07/09/2015 au 22/01/2016	Contrôle continu	Pas de congés	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Mémoire du 01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	En stage	En stage	pas de deuxième session
M2	Informatique - Sciences de l'information et des systèmes	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14/09/2015	28/09/2015 au 29/01/2016	Contrôle continu	Pas de congés	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Mémoire du 01/02/2016 au 30/06/2016	Contrôle continu	En stage	En stage	pas de deuxième session
M2	Informatique - FSIL/ID/RIM/GL/SIR	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14/09/2015	21/09/2015 au 22/01/2016 (15 semaines)	Contrôle continu	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Projet du 25/01/2016 au 25/03/2016 (semaines 4 à 12) Stage : du 01/04/2016 au 30/09/2016	Contrôle continu	15/02/2016 au 19/02/2016	En stage	pas de deuxième session

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR:FS-MASTERS-Validé en conseil d'UFR le 13-05-2015

Niveau	Nom du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré- rentrée	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre		Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre		2ème session
						Toussaint	Noël			Hiver	Printemps	
M1	Instrumentation - R&T	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14/09/2015	14/09/2015 au 18/12/2015	04/01/2016 au 08/01/2016	Pas de congés	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	11/01/2016 au 20/03/2016 inclus ensuite stage de 3 à 6 mois	21/03/2016 au 25/03/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	Pas de congés	04/07/2016 au 08/07/2016
M1	Instrumentation	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	21/09/2015	21/09/2015 au 20/09/2016 (formation comprenant une section en apprentissage, en alternance)	Contrôle continu	pas de congés	21/12/2015 matin au 02/01/2016 inclus (Pas de congés universitaires pour les apprentis)	21/09/2015 au 20/09/2016 (formation comprenant une section en apprentissage, en alternance)	Contrôle continu	15/02/16 matin au 20/02/16 inclus (Pas de congés universitaires pour les apprentis)	02/04/16 matin au 18/04/16 inclus (Pas de congés universitaires pour les apprentis)	21/09/2016 au 16/10/2016
M2	Instrumentation - R&T	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14/09/2015	14/09/2015 au 18/12/2015	04/01/2016 au 08/01/2016	Pas de congés	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	11/01/2016 au 20/03/2016 inclus ensuite stage de 4 à 6 mois	21/03/2016 au 25/03/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	Pas de congés	pas de deuxième session
M2	instrumentation - 3I	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	01/10/2015	01/10/2015 au 30/09/2016 (formation comprenant une section en apprentissage, en alternance)	Contrôle continu	pas de congés	pas de congés	01/10/2015 au 30/09/2016 (formation comprenant une section en apprentissage, en alternance)	Contrôle continu	pas de congés	Pas de congés	Pas de seconde session
M2	Instrumentation - IME	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	01/10/2015	01/10/2015 au 30/09/2016 (formation comprenant une section en apprentissage, en alternance)	Contrôle continu	pas de congés	21/12/2015 matin au 02/01/2016 inclus (Pas de congés universitaires pour les apprentis)	01/10/2015 au 30/09/2016 (formation comprenant une section en apprentissage, en alternance)	Contrôle continu	15/02/16 matin au 20/02/16 inclus (Pas de congés universitaires pour les apprentis)	02/04/16 matin au 18/04/16 inclus (Pas de congés universitaires pour les apprentis)	Pas de seconde session
M2	Instrumentation - CIS	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	21/09/2015	21/09/2015 au 12/02/2016	Contrôle continu	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	22/02/2016 au 24/06/2016	Soutenances de stage en septembre 2016	15/02/16 matin au 20/02/16 inclus	Pas de congés	Pas de seconde session
M1	Matériaux	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14/09/15	du 14/09/15 au 20/12/15	04/01/16 au 08/01/16	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	11/01/2016 au 18/03/2016	21/03/16 au 25/03/16	15/02/16 au 19/02/16	Stage	4/07/16 au 13/07/16
M2	Matériaux - MTA/MANE/MESC	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14/09/15	du 14/09/15 au 7/02/16	8/02/16 au 19/02/16	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	stage 6 mois	Stage	Stage	Stage	Pas de seconde session

UFR:FS-MASTERS-Validé en conseil d'UFR le 13-05-2015

Niveau	Nom du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré- rentrée	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre		Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre		2ème session
						Toussaint	Noël			Hiver	Printemps	
M1	Mathématiques et applications	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	07/09/2015	07/09/2015 au 20/12/2015	04/01/2016 au 16/01/2016	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	18/02/2016 au 06/05/2016	09/05/2016 au 16/05/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	20/06/2016 au 30/06/2016
M2	Mathématiques et applications - IMM/EFM	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	07/09/2015	07/09/2015 au 20/12/2015	04/01/2016 au 16/01/2016	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	18/01/2016 au 01/04/2016	04/04/2016 au 15/04/2016	Du 22/02 au 26/02 inclus	Stage	Pas de seconde session
M1	Mathématiques et applications - MASS	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	01 Septembre 2015	01/09/2015 au 04/12/2015	14/12/2015 au 18/12/2015	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	04/01/2016 au 25/03/2016	04/04/2016 au 08/04/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	Stage	Pas de seconde session
M2	Mathématiques et applications - MASS	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	01 septembre	01/09/2015 au 12/12/2015	14/12/2015 au 18/12/2015	Pas de congés	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	04/01/2016 au 26/03/2016	28/03/2016 au 01/04/2016	Du 22/02/2016 au 26/02/2016 inclus	Stage	Pas de seconde session
M1	Mécanique physique et ingénierie	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	01/09/2015	01/09/2015 au 20/12/2015	04/01/2016 au 08/01/2016	Pas de congés	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	11/01/2016 au 13/06/2016	25/04/2016 au 29/04/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	20/06/2016 au 24/06/2016
M2	Mécanique physique et ingénierie - MFPL/Ecoulements diphasiques/Acoustique/Aéronautique/Sciences du feu/MSA/ICPI	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14/09/2015	14/09/2015 au 20/02/2016	Contrôle continu	Pas de congés		Stage du 01/03/2016 au 31/08/2016				

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR:FS-MASTERS-Validé en conseil d'UFR le 13-05-2015

Niveau	Nom du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré- rentrée	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre		Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre		2ème session
						Toussaint	Noël			Hiver	Printemps	
M1	Micronanoélectronique	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	19/09/2015	19/09/2015 au 18/12/2015	du 04/01/2016 au 08/01/2016	Pas de congés	du 21/12/2015 au 01/01/2016	du 11/01/2016 au 25/03/2016	du 29/03/2016 au 02/04/2016	du 22/02/2016 au 26/02/2016	Stage	du 20/06 au 01/07
M2	Micronanoélectronique - Dispositif de la Nanoelectronique (voir note 2 page 9)	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	21/09/2015	21/09/2015 au 26/02/2016	Semaine du 14/12/2015 et semaine du 22/02/2016	24/10/2015 au 02/11/2015	19/12/2015 au 04/01/2016	Stage	Stage	Stage	Stage	Pas de seconde session
M2	Micronanoélectronique - Microcapteur et systèmes de détection	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	28/09/2015	28/09/2015 du 26/02/2016	Semaine du 14/12/2015 et semaine du 22/02/2016	24/10/2015 au 02/11/2015	19/12/2015 au 04/01/2016	Stage	Stage	Stage	Stage	Pas de seconde session
M2	Micronanoélectronique - Microelectronique	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	28/09/2015	28/09/2015 du 26/02/2016	Semaine du 14/12/2015 et semaine du 22/02/2016	24/10/2015 au 02/11/2015	19/12/2015 au 04/01/2016	Stage	Stage	Stage	Stage	Pas de seconde session
M1	Microbiologie, biologie végétale et biotechnologies	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	07 septembre 2015	07/09/2015 au 11/12/2015	14/12/2015 au 18/12/2015 et 11/01/2016 au 15/01/2016	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	enseignements du 18/01/16 au 11/03/16 et stage du 21/03/16 au 13/05/16	14/03/16 au 18/03/16	15/02/2016 au 19/02/2016	02/04/2016 au 18/04/2016	20/06/2016 au 30/06/2016
M2	MBVB - Microbiologie/Biologie et biotechnologie végétale/BIODEV	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	25 septembre 2015	28/09/2015 au 04/12/2015	Du 07/12/2015 au 18/12/2015	Néant	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Stage du 04/01/2016 au 30/06/2016	29/06/2016 au 03/07/2016	Néant	Néant	Pas de seconde session
M1	Neurosciences	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14/09/2015	15/09/2015 au 20/12/2015	04/01/2016 au 08/01/2016 (**)	néant	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Enseignements du 11/01/2016 au 22/04/2016 et stage de laboratoire du 02/05/2016 au 12/06/2016	du 25/04/2016 au 29/04/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	Pas de seconde session
M2	Neurosciences - N3/NIC	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	28/09/2015	15/09/2015 au 20/12/2015	04/01/2016 au 16/01/2016	néant	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	du 18/01 au 30/06/2016 (STAGE EN LABO)	01/07/2016 au 08/07/2016	néant	néant	Pas de seconde session

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR:FS-MASTERS-Validé en conseil d'UFR le 13-05-2015

Niveau	Nom du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré- rentrée	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre		Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre		2ème session
						Toussaint	Noël			Hiver	Printemps	
M1	Physique - Physique	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	02/09/2015	03/09/2015 au 11/12/2015	14/12/2015 au 18/12/2015	Oui	Oui	Du 04/01/2016 au 18/03/2016	21/03/2016 au 31/03/2016	Oui	Oui	fin juin-début juillet 2016
M1	Physique - POESII	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	15/09/2015	15/09/2015 au 29/02/2016	01/03/2016 au 04/03/2016	Oui	Oui	07/03/2016 au 24/06/2016	27/06/16 au 30/06/2016	Oui	Non	Pas de seconde session
M1	Physique - M2GSN	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	02/09/2015	03/09/2015 au 11/12/2015	14/12/2015 au 18/12/2015	Oui	Oui	Du 04/01/2016 au 18/03/2016	21/03/2016 au 31/03/2016	Oui	Oui	finjuin-début juillet 2016
M1	Physique - Space	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	07/09/2015	07/09/2015 au 11/12/2015	14/12/2015 au 22/01/2016 + Rapports de soutenances	Non	Oui	Du 25/01/2016 au 06/05/2016	09/05/2016 au 20/05/2016	Oui	Oui	finjuin-début juillet 2016
M2	Physique - P3TMA	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	7 septembre	10/09/2015 au 18/12/2015	14/12/2015 au 18/12/2015	Pas de congés	Oui	du 04/01/2016 au 27/02/2016	29/02/2016 au 04/03/2016	Pas de congés	Pas de congés	Pas de seconde session
M2	Physique - RES	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14/09/2015	14/09/2015 au 18/12/2015	Fin février en dehors de la semaine de vacances	Pas de congés	Oui	A partir de mars (stage)	Fin juin (soutenance stage)	Oui	A définir avec le responsable de stage	Pas de seconde session
M2	Physique - MANE	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	10/09/2015	11/09/2015 au 04/12/2015	07/12/2015 au 08/01/2016	Pas de congés	Oui	11/01/2016 au 20/02/2016 Stage du 02/03/2016 au 01/07/2016	22/02/2016 au 01/03/2016	Pas de congés	Pas de congés	Pas de seconde session
M2	Physique - OPSI Parcours POESII	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	21/09/2015	21/09/2015 au 24/02/2016	25/02/2016 au 29/02/2016	Pas de congés	Oui	Stage : 02/03/2016 au 01/07/2016	Soutenances de stage : 13/07/2016 et 19/09/2016	Pas de congés	Pas de congés	Pas de seconde session
M2	Physique - OPSI Parcours Singal et image	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	24/09/2015	24/09/2015 au 18/12/2015	24/09/2015 au 26/03/2016 : Examen à la fin de chaque cours	Oui	Oui	Du 04/01/2016 au 29/03/2016	Etalés sur le semestre	06/02/2016 au 15/02/2016	Pas de congés	Pas de seconde session
M2	Physique - MFPNL	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	07/09/2015	08/09/2015 au 26/02/2016	Contrôle continu	Oui	Oui	Stage	Soutenances de stage du 01/07/2016 au 15/07/2015 et du 19/09/2016 au 30/09/2016	Pas de congés	Pas de congés	Pas de seconde session
M2	Physique - SFP	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	10/09/2015	10/09/2015 au 22/01/2016	25/01/2016 au 29/01/2016	Oui	Oui	Du 08/02/2016 au 01/03/2016	02/03/2016 au 04/03/2016	Pas de congés	Pas de vacances de printemps (période des stages)	Pas de seconde session
M2	Physique - EFSPC Parcours Agrégation	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	02/09/2015	03/09/2015 au 18/12/2015	Contrôle continu	oui	Oui	Du 04/01/2016 au 13/05/2016	Contrôle continu	Oui	oui	Pas de seconde session

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR:FS-MASTERS-Validé en conseil d'UFR le 13-05-2015

Niveau	Nom du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré- rentrée	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre		Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre		2ème session
						Toussaint	Noël			Hiver	Printemps	
M1	Qualité	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	24/09/2015	24/09/2015 au 19/02/2016	22/02/2016 au 26/02/2016	Non	Non	01/03/2016 au 17/09/2016	19/09/2016 au 23/09/2016	Non	Non	Pas de seconde session
M2	Qualité - Analyse et qualité	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	21/09/2015	24/09/2015 au 19/02/2016	22/02/2016 au 26/02/2016	Non	Non	01/03/2016 au 17/09/2016	19/09/2016 au 23/09/2016	Non	Non	Pas de seconde session
M1	SATIS	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	07-08 septembre 2015	Enseignements du 07/09/2015 au 11/12/2015 et stage du 04/01/2016 au 29/01/2016	14/12/2015 au 18/12/2015	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	01/02/16 au 18/06/2016	20/06/2016 au 24/06/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	24/08/2016 au 28/08/2016
M2	SATIS - Production/Prise de vue/Post production/Création réalisation	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	07-08 septembre 2015	07/09/2015 au 26/02/2016	-	-	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	29/02/2016 au 30/09/2016	-	15/02/2016 au 19/02/2016	-	Pas de seconde session
M1	Pathologie humaine - SSA	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	03/09/2015	07/09/2015 au 11/12/2015	14/12/2015 au 18/12/2015	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	04/01/2016 au 11/03/2016	21/03/2016 au 25/03/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	Stage	S1: 22/02/2016 au 26/02/2016 et S2: 29/06/2016 au 05/07/2016
M2	Pathologie humaine - SSA	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	07/09/2015	07/09/2015 au 18/12/2015	14/09/2015 au 18/12/2015	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	Stage	Stage	Stage	Stage	Pas de seconde session
M1	Santé publique - SENS	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14 septembre 2015	14/09/2015 au 20/12/2015	11/01/2016 au 15/01/2016	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	18/01/2016 au 06/05/2016	23/05/2016 au 31/05/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	20/06/2016 au 30/06/2016
M2	Santé publique - SENS	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	14 septembre 2015	14/09/2015 au 20/12/2015	11/01/2016 au 15/01/2016			Stage	Stage			Pas de seconde session
M1	Information et communication - VTI	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	26/10/2015	2/11/2015 au 26/02/2016	CCI	Non	19/12/2015 au 03/01/2016	29/02/2016 au 22/04/2016	du 25/04/2016 au 29/04/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	Pas de seconde session
M2	Master 2 VTI	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	26/10/2015	2/11/2015 au 26/02/2016	14/12/2015 au 18/12/2015 et 22/02/2016 au 26/02/2016	Non	19/12/2015 au 03/01/2016	29/02/2016 au 22/04/2016	du 25/04/2016 au 29/04/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	Pas de seconde session
M2	Compétences complémentaires en informatique	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 02/10/2015	21/09/2015	21/09/2015 au 18/12/2015	04/01/2016 au 08/01/2016	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	11/01/2016 au 02/04/2016	04/04/2016 au 08/04/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	Non	Pas de seconde session

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR: FS- LICENCE-Validé en conseil d'UFR le 13-05-2015

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré-rentrée	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre		Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre		2ème session
						Toussaint	Noël			Hiver	Printemps	
TOUS SITES	Licence 1	08/07/2015 au 24/07/2015 et 24/08/2015 au 04/09/2015	07-08 septembre 2015	07/09/2015 au 20/12/2015	04/01/2016 au 16/01/2016	26/10/2015 au 01/11/2015 inclus	19/12/2015 au 03/01/2016 inclus	18/01/2016 au 06/05/2016	09/05/2016 au 21/05/2016	15/02/2016 au 19/02/2016	08/04/2016 au 16/04/2016	20/06/2016 au 30/06/2016
	Licence 2											
	Licence 3											

Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national

Toussaint : du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Hiver : du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016

Printemps : du samedi 9 avril 2016 au lundi 25 avril 2016

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR : SUFLE (Service Universitaire de Français Langue Etrangère): présenté aux enseignants du SUFFLE

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré-rentrée	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre	Dates de pré-rentrée (nouveaux arrivants)	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre
29 SCHUMAN	DU (tous niveaux)	du 06/07/2015 au 14/09/2015	du 07/09/2015 au 11/09/2015	du 14/09/2015 au 18/12/2015	du 14/12/2015 au 18/12/2015 *	du 26/10/2015 au 30/10/2015 et du 19/12/2015 au 03/01/2016	du 04/01/2016 au 08/01/2016	du 11/01/2016 au 15/04/2016	du 11/04/2016 au 15/04/2016 *	du 15/02/2016 au 19/02/2016
	Stages intensifs	NON	Test le 19/05/2016	du 23/05/2016 au 17/06/2016						
		NON	Test le 16/06/2016	du 20/06/2016 au 15/07/2016						
		NON	Test le 30/06/2016	du 04/07/2016 au 29/07/2016						
		NON	Test le 22/08/2016	du 23/08/2016 au 16/09/2016						

Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national

Toussaint : du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Noël : du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

Hiver : du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016

Printemps : du samedi 9 avril 2016 au lundi 25 avril 2016

* les examens sont du contrôle continu partiel et un final qui a lieu généralement le dernier cours. En effet, le SUFLE fonctionne avec le système du contrôle continu, pour toutes les formations qu'il organise et notamment dans le cadre de son DU " Langue et culture françaises". Beaucoup d'étudiants qui viennent passer un semestre au SUFLE doivent rentrer rapidement dans leur pays dès la fin des cours et ne pourraient pas revenir après les vacances de Noël ou de printemps pour des examens terminaux. Dans un souci d'harmonisation, les enseignants de langue d'un même niveau organisent ensemble leur dernière épreuve de contrôle continu pour les quatre compétences de langue : ces épreuves sont donc communes à tous les groupes d'un même niveau et ont lieu la dernière semaine du semestre aux heures habituelles des cours de langue. L'emploi du temps de la semaine n'est pas perturbé et tous les cours sont assurés. C'est pour cette raison que la dernière semaine du semestre est considérée comme une semaine de cours mais aussi comme une semaine d'épreuves de langue.